



RAPPORT ANNUEL 2013



**LETTRE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL
DE LA BANQUE CENTRALE DES COMORES**

À SON EXCELLENCE,
Docteur IKILILOU DHOININE,
PRÉSIDENT DE L'UNION DES COMORES

PAR M. MZÉ ABDOU MOHAMED CHANFIOU,
GOUVERNEUR DE LA BANQUE CENTRALE DES COMORES



LE GOUVERNEUR

SON EXCELLENCE,
D^r IKILOU DHOININE
 PRÉSIDENT DE L'UNION DES COMORES - MORONI

***Excellence,
 Monsieur le Président de l'Union des Comores,***

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales, notamment l'article 63 des statuts de la Banque Centrale des Comores, le rapport annuel de notre institution, qui retrace l'évolution de la situation de l'économie nationale et présente l'activité de supervision du système bancaire ainsi que la gestion de la Banque pour l'année 2013.

L'année 2013 s'est inscrite dans le prolongement positif du dernier trimestre 2012, en liaison avec la baisse des tensions financières dans la zone euro. L'activité économique mondiale s'est accrue de 3 % en 2013 après 3,1 % en 2012 et 3,9 % en 2011. Ce léger fléchissement a concerné aussi bien les économies avancées (1,3 % en 2013, contre 1,4 % en 2012) que les économies émergentes et en développement (4,7 % en 2013, contre 4,9 % en 2012).

Sur le plan national, la situation économique a évolué dans un contexte favorable marqué par la continuité d'une croissance positive et régulière du PIB. En 2013, le taux de croissance réelle du PIB a atteint 3,5 % après 3 % en 2012 et 2,5 % en 2011. Cette activité a été soutenue à la fois par la consommation publique, notamment par des investissements publics dans le bâtiment et les infrastructures routières, et par la demande privée, qui a bénéficié d'une part du renforcement du financement bancaire au secteur privé, d'autre part, de la consolidation des transferts extérieurs et du paiement régulier des salaires des fonctionnaires.

Cette croissance s'est déroulée dans un contexte de maîtrise du niveau général des prix, avec un taux d'inflation annuel moyen de 1,6 % contre 6,3 % en 2012 et 1,8 % en 2011. Cette évolution modérée du niveau général des prix s'explique à la fois par l'amélioration de la production agricole, par l'atténuation des tensions sur les cours mondiaux des produits pétroliers et alimentaires, et par un taux de change favorable du franc comorien par rapport au dollar américain.

En revanche, la situation des finances publiques s'est détériorée, marquée notamment par la baisse de 16,5 % des recettes, malgré la contraction de 2 % des dépenses. La baisse des recettes s'explique par les diminutions cumulées des recettes non-fiscales et des concours extérieurs (aides budgétaires et dons projets), que n'a pu compenser la consolidation des recettes fiscales. La baisse des dépenses résulte de la contraction des charges de fonctionnement relatives à l'assistance technique et, dans une moindre mesure, de la baisse des intérêts payés sur la dette.

Cette situation a abouti à la dégradation des principaux soldes budgétaires. Ainsi, le solde primaire, le solde budgétaire de base et le solde global (dons compris), qui avaient tous présenté des excédents en 2012 et en 2011, sont ressortis déficitaires, représentant respectivement 1,1 %, 1,9 % et 0,9 % du PIB. Le déficit du solde global hors dons s'est à nouveau creusé, s'établissant à 8,5 % du PIB en 2013 après des déficits de 5,6 % en 2012 et de 6,3 % en 2011. En revanche, le ratio de l'endettement public s'est fortement amélioré, affichant un taux de 26,2 % du PIB contre 51,3 % en 2012 après 56,0 % en 2011 et 64,2 % en 2010, en relation avec les annulations de dette suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'IPTE en décembre 2012.

Dans le domaine des échanges extérieurs, le déficit du compte des transactions courantes s'est détérioré, s'établissant à 9,6 % du PIB en 2013 contre 7,2 % en 2012. Cette détérioration résulte essentiellement de la forte contraction des recettes publiques extérieures, notamment de celles provenant du programme de la Citoyenneté économique, en dépit de la consolidation des transferts des ressources des migrants. Le déficit de la balance commerciale s'est creusé légèrement, suite à l'effet mécanique d'une baisse des exportations et d'un accroissement des importations. Le déficit de la balance des revenus s'est également accru, en liaison

avec l'évolution des revenus des investissements directs, notamment les revenus de l'activité du système bancaire, en dépit du recul du service de la dette extérieure.

Dans le domaine monétaire, le rythme de croissance de la masse monétaire s'est ralenti, n'augmentant que de 2,5 milliards FC (+2,8 %) contre une hausse de 12 milliards FC en 2012 (+16 %). Cette croissance a été portée par le crédit intérieur (+21 %), notamment le crédit au secteur privé, les avoirs extérieurs nets s'étant contractés de 9,8 %. Par conséquent, le taux de couverture de la masse monétaire par les avoirs extérieurs nets s'est détérioré, s'établissant à 62,9 % à fin décembre 2013 contre 71,8 % en 2012.

Ces évolutions macro-économiques globalement favorables ont été soutenues par une politique monétaire accommodante. En effet, considérant la bonne orientation de la croissance économique, la maîtrise de l'évolution des prix et la croissance modérée de la masse monétaire, et en dépit de la dégradation du solde courant de la balance des paiements, la Banque centrale a revu à la baisse le taux de constitution des réserves obligatoires de 20 % à 15 % en fin d'année, soutenant la dynamique du financement de l'économie par le secteur bancaire.

En effet, l'encours de crédit brut a atteint 54 milliards FC en décembre 2013 contre 47,6 milliards FC en décembre 2012, et les dépôts de la clientèle sont passés de 69,5 milliards FC en décembre 2012 à 71,7 milliards FC en décembre 2013.

Parallèlement, les taux de la Banque centrale ont observé une baisse. Le taux d'escompte, principal taux directeur de la Banque centrale, et celui des avances à l'État (EONIA + 1,5), se sont établis à une moyenne de 1,59 % en 2013 contre 1,78 % en 2012 après 2,37 % en 2011.

En termes de perspectives, dans un contexte marqué par la révision à la baisse de 0,3 point des prévisions de la croissance mondiale pour 2014 (nouvelle estimation FMI : 3,4 %), en raison de la morosité observée au premier trimestre, en particulier aux États-Unis, et des perspectives moins optimistes de plusieurs pays émergents, l'activité économique aux Comores devrait malgré tout poursuivre la tendance à l'amélioration observée ces dernières années. Selon le Commissariat Général au Plan, le taux de croissance du PIB devrait atteindre 3,9 % en 2014, après 3,5 % en 2013.

Cette croissance devrait se réaliser dans un contexte de maîtrise de l'évolution du niveau général des prix, le taux d'inflation devant se situer à une moyenne de 3 %.

La Banque poursuit les chantiers de réforme, de développement et de modernisation du secteur bancaire et financier, en particulier la mise en conformité du dispositif de réglementation prudentielle, l'adoption d'un nouveau texte sur les moyens et les systèmes de paiement, le lancement effectif au dernier trimestre 2014 de la Centrale des risques et des incidents de paiement et la libéralisation prochaine des taux débiteurs par la mise en place d'un mécanisme de taux effectif global, offrant plus de transparence aux conditions appliquées à la clientèle et une meilleure fluidité de la concurrence.

Des travaux sont aussi engagés pour améliorer les instruments de régulation monétaire, en collaboration avec le FMI.

Monsieur le Président, le Conseil d'Administration de la Banque centrale soutient la volonté des Autorités comoriennes d'engager des discussions avec le FMI dans l'objectif de mettre en place un nouveau programme triennal dès 2015, qui concourra à accélérer le programme de réformes de la gestion des finances publiques et de l'administration fiscale et à renforcer la stabilité macroéconomique.

La Banque centrale continuera d'accompagner les autorités du pays pour atteindre cet objectif et poursuivra une politique de bonne gestion monétaire favorisant la croissance et le développement de l'économie nationale.

Vous souhaitant bonne réception de notre rapport annuel 2013, je vous prie de croire, Monsieur Le Président, en l'assurance de ma très haute et respectueuse considération.

Le Gouverneur
Mzé Abdou Mohamed Chanfiou



SOMMAIRE

L'ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

PARTIE 1

ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES AUX COMORES

CHAPITRE I

ÉVOLUTION DU SECTEUR RÉEL

SECTION I :

LE SECTEUR PRIMAIRE

1.1 LA PRODUCTION AGRICOLE

1.2 L'ÉLEVAGE

1.3 LA PÊCHE

SECTION II :

LE SECTEUR SECONDAIRE

2.1 L'INDUSTRIE

2.2 LES TRAVAUX PUBLICS

SECTION III :

LE SECTEUR TERTIAIRE

3.1 LE TOURISME

3.2 LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

3.3 LES SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS

SECTION IV :

L'ÉVOLUTION DES PRIX

CHAPITRE II

ÉVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES

SECTION I :

EXECUTION DU BUDGET 2013

1.1 LES RECETTES

1.2 LES DÉPENSES

SECTION II :

ÉVOLUTION DES CRITÈRES DE CONVERGENCE

2.1 DE LA ZONE FRANC

2.2 DU COMESA

SECTION III :

LES PRÉVISIONS BUDGETAIRES POUR 2014

CHAPITRE III

ÉVOLUTION DU SECTEUR EXTÉRIEUR

SECTION I :

LE COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

1.1 LA BALANCE DES BIENS

1.1.1 LES EXPORTATIONS DE BIENS

1.1.2 LES IMPORTATIONS DE BIENS

1.2 LA BALANCE DES SERVICES

1.3 LA BALANCE DES REVENUS

1.4 LA BALANCE

DES TRANSFERTS

COURANTS

SECTION II :

LE COMPTE DE CAPITAL ET D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

CHAPITRE IV

ÉVOLUTION DU SECTEUR MONÉTAIRE

SECTION I :

ÉVOLUTION DE LA MASSE MONÉTAIRE

SECTION II :

LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

2.1 LES AVOIRS

EXTÉRIEURS NETS

2.2 LE CRÉDIT INTÉRIEUR

2.2.1 CRÉANCES NETTES SUR L'ÉTAT

2.2.2 CRÉDITS À L'ÉCONOMIE

CHAPITRE V

INTERVENTIONS DES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT

5.1 LE FMI

5.2 LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

5.3 LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINNE

DE DÉVELOPPEMENT

5.4 L'AGENCE FRANÇAISE

DE DÉVELOPPEMENT

5.5 L'UNION EUROPÉENNE

PARTIE 2		CHAPITRE I	
SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER	51	L'ORGANISATION	66
CHAPITRE I		SECTION I :	
SITUATION FINANCIÈRE DU SYSTÈME BANCAIRE	52	HISTORIQUE ET MISSIONS DE LA BANQUE	66
1.1 ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE DU SYSTÈME BANCAIRE	53	SECTION II :	
1.2 LIQUIDITÉ DU SYSTÈME BANCAIRE	54	LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTRÔLE	67
1.3 ÉVOLUTION DU CRÉDIT	55	2.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	67
1.4 LA RENTABILITÉ	56	2.2 LE GOUVERNEMENT DE LA BANQUE	67
CHAPITRE II		2.3 LE COMITÉ D'AUDIT	67
ACTIVITÉS DE LA SUPERVISION BANCAIRE	57	SECTION III :	
2.1 CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE	57	LES RESSOURCES HUMAINES	68
2.2 CONTRÔLE BANCAIRE	58	CHAPITRE II	
2.3 COOPÉRATION INTERNATIONALE	58	LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE	69
2.4 CRÉATION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER	59	SECTION I :	
CHAPITRE III		LA CONDUITE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE	69
LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME	60	SECTION II :	
SECTION I :		LES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	71
LES PRINCIPAUX POINTS DU CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE	60	2.1 L'ÉMISSION DE BILLETS ET DE PIÈCES	71
SECTION II :		2.2 LA COMPENSATION DES VALEURS	73
LES ACTIONS EN 2013	62	2.3 LES OPÉRATIONS DE CHANGE	74
2.1 COOPÉRATION RÉGIONALE	62	SECTION III :	
2.2 COOPÉRATION INTERNATIONALE	62	PUBLICATIONS DE LA BANQUE	74
2.2.1 LE COMITÉ DE LIAISON ANTI-BLANCHIMENT DE LA ZONE FRANC (CLAB)	62	CHAPITRE III	
2.2.2 LES OFFICES RÉGIONAUX DE TYPE GAFI (ORTG)	62	LES COMPTES ANNUELS	75
PARTIE 3		SECTION I :	
LA BANQUE CENTRALE : L'ORGANISATION, LES ACTIVITÉS ET LES COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE	65	LE BILAN	75
		1.1 ACTIF	75
		1,2 PASSIF	76
		SECTION II :	
		LE COMPTE DE RÉSULTAT	76
		SECTION III :	
		L'AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	78
		ANNEXES	81

L'ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

Les effets de la crise de la dette souveraine dans la zone euro ont continué à peser négativement sur l'activité économique en 2013, notamment par des tensions sur la politique budgétaire et l'endettement de certains pays avancés. Le taux de croissance de l'économie mondiale a atteint 3% en 2013 contre 3,1% en 2012.

Ce léger ralentissement a concerné aussi bien les pays avancés (1,3% en 2013 après 1,4% en 2012) que les pays émergents et en développement (4,7% en 2013 après 4,9% en 2012).

Aux Etats-Unis, l'activité économique a progressé de 1,9% après 2,8% en 2012, portée par

la demande intérieure privée, grâce à une politique monétaire très accommodante et à l'amélioration de la situation sur le marché du travail. En revanche, sous l'effet d'un durcissement de la politique budgétaire, les dépenses publiques ont freiné cette expansion, notamment par le « government shutdown » à la fin septembre, qui a abouti à la fermeture provisoire de certains services fédéraux.

Au Japon, l'économie a enregistré une progression de 1,7% en 2013 après 1,4% en 2012, soutenue à la fois par la demande intérieure privée et par les investissements publics, grâce d'une part à une politique budgétaire stimulante à court terme, avec la mise en place d'un pro-



gramme de relance d'un montant équivalent à 2% du PIB, et d'autre part, à une politique monétaire très souple. Cette évolution s'est traduite par la fin d'une longue période de déflation, l'inflation annuelle moyenne redevenant positive pour la première fois depuis 2008.

Dans la zone euro, le PIB a reculé de 0,4% en moyenne par rapport à l'année précédente, en liaison avec la contraction de la consommation privée, la détérioration du marché du travail ayant affaibli le pouvoir d'achat des ménages. Comme l'année précédente, l'activité a été soutenue par la demande extérieure qui, en dépit de l'appréciation de l'euro, a contribué à redresser les déséquilibres extérieurs. Les soldes courants extérieurs des pays initialement en déficit se sont stabilisés, tandis que ceux des pays en situation excédentaire se sont consolidés. La situation des finances publiques s'est détériorée, accentuant le niveau de l'endettement public qui a atteint 92,6% du PIB contre 90,7% en 2012. La politique monétaire dans la zone euro a été accommodante, le Conseil des gouverneurs ayant réduit ses principaux taux en mai 2013, puis en novembre 2013.

En dépit de ce contexte difficile, certains pays de la zone euro ont enregistré des taux de croissance positifs, le Luxembourg, Malte et l'Estonie affichant les taux les plus élevés. À l'exception de la Grèce et de la Slovaquie, tous les autres pays de la zone euro ont affiché une sortie de récession plus ou moins prononcée en fin d'année 2013.

Au niveau des économies émergentes, un ralentissement généralisé a été observé.

Déjà affectées par l'atonie de la demande extérieure des pays avancés, les économies émergentes ont subi une augmentation des coûts de financement, une dépréciation des cours de change et un volume important de sorties de capitaux.

La croissance en Asie de l'Est et du Sud s'est ralentie pour s'établir à 5,6% en 2013, principalement en raison de la diminution des exportations à destination de la Chine, qui a enregistré un taux de croissance de 7,7% comme en 2012, après 9,3% en 2011.

Les économies de l'Amérique latine et des Caraïbes ont enregistré une croissance de 2,6% en 2013 contre 3% en 2012, en liaison avec l'essoufflement de la demande extérieure et la baisse des prix des matières premières, dont certains pays de cette zone sont de grands exportateurs.

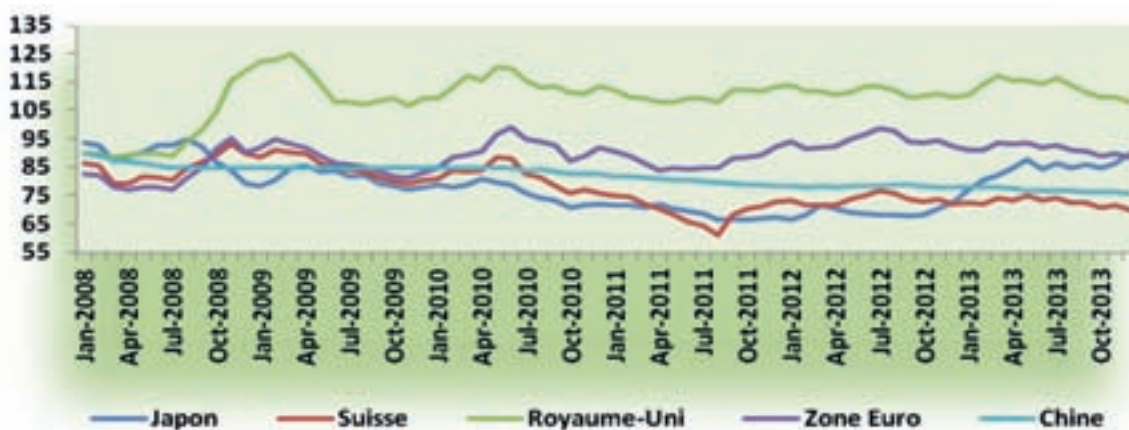
En Afrique subsaharienne, le taux de croissance s'est établi à 4,8% après 4,9% en 2012. Les économies africaines ont fait preuve d'une « remarquable résilience » pendant et depuis la crise de 2009 jusqu'en 2013. L'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest, affichent une croissance de plus de 6 %, suivies par les pays d'Afrique du Nord, tandis que ceux d'Afrique australe affichent une croissance de moins de 3 %.

Au niveau des pays de la zone franc, la dynamique de croissance s'est ralentie et le taux de croissance n'a atteint que 4,1% en 2013 contre 6% en 2012, principalement du fait de la baisse de l'activité aussi bien en zone CEMAC (2,8% en 2013 contre 5,3% en 2012) qu'en zone UEMOA (5,4% en 2013 contre 6,6% en 2012).

Au niveau des marchés financiers, les indices boursiers des économies avancées ont continué de grimper en 2013, avec un mouvement plus prononcé aux Etats-Unis, où les indices ont atteint des sommets historiques, que dans la zone euro. Au Japon, cette expansion boursière a été encore plus rapide, notamment au cours des 5 premiers mois de l'année, gagnant au final près de 60% dans le courant de l'année. Ces évolutions ont été fortement influencées par les politiques monétaires menées dans ces pays.

Au niveau des pays émergents, les cours boursiers ont enregistré un repli dès le début de l'année, sous la menace d'un ralentissement de la croissance, donnant ainsi lieu à une fuite des capitaux.

Au niveau des cours des devises, l'euro a poursuivi le mouvement d'appréciation amorcé à la mi-2012, neutralisant la dépréciation accusée durant la crise de la dette publique. L'euro s'est apprécié de 4,5% par rapport à l'USD et de 27% par rapport au yen japonais.

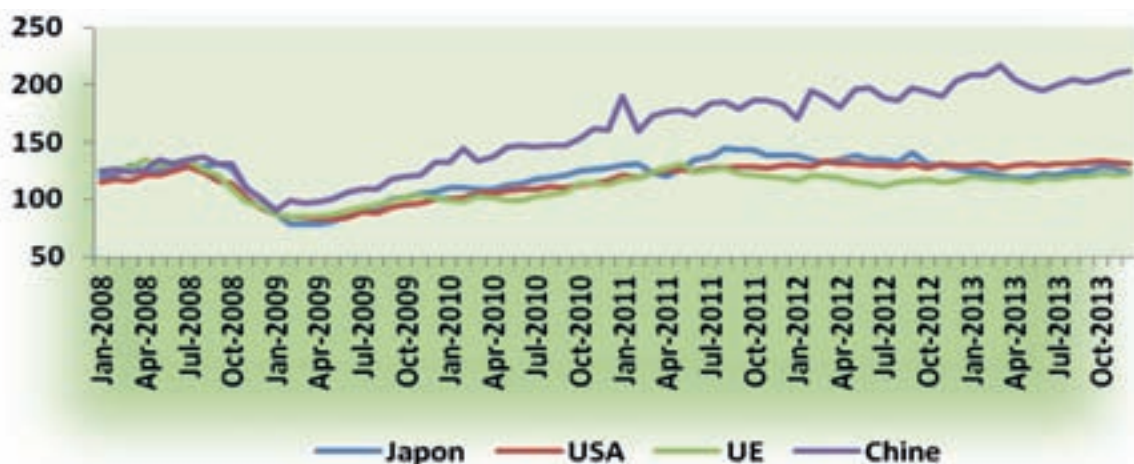
GRAPHIQUE 1 : COURS DE CHANGE DES PRINCIPALES MONNAIES VIS-À-VIS DU DOLLAR US

Source : OCDE - Note : Taux de change, unités de monnaie nationale par dollar US (moyenne mensuelle), Indices janvier 2006 = 100.

Par ailleurs, les cours des matières premières ont baissé de 2% en moyenne en 2013, mais cette baisse varie selon les produits :

- Les prix des matières premières non énergétiques, notamment alimentaires, ont chuté de 10,9% par rapport à 2012,
- Les prix des matières premières industrielles ont reculé de 2,7% en moyenne,
- Les cours des matières premières énergétiques ont diminué en moyenne de 1,4%, les cotations de pétrole brut de type Brent ayant elles baissé de 2,7%.

Au niveau des échanges internationaux, le commerce a enregistré une croissance de 2,7% comme en 2012. Durant l'année, les phases de croissance et de contraction se sont succédées, au rythme de l'évolution de la croissance économique mondiale.

GRAPHIQUE 2 : INDICES DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE BIENS

Source : OCDE - Note : Données mensuelles corrigées des variations saisonnières, moyenne des exportations et des importations, en volume, indices janvier 2007 = 100

01

ÉVOLUTIONS
ÉCONOMIQUES
AUX COMORES

BANQUE CENTRALE des COMORES





CHAPITRE I

EVOLUTION DU SECTEUR RÉEL

SECTION I : LE SECTEUR PRIMAIRE

- 1.1 LA PRODUCTION AGRICOLE*
- 1.2 L'ÉLEVAGE*
- 1.3 LA PÊCHE*

SECTION II : LE SECTEUR SECONDAIRE

- 2.1 L'INDUSTRIE*
- 2.2 LES TRAVAUX PUBLICS*

SECTION III : LE SECTEUR TERTIAIRE

- 3.1 LE TOURISME*
- 3.2 LES TÉLÉCOMMUNICATIONS*
- 3.3 LES SERVICES BANCAIRE S
ET FINANCIERS*

SECTION IV : L'ÉVOLUTION DES PRIX

L'année 2013 a débuté dans un contexte très favorable, après la validation à fin décembre 2012 du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE), ouvrant ainsi la voie à un allègement d'une partie de la dette extérieure, aussi bien bilatérale que multilatérale. Parallèlement, la mise en œuvre des mesures préconisées dans le cadre du programme FEC avec le FMI a permis les validations de la 5ème revue au mois de juin 2013 et de la 6ème et dernière revue du programme au mois de décembre 2013.

Dans ce contexte, les prévisions de croissance de l'activité économique ont été confirmées et le taux de croissance du PIB s'est amélioré, passant de 3% en 2012 à 3,5% en 2013, soutenu par :

- les investissements publics dans le bâtiment et les infrastructures routières,
- la consommation privée, confortée d'une part par les transferts extérieurs et par le paiement régulier des salaires des fonctionnaires,
- le renforcement du financement bancaire au secteur privé.

La croissance économique s'est déroulée dans un cadre de maîtrise des prix, le taux d'inflation annuel moyen ressortant à 1,6% contre 6,3% en 2012.



Petit marché de Moroni.

TABLEAU 1 : RÉPARTITION DU PIB PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ À PRIX COURANTS DU MARCHÉ (EN MILLIONS FC)

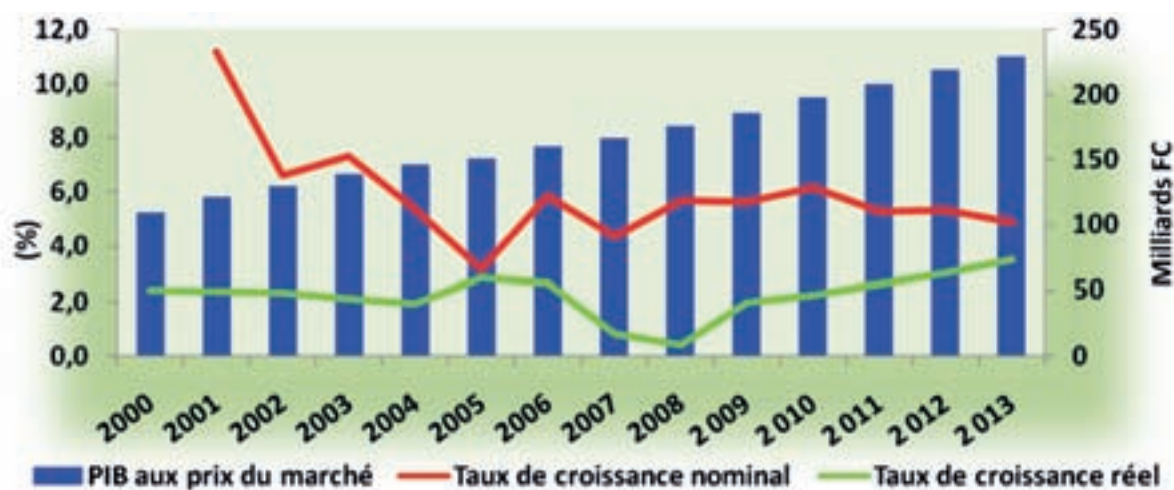
BRANCHES	2012	2013 *	CONTRIBUTION
Agriculture, élevage, pêche, sylviculture	80 587	82 286	0,8 %
Industrie manufacturière	13 735	15 587	0,8 %
Électricité, gaz, eau	3 517	3 784	0,1 %
Bâtiments et travaux publics	7 483	5 993	- 0,7 %
Commerce, hôtels, bars, restaurants	61 860	65 770	1,8 %
Banques, Assurances, A.I et SRE	18 307	20 894	1,2 %
Transport et télécommunication	9 973	10 427	0,2 %
Administration publique.	27 861	29 418	0,7 %
Autres services	1 354	1 555	0,1 %
Production bancaire imputée (moins)	(6 095)	(6 480)	- 0,2 %
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT(*)	218 582	229 234	

Source : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED)

* Chiffres provisoires

Du côté de l'offre, la croissance du secteur tertiaire a progressé de 2,9% en 2013 contre 1,6% en 2012, tirée par la branche « Banques, assurance », en liaison avec la consolidation de l'activité bancaire.

Du côté de la demande, les investissements, notamment publics, ont été soutenus, affichant un taux de croissance de 7%.

GRAPHIQUE 3 : EVOLUTIONS DU PIB ET DU TAUX DE CROISSANCE

Source : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED)



Réunion de pirogue à Iles de la Réunion.

**TABLEAU 2 : PIB PAR BRANCHES D'ACTIVITÉS ET PAR EMPLOIS
À PRIX CONSTANTS (EN MILLIONS FC)**

SECTEURS/BRANCHES	2011	2012	2013
Primaire	49 915	51 961	54 092
Agriculture, élevage, pêche, sylviculture	49 915	51 961	54 092
Secondaire	12 989	13 393	13 810
Industries manufacturières	5 146	5 249	5 354
Electricité, gaz, eau	1 514	1 549	1 584
Bâtiments et travaux publics	6 329	6 595	6 872
Tertiaire	40 419	41 069	42 246
Commerce, hôtels, bars, restaurants	20 796	21 670	22 580
Banques, assurances, AI, SRE	7 373	7 624	7 883
Transports et télécommunications	4 751	4 908	5 070
Administrations publiques	11 245	11 469	11 699
Autres services	219	237	256
Production bancaire imputée	- 3 965	- 4 839	- 5 243
PIB (TOTAL RESSOURCES)	103 323	106 423	110 148
Consommation finale	116 154	120 863	125 772
Administrations publiques	22 527	23 022	23 529
Ménages	93 627	97 840	102 243
Investissements	18 821	20 019	21 294
Formation brute de capital fixe	12 815	13 712	14 672
Variation de stocks	6 006	6 306	6 621
Exportations nettes	- 31 652	- 34 458	- 36 918
Exportations de biens et services	24 844	25 341	25 848
Importations de biens et services	- 56 496	- 59 800	- 62 766
PIB (TOTAL EMPLOIS)	103 323	106 423	110 148
Taux de croissance du PIB (%)	2,6	3,0	3,5
Revenus des facteurs	- 282	- 289	- 299
Produit national brut	103 041	106 134	109 848

Source : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED)

En 2013, les actions du Gouvernement peuvent être résumées comme suit :

TABEAU 3 : LES FONDS MOBILISÉS

SECTEURS D'INTERVENTION	MONTANT MOBILISÉ (EN MILLIONS FC)	SOURCE	OBJET
Appui institutionnel	50	Etat	Financements projets et contributions
Agriculture /Elevage	329	Etat, UE, BIRA, FIDA	Mise en œuvre de projets et actualisation de la stratégie agricole
Pêche	537	BM, UE, COI	Mise en œuvre de projets, accords
Environnement	4 550	FEM, AFD, UE	Mise en œuvre de projets
Recherche	35	ETAT, FEM	Appui laboratoires Surveillance des maladies des animaux et contrôle qualité de semences
Energie /Eau	7 900	Etat, BAD, BM	Révision groupes Mamwe Projets BAD et BM
Industrie	12	Etat	Fonctionnement
Artisanat	1	Etat	Stands
TOTAL	13 414	OBJECTIF 2013 : 50 MILLIARDS (TAUX 27%)	

SECTION 1

LE SECTEUR PRIMAIRE

Pour l'Agriculture, l'Elevage et la Pêche, l'objectif de développement sectoriel visait une réduction de la pauvreté et une amélioration des conditions de vie des populations, par la sécurité alimentaire, l'accroissement de la productivité et des revenus, l'amélioration de la sécurité sanitaire et des conditions d'accès aux produits.

1.1 LA PRODUCTION AGRICOLE

Les productions vivrières et maraîchères (pomme de terre, bananes, oignons, tomates, ananas, igname, taro) ont augmenté de 5% en 2013. Pour soutenir cette amélioration de la production vivrière, deux unités de transformation

des produits agricoles maraîchers et vivriers ont été installées à Ngazidja, et des actions de formation, notamment au bénéfice des femmes rurales, ont été menées.

Par ailleurs, d'autres activités ont été menées dans le secteur, notamment :

- le renforcement de l'approvisionnement en intrants agricoles et en semences vivrières et maraîchères (310 tonnes d'intrants, 172 tonnes de pomme de terre approvisionnées, 50 000 rejets de bananes distribués dont 20 000 issus du laboratoire in vitro),
- le développement de la mécanisation agricole,
- la mise en place d'un réseau de pépiniéristes fruitiers, et l'organisation de la filière Litchi (13 pépiniéristes opérationnels).

TABEAU 4 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

PRODUCTION	2012 (t)	2013 (t)	VARIATION (%)
Produits maraîchers	38 684	45 000	16 %
Produits vivriers	102 125	107 000	5 %

Source : Ministère de la Production

01

Concernant les filières de rente, la production de la vanille demeure très faible, handicapée par la crise qu'elle enregistre depuis 2003. Des initiatives ont été prises pour orienter la faible production vers la qualité bio, qui a atteint 20 tonnes en 2013.

1.2 L'ÉLEVAGE

Les Comores importent régulièrement des animaux sur pied pour répondre aux besoins de consommation.

Cette activité a été confrontée à des maladies qui ont ravagé la production bovine locale.

En 2013, l'accent a été mis sur le contrôle et la surveillance des maladies. De nombreuses actions ont été menées, notamment :

- La mise en place d'un réseau de surveillance épidémiologique,
- Le développement des pharmacies vétérinaires, 2 pharmacies étant désormais fonctionnelles à Mohéli et à Anjouan,
- La mise en place de fermes pilotes pour la production laitière,
- La mise en place de centres naisseurs de caprins,
- L'élaboration d'un projet pour une usine de production de provende, dans le cadre du programme de développement de l'aviculture.
- Par ailleurs, une campagne de vaccination contre la PPR est actuellement en cours, afin de ramener le taux de mortalité de 30-40% à la fourchette 5-10%.

L'ensemble de ces réalisations a permis au secteur d'enregistrer un accroissement du cheptel, l'effectif passant de 28.530 têtes à 35.000 entre 2012 et 2013, soit un taux de croissance de 22%.

1.3 LA PÊCHE

L'objectif affiché par le Ministère de la production a été de renforcer les conditions d'exercice de l'activité du secteur de la pêche.

La réglementation du secteur, visant à mettre en place une gestion durable des ressources, a été renforcée. Elle est associée à une campagne de sensibilisation et de responsabilisation des intervenants.

En 2013, les actions suivantes ont été menées :

- La mise en œuvre du plan d'action national de sécurité, sauvetage et recherche en mer et renforcement des capacités des pêcheurs en gestion des pêcheries : 40 pêcheurs formés et 1.225 bateaux immatriculés,
- L'amélioration de l'approvisionnement en intrants de pêche et la formation de 35 marins pêcheurs,
- La réhabilitation et l'opérationnalisation des poissonneries et infrastructures de conservation et la construction de nouvelles infrastructures : chambre froide réhabilitée à Anjouan (Domoni), 2 bacs (Koni jojo et Mrémani),
- Le développement d'activités de transformation des produits de pêche.

Par ailleurs, le processus de développement d'une pêche semi-industrielle s'est poursuivi avec la mise en place d'infrastructures de production de bateaux et de transformation de produits halieutiques (une centaine de bateaux fabriqués, 2 unités de conservation et de transformation créées), ainsi qu'avec la consolidation du partenariat avec le secteur privé, qui a permis de rehausser la production de 18 tonnes supplémentaires.

TABLEAU 5 : ÉVOLUTION DES CAPTURES

PRODUCTION	2012 (t)	2013 (t)	VARIATION (%)
Pêche artisanale	19 000	18 500	- 3 %
Pêche semi-industrielle	16	18	13 %
Pêche industrielle (accord de pêche)	2 476	4 081	65 %
TOTAL	21 492	22 599	

Source : Ministère de la Production

ENCADRÉ 1 : ÉVOLUTION DE LA PÊCHE AUX COMORES

L'histoire de la pêche aux Comores est marquée par deux phases importantes :

- Avant l'indépendance, une pêche traditionnelle avec des petites embarcations en bois non motorisées,
- Dans les années 80 – 90, un apport de l'Union Européenne (UE) a permis une transition vers une pêche artisanale avec l'utilisation de bateaux en fibre de verre motorisés.

Parallèlement, des accords de pêche ont été signés avec le Japon et l'UE en vue d'améliorer la flotte, les techniques de pêche, le développement de l'école de pêche, la mise en place d'unités de conservation, etc.

Le secteur emploie 6 % de la population (soit 8 500 emplois directs et 24 000 emplois indirects) et participe à hauteur de 8% au PIB. Ces performances

restent bien en deçà de celles observées au niveau des pays de la sous-région

A la conférence de DOHA de 2010, un projet de développement d'une pêche industrielle aux Comores a été retenu. Une société nationale de pêche a été créée, avec un capital de 23 millions de dollars US, avec la participation du Qatar, des pays arabes amis des Comores, des ONG et de l'Union des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture des Comores. Le projet a d'abord consisté à retenir des villages de pêche (9 à Ngazidja, et 2 villages pilotes pour Anjouan et Mohéli). Onze pêcheurs (1 par village retenu) ont bénéficié d'une formation aux métiers de la pêche industrielle au Sri-Lanka et se chargent à leur tour de la formation de leurs collègues. Ce projet inclut aussi la création d'une unité de transformation des poissons. En ce qui concerne le parc des embarcations :

- sur les 300 bateaux de 6 mètres (équipés de moteur hors-bord) prévus pour les pêcheurs, une centaine a déjà été fabriquée sur place à Voidjou.
- De même, 12 des 34 bateaux de 9 mètres (équipés de moteur in board) sont déjà fabriqués à Voidjou.
- Un des 10 bateaux de 18 mètres fabriqués au Sri Lanka est déjà arrivé, et 3 seraient en cours d'acheminement.

Ce projet vise à terme la création de 3000 emplois directs et indirects. 75% de la production sera destiné à l'exportation, et les 25% restant pour le marché local. Le démarrage effectif des travaux de la société nationale de pêche est prévu pour fin 2014, la première cargaison vers l'étranger étant prévue pour la fin de l'année 2014.



Port de Moroni.

01

SECTION 2

LE SECTEUR SECONDAIRE

2.1 L'INDUSTRIE

Dans le secteur de l'industrie, l'Etat a mis en place un conseil national de normalisation qui a permis d'élaborer des outils de planification et de gestion du développement industriel.

Il a poursuivi les travaux de l'opérationnalisation de l'office comorien de la propriété intellectuelle, l'Union des Comores étant devenue le 17ème membre de l'OAPI (organisation africaine de la propriété intellectuelle).

Du côté de l'énergie, la situation demeure difficile, en dépit de la révision régulière des groupes et de l'installation des 8 groupes offerts par la République Populaire de Chine d'une capacité de production évaluée à 4,2 MW. Cette situation a conduit la Banque Mondiale et la BAD à se prononcer en faveur d'un appui au redressement du secteur de l'énergie, avec des enveloppes respectives de 1,5 milliard FC et de 6 milliards FC, destinées à la société nationale de l'eau et de l'électricité, « MAMWE », notamment pour l'amélioration du réseau de distribution et de commercialisation de la production. Par ailleurs, un contrat pour la mise en place d'une unité de production de l'énergie par fioul lourd a été signé avec l'Inde.

TABLEAU 6 : PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ ET D'EAU

	2012		2013	
	Nombre D'abonnés	Production	Nombre D'abonnés	Production
Electricité*	34 389	48,4 GWH	37 667	49,6 GWH
Eau*		2 324 165 m ³		2 959 504 m ³

* Uniquement Grande-Comore

Source : MAMWE

En ce qui concerne l'eau, le tableau ci-dessous résume l'ensemble des réalisations pour 2013 :

TABLEAU 7 : SITUATION DES PROJETS D'ADDUCTION D'EAU

SITUATION DES PROJETS	NOMBRE DE VILLAGES				POPULATION
	Ngazidja	Anjouan	Mohéli	Total	
Adduction réalisée	0	1	0	1	142 398
Adductions en cours	2	5	4	11	= 20 %
Convention	0	1	0	1	de la population
TOTAL	2	7	4	13	du pays
Total 13 villes et villages					

Source : Ministère de la Production

Au niveau des ressources minières, suite à un appel d'offre international, deux sociétés ont été retenues pour effectuer des recherches offshore de gaz et de pétrole.

Les premières conclusions devraient être disponibles courant 2014.

2.2 LES TRAVAUX PUBLICS

Au cours de l'année 2013, sous la supervision de la direction générale de l'équipement et de l'aménagement du territoire (DGEAT), les activités prévues dans le Projet d'Appui au Développement Durable du Secteur des Transports (PADDST), financé sur ressources du Xème FED d'un montant total de 27 millions d'euros, ont été menées et ont concerné notamment :

- Les travaux d'entretien routiers,
- La construction de la route Miringoni – Ouallah, à Mohéli
- La réhabilitation et l'extension du bâtiment de la Direction Nationale des Infrastructures,
- L'élaboration du schéma directeur portuaire de l'Union des Comores.

Par ailleurs, des travaux de réhabilitation des routes et de restructuration, financés par les fonds de citoyenneté économique, ont été lancés parallèlement, notamment pour :

- La construction de la route Miringoni-Ouallah à Mohéli
- La restructuration des axes routiers de Bambao à Domoni à Anjouan, de Djoiezi à Wanani Mohéli et de la RN2 (Moroni-Panda)
- La réhabilitation de la route Bahani-Mbéné et GTE-Koimbani.

Le Fonds d'Entretien Routier a été sollicité également pour des ouvrages de confort et d'entretien.



Route Djimlimé Anjouan.

01

SECTION 3

LE SECTEUR TERTIAIRE

3.1 LE TOURISME

En dépit d'un patrimoine touristique extrêmement riche et varié, le secteur du tourisme reste confronté à de nombreuses contraintes freinant son développement, avec une capacité estimée à 1.882 lits en 2013.

En termes statistiques, les données disponibles ne concernent que les flux des entrants, répartis par motif de visite (tableau 8)

Après avoir fait adopter en 2011 une loi sur le tourisme, l'objectif du gouvernement a été de mettre en place un plan stratégique de développement touristique.

En 2013, l'opérationnalisation de l'office du tourisme, établissement public qui a pour mission la promotion du tourisme, s'inscrit dans ce sens.

TABLEAU 8 : ARRIVÉES AUX FRONTIÈRES SELON LES MOTIFS

MOTIF	2010	2011	2012	2013 *
Loisirs	2 373	3 965	1 202	3 190
Affaires	3 251	3 501	5 644	4 164
Visites Familiales	7 990	9 537	15 194	15 954
Autres	1 637	1 762	731	1 457
TOTAL	15 251	18 765	22 771	24 764

Source : Direction Nationale du Tourisme et de l'Hôtellerie

* Estimations BCC



Ilots de Nioumachoua.

01



01

3.2 LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

En 2013, les principaux objectifs de la société comorienne des télécommunications ont porté sur :

- l'amélioration de la qualité de service,
- la facilitation de l'accès de la population au Haut Débit.

Afin de concrétiser ces objectifs, « Comores Telecom » a élaboré pour l'année 2013, un programme d'actions couvrant un ensemble de réalisations majeures dont :

- L'installation d'un réseau mobile de 3ème Génération,
- L'extension du réseau de wifi public,
- L'installation de nouveaux centraux fixes ainsi que la rénovation du réseau filaire,
- La prise de participation de Comores Telecom dans le nouveau consortium de câbles sous-marins FLY-LION3.

C'est ainsi qu'au troisième trimestre 2013, « Comores Télécom » a lancé la commercialisation du réseau mobile 3G, disponible dans les principales villes des Comores.

En ce qui concerne le Wifi Public, son installation se poursuit et l'année 2013 a été consacrée à son extension sur l'ensemble du pays, avec la mise à disposition de tickets de recharge, pouvant être utilisés sur des terminaux mobiles (Smartphones, tablettes) à l'opposé du Mpressi qui nécessite un ordinateur portable.

Comores Telecom a poursuivi en 2013 les travaux relatifs à sa prise de participation dans le nouveau consortium de câbles sous-marins FLY-LION3.



Il s'agit d'un projet régional qui ne concernait au départ que les Comores et Madagascar et qui, par la suite, a pris une dimension régionale avec l'arrivée d'autres opérateurs de la région dont Mauritius Telecom, EMTel et SFR.

L'investissement pour la construction de ce câble est estimé à environ 19 millions d'euros. La participation des Comores à ce nouveau câble doit être financée par un don de la Banque Mondiale à travers le projet RCIP4. Ce deuxième câble sous-marin pourra servir de secours en cas de coupure de EASSy ou du réseau inter-îles.

TABLEAU 9 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS À COMORES TELECOM SELON LES SERVICES

ANNÉE	ABONNÉS FIXE		ABONNÉS MOBILE	ABONNÉS INTERNET		
	RTC	CDMA		ADSL	MPESSI	CDMA/RTC
2010	16 883	4 202	176 140	324		346
2011	15 984	3 771	235 985	436	46	516
2012	16 131	3 259	293 111	665	5 949	NC
2013	30 799		308 473	1 353	9 746	NC

Source : Comores Telecom - NC : Non Communiqué

3.3 LES SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS

La croissance de l'activité dans le secteur bancaire et financier reste dynamique. Au 31 décembre 2013, dix institutions financières sont en activité, réparties en huit établissements de crédit et deux intermédiaires financiers spécialisés dans les opérations de change et les transferts d'argent.

Le nombre de comptes bancaires est passé de 225 482 en 2012 à 248 801 en 2013, soit une hausse de 10,3 %, tandis que le nombre d'emprunteurs a cru de 21,4 % sur la période, portant l'encours des financements accordés à l'économie à hauteur 23,6 % du PIB en 2013 contre 21,8 % en 2012.

SECTION 4

L'ÉVOLUTION DES PRIX

La croissance économique a été réalisée dans un contexte de maîtrise des prix.

En effet, après la forte hausse du niveau général des prix observée en 2012 (6,3%), les chiffres fournis par le Commissariat Général au Plan affichent un taux d'inflation annuel moyen de 1,6% en 2013.

Cette évolution modérée du niveau général des prix s'explique à la fois par :

- l'amélioration de la production agricole, notamment la production des tubercules, bananes, légumes frais et des fruits,
- l'atténuation des tensions sur les cours mondiaux des produits pétroliers et alimentaires,
- un taux de change favorable du franc comorien par rapport au dollar américain.

En glissement annuel, l'indice affiche un taux de 3,5% entre décembre 2012 et décembre 2013.

TABLEAU 10 : INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

ANNÉE DE BASE 1999	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013*
Taux d'inflation annuel (en %)	4,5	4,7	4,9	3,8	1,8**	6,3	1,6

Source : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED)

* Provisoires, ** Estimations FMI



CHAPITRE II

EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES

SECTION I : **EXECUTION DU BUDGET 2013**

1.1 LES RECETTES *1.2 LES DÉPENSES*

SECTION II : **EVOLUTION DES CRITERES DE CONVERGENCE**

2.1 DE LA ZONE FRANC *2.2 DU COMESA*

SECTION III : **LES PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2014**

SECTION 1

EXECUTION DU BUDGET 2013

La situation des finances publiques s'est dégradée en 2013, après deux ans d'une nette amélioration des principaux soldes budgétaires. L'exécution des opérations financières de l'Etat affiche un solde primaire déficitaire, représentant 1,1% du PIB contre un excédent de 4% du PIB en 2012, soit un déficit de 2,6 milliards FC contre des excédents de 8,6 milliards FC en 2012 et de 3,4 milliards FC en 2011. Cette dégradation résulte essentiellement du recul des recettes non-fiscales, en dépit de la contraction des dépenses courantes.



**TABLEAU 11 : TABLEAU DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT
(EN MILLION FC)**

RUBRIQUES	2011	2012	2013
RECETTES TOTALES (DONS INCLUS)	50 907	65 971	55 061
RECETTES INTÉRIEURES	34 793	45 989	37 416
Recettes fiscales	23 520	26 849	29 236
Recettes non fiscales	11 273	19 139	8 180
Recettes exceptionnelles	-	-	-
DONS EXTÉRIEURS	16 114	19 982	17 645
Aides (budgétaire et non budgétaire)	53	0	2 397
Financement de projet (y compris assist. tech., autres dons)	16 061	19 982	15 249
DÉPENSES TOTALES ET PRÊTS NETS	47 793	58 192	57 025
DÉPENSES COURANTES	35 785	41 898	35 403
Dépenses courantes primaires	29 959	31 604	32 856
Personnel	18 409	18 278	18 582
Biens et services	7 662	8 932	9 047
Transferts	3 889	4 394	5 227
Intérêts sur la dette (intér. et extér.)	952	977	504
(Dont extérieure)	(743)	(779)	(234)
Autres dépenses (y. c assist. tech. hors projet)	4 874	9 317	2 043
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES	-	-	-
DÉPENSES EN CAPITAL	11 708	15 444	20 321
Financées/ressources intér. (budgétaires)	1 417	5 747	7 116
Financées/ressources ext. (dons, emprunts)	10 291	9 696	13 206
Financées/fonds de contrepartie	-	-	-
PRÊTS NETS	300	850	1 300
SOLDE PRIMAIRE (HORS DONS)	3 417	8 637	- 2 556
SOLDE GLOBAL BASE ENGAGEMENT (DONS INCLUS)	3 114	7.779	- 1 963
Dons exclus	- 13 000	- 12 203	- 19 609
ARRIÉRÉS	- 7 281	- 1 543	- 2 122
Intérêt sur dette extérieure	- 1 662	- 171	22
Sur dette intérieure	- 5 619	- 1 372	- 2 146
REPAIEMENT D'ARRIÉRÉS	-	-	-
SOLDE GLOBAL (BASE CAISSE)	- 4 167	6 236	- 4 085
Dons exclus	- 20 281	- 13 746	- 21 730
AJUSTEMENT SPÉCIAL	3 900 *	- 300	300
FINANCEMENT	377	- 6 357	3 726
EXTÉRIEUR (NET)	- 403	- 2 503	- 175
Tirages sur prêts	31	5	0
Amortissement de la dette	- 2 772	- 2 726	- 294
Financement exceptionnel	5 808	218	0
Dette Extérieure Discussions en cours	0	0	0
Variation des arriérés (en principal)	- 3 470	0	84
INTÉRIEUR (BANCAIRE ET NON BANCAIRE)	780	- 3 854	3 902
ÉCARTS DE FINANCEMENT	- 111	421	79

Sources : Ministère des Finances, BCC, FMI

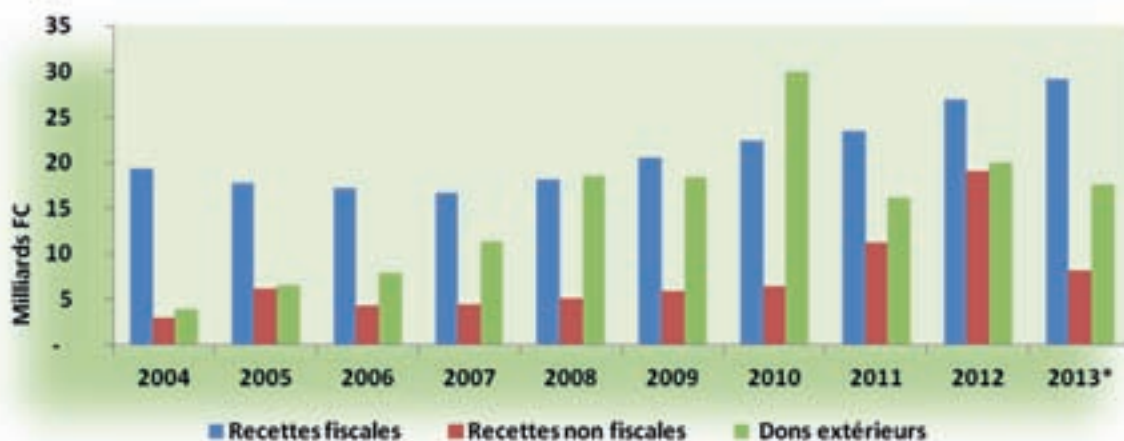
* : Recettes 2010 reçues en 2011

01

1.1 LES RECETTES

Les recettes totales de l'Etat se sont élevées à 37,4 milliards FC contre 46 milliards FC en 2012, soit un recul de 18,6%, en liaison notamment avec la baisse des recettes non-fiscales. Elles ont représenté 14% du PIB contre 30,2% du PIB en 2012.

GRAPHIQUE 4 : ÉVOLUTION DES RECETTES



Source : CREF (Ministère des Finances).

Les recettes fiscales ont enregistré une décélération de leur rythme de progression (+8,9% en 2013 contre +14,2% en 2012) pour s'établir à 29,2 milliards FC, représentant 78,1% des recettes intérieures.

Elles ont porté la pression fiscale à 12,8% du PIB contre 12,3% en 2012, traduisant les efforts de recouvrement entrepris par l'Administration Générale des Impôts et des Domaines (AGID).

En liaison avec le recul des recettes liées au programme de la « Citoyenneté Économique », les recettes non fiscales se sont fortement contractées, représentant 21,9% des recettes intérieures contre 41,6% en 2012.

Elles se sont élevées à 8,2 milliards FC, dépassant toutefois largement la prévision de 5,7 milliards FC, et représentent ainsi un taux de réalisation de 143,2%.

Les recettes sous forme de dons, essentiellement destinés aux financements des projets, ont diminué de 11,7% pour s'établir à 17,6 milliards FC, représentant 16,3% du PIB.

1.2 LES DÉPENSES

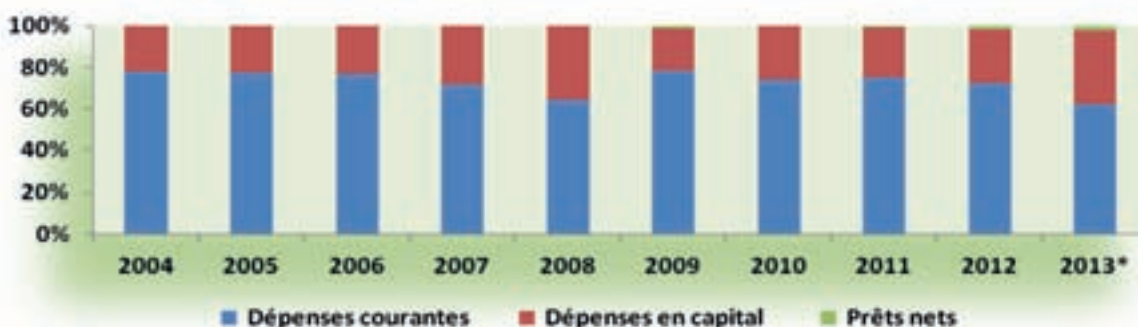
Les dépenses publiques exécutées en 2013 se sont contractées de 2% par rapport à 2012, pour s'établir à 57 milliards FC contre 58,2 milliards FC en 2012, représentant 24,9% du PIB en 2013 après 26,2% du PIB en 2012.

Les principales dépenses courantes, relatives à la masse salariale, aux dépenses sur biens et services et aux transferts, ont augmenté respectivement de 1,7%, 1,3% et 19%, pour s'établir à 18,6 milliards FC, 9 milliards FC et 5,2 milliards FC. En revanche, le poste « Autres dépenses courantes » s'est contracté de 78%, occasionnant la baisse des dépenses publiques. La part des dépenses courantes dans les dépenses publiques a diminué de 9,9 points par rapport à son niveau de 2012, au profit des dépenses en capital.

Quant aux charges financières liées aux intérêts sur la dette publique, elles ont diminué de 48,4% par rapport à 2012 contre une hausse de 2,6%

un an auparavant, en liaison avec l'allègement de la dette publique externe. En effet, elles sont passées de 1 milliard FC à 0,5 milliard FC, réparties entre dette interne (0,2 milliard FC) et dette externe (0,3 milliard FC).

GRAPHIQUE 5 : STRUCTURE DES DÉPENSES PUBLIQUES (EN % DU TOTAL)



Source : CREF (Ministère des Finances), et traitement BCC

GRAPHIQUE 6 : ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE (EN MILLIARDS FC ET EN % DES RECETTES FISCALES)



Source : CREF (Ministère des Finances), et traitement BCC

Les dépenses en capital ont connu une forte progression de 31,6%, passant de 15,4 milliards FC en 2012 à 20,3 milliards FC en 2013, et représentant 8,7% du PIB contre 7,1% une année plus tôt. Comparées aux prévisions budgétaires, elles affichent un taux d'exécution de 95%. Cette évolution est imputable aux travaux d'aménagement et de réhabilitation des infrastructures publiques, notamment routières.

En termes de financement, les dépenses sur ressources internes ont poursuivi leur progression, en passant de 5,7 milliards FC à 7,1 milliards FC, soit une hausse de 23,8%.

Les dépenses sur ressources externes ont également enregistré une progression de 36,2%, s'établissant à 13,2 milliards FC contre 9,7 milliards FC en 2012.

01

GRAPHIQUE 7 : ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN CAPITAL PAR ORIGINE DE FINANCEMENT (EN MILLIARDS FC)

Source : CREF (Ministère des Finances), et traitement BCC

SECTION 2

ÉVOLUTION DES CRITÈRES DE CONVERGENCE

Les Comores participent aux initiatives et aux programmes d'intégration régionale, notamment l'intégration régionale des pays membres de la Zone Franc et la mise en œuvre des programmes de la coopération monétaire et financière du Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA).

2.1 DE LA ZONE FRANC

TABEAU 12 : ÉVOLUTION DES CRITÈRES DE 1^{ER} RANG DE LA ZONE FRANC

CRITÈRES DE 1 ^{ER} PLAN	NORMES	2010	2011	2012	2013
Solde budgétaire de base (en % du PIB)	≥ 0	- 2,2	1,0	3,1	- 1,9
Taux d'inflation (moyenne annuelle)	$\leq 3\%$	3,8	1,8	6,3	1,6
Encours de la dette publique (en % du PIB)	≤ 70	64,2	56,0	51,4	26,3%
Non Accumulation d'arriérés (intérieurs et extérieurs)	$= 0$	0	0	0	+ 24,3

Source : Ministère des finances, BCC

Depuis 2005, les Comores se sont engagées à poursuivre les efforts de convergence et à partager les objectifs fixés dans les zones de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain (UEMOA).

En 2013, sur les quatre critères du 1^{er} rang, les Comores en ont rempli deux, contre trois en 2012. Les critères relatifs à l'endettement public et à l'inflation ont été respectés. En revanche, le critère du solde budgétaire de base, après être excédentaire en 2011 et 2012, est ressorti déficitaire en 2013 à 1,9% du PIB, en liaison avec le recul des recettes non-fiscales, tandis qu'une accumulation d'arriérés a été observée, pour un montant de 24,3 millions FC.

Les critères de 2nd rang ont évolué comme suit :

- **Le taux de couverture extérieure de la monnaie** à fin décembre 2013 s'est dégradé en perdant 8,9 points, s'établissant à 62,9% contre à 71,8% en 2012 après 71,5% en 2011 et 66,9% en 2010, en relation avec l'important accroissement des crédits à l'économie.
- **La masse salariale** représente 64% des recettes fiscales contre 68% en 2012 après 78% en 2011 et 82% en 2010 (norme $\leq 35\%$).
- **Le taux de pression fiscale a légèrement augmenté**, s'élevant à 12,8% contre 12,3% en 2012 (norme $\geq 17\%$).
- **Le déficit du solde extérieur courant** s'est dégradé, pour s'établir à 9,6% du PIB contre 7,2% en 2012.

2.2 DU COMESA

La 7^{ème} Réunion des Ministres des Finances qui s'est tenue à Lusaka (Zambie) en novembre 2004 a adopté des critères de convergence

macroéconomiques visant à établir une union monétaire au sein du COMESA en 2018. Ces mêmes critères ont été retenus par le Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA) adopté lors de la 26^{ème} Assemblée Ordinaire des Gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) qui s'est tenue à Alger le 4 Septembre 2012.

En 2013, en plus du critère relatif à la couverture par les réserves extérieures des importations de biens et services, les Comores ont respecté un autre critère de 1^{er} rang, celui relatif au taux d'inflation. Le critère relatif au non-financement budgétaire par la banque centrale est freiné par le mécanisme des avances statutaires de la BCC au gouvernement, dont le plafond, fixé à 20% de la moyenne des recettes intérieures des trois dernières années, est utilisé dans sa quasi-totalité. Le déficit budgétaire global (hors dons) s'est aggravé de 3 points, en liaison avec le recul des recettes intérieures.



Réunion des Ministres des Finances et Gouverneurs des Banques centrales de la Zone franc, Paris, le 5 octobre 2012.

TABEAU 13 : ÉVOLUTION DES CRITÈRES DE 1^{ER} RANG DU COMESA ET DE L'ABCA

CRITÈRES DE 1 ^{ER} PLAN	NORMES ABCA	NORMES COMESA	2010	2011	2012	2013
Déficit budgétaire global (hors dons) (en % du PIB)	≤ 3	≤ 4	8,0	6,3	5,6	8,6
Taux d'inflation (moyenne annuelle)	≤ 5	≤ 3	3,8	1,8	6,3	1,6
Financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale (en % des recettes intérieures)	= 0	= 0	15,3	15	11,4	15,3
Les réserves extérieures (en mois d'importations de biens et services)	≥ 6	≥ 5	7,0	7,6	7,6	6,9

Source : Ministère des finances, BCC

01

SECTION 3

LES PRÉVISIONS BUDGETAIRES
POUR 2014

La loi de finances (rectificative) de 2014 a fixé les prévisions budgétaires comme suit :

- 39,3 milliards FC de recettes publiques internes, réparties entre 32,6 milliards FC de recettes fiscales et 6,7 milliards FC de recettes non fiscales,

- 25,4 milliards FC de recettes externes,
- 39,3 milliards FC de dépenses courantes primaires, dont 20,1 milliards FC pour le poste «salaires »
- 38,7 milliards FC de dépenses en capital, dont 30,7 milliards FC financés sur ressources extérieures.

Les principaux postes budgétaires sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 14 : LOIS DE FINANCES 2013 ET 2014

BUDGET GÉNÉRAL (EN MILLIONS FC)	2013	2014
Recettes fiscales	29 445	32 647
Recettes non fiscales	5 714	6 664
Recettes exceptionnelles	-	-
Recettes externes	81 664	25 395
TOTAL DES RECETTES	116 823	64 706
DÉPENSES COURANTES	40 361	39 326
Rémunération du personnel	18 625	20 126
Biens et services	9 393	10 033
Transferts	5 433	5 336
Intérêts de la dette	258	405
Dépenses courantes sur financement extérieur	6 652	3 426
DÉPENSES EN CAPITAL	21 397	38 718
Sur financement propre	6 128	7 238
Sur financement extérieur	14 539	30 687
Financées sur fonds de contrepartie	730	793
TOTAL DES DÉPENSES	61 758	78 044
SOLDE PRIMAIRE	- 4 420	- 3 422

* Recettes intérieures – Dépenses courantes intérieures (hors intérêts) – Dépenses en capital sur financement propre. Sources : Lois de Finance Rectificatives de 2013 et de 2014

CHAPITRE III

EVOLUTION DU SECTEUR EXTÉRIEUR

SECTION I : LE COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

- 1.1 LA BALANCE DES BIENS
 - 1.1.1 LES EXPORTATIONS DE BIENS
 - 1.1.2 LES IMPORTATIONS DE BIENS
- 1.2 LA BALANCE DES SERVICES
- 1.3 LA BALANCE DES REVENUS
- 1.4 LA BALANCE DES TRANSFERTS
COURANTS

SECTION II : LE COMPTE DE CAPITAL ET D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES



Après avoir enregistré une amélioration en 2012, le déficit du compte des transactions courantes de la balance des paiements s'est creusé en 2013, représentant 9,6% du PIB après 7,2% en 2012, du fait d'une aggravation du déficit commercial, accompagnée d'une baisse des transferts courants publics.

Le compte de capital et d'opérations financières s'est par contre amélioré pour s'établir à 10,6% du PIB, après 7% en 2012. Cette évolution masque des évolutions contrastées de ses composantes, avec une forte contraction du compte d'opérations financières et une forte progression du compte de capital, en liaison avec les opérations d'enregistrement de l'allègement de la dette publique externe.

01

GRAPHIQUE 8 : EVOLUTION DES PRINCIPAUX COMPTES DE LA BALANCE DE PAIEMENTS

Source : Direction des Etudes Economiques, Monétaires et Financières, BCC

SECTION 1

LE COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

GRAPHIQUE 9 : EVOLUTION DU SOLDE DES TRANSACTIONS COURANTES (EN MILLIARDS FC ET EN % DU PIB)

Source : Direction des Etudes Economiques, Monétaires et Financières, BCC

TABEAU 15 : BALANCE DES PAIEMENTS (EN MILLIONS FC)

	2011	2012	2013 *
COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES	- 19 615	- 15 753	- 22 104
Biens	- 61 466	- 75 941	- 76 743
Crédit	9 128	7 469	7 609
Débit	- 70 594	- 83 411	- 84 352
Services	- 11 172	- 12 933	- 11 260
Crédit	26 874	26 817	30 955
Débit	- 38 046	- 39 751	- 42 215
Revenus	- 277	- 648	- 786
Crédit	1 342	1 440	1 526
Débit	- 1 619	- 2 088	- 2 312
Transferts courants	53 301	73 770	66 685
Crédit	71 217	92 961	88 019
Débit	- 17 916	- 19 191	- 21 335
COMPTE DE CAPITAL ET D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES	15 601	15 220	24 317
Compte de Capital	20 972	19 256	63 578
Crédit	20 974	19 256	63 578
Débit	- 2	0	0
Transferts de capital	20 972	19 256	63 578
Crédit	20 974	19 256	63 578
Débit	0	0	0
Acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits	- 2	0	0
Crédit	0	0	0
Débit	- 2	0	0
COMPTE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES	- 5 371	- 4 036	- 39 260
Investissements directs	8 171	3 973	3 504
À l'étranger (par des résidents)	0	0	0
Dans l'économie déclarante (par des non-résidents)	8 171	3 973	3 504
Investissements de portefeuille	0	0	0
Avoirs	0	0	0
Engagements	0	0	0
Autres investissements	- 7 493	4 892	- 53 389
Avoirs	- 3 928	3 537	- 5 104
Engagements	- 3 565	1 355	- 48 284
Avoirs de réserve	- 6 050	- 12 901	10 625
Or monétaire	- 46	- 45	122
Droits de tirages spéciaux	- 1 049	- 789	- 1 444
Position de réserve au FMI	- 9	- 14	14
Devises étrangères	- 4 950	- 12 063	11 940
Autres créances	4	11	- 8
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	4 014	533	- 2 213

Source : Direction des Etudes Economiques, Monétaires et Financières, BCC

* Chiffres provisoires

01

1.1 LA BALANCE DES BIENS

En 2013, l'évolution des échanges commerciaux a été marquée par une hausse des importations (+1,1%), accompagnée d'une légère amélioration

de la valeur des exportations (+1,8%). Le déficit commercial, en données FOB, a augmenté de 0,8 milliard FC pour se situer à 76,7 milliards FC contre 75,9 milliards FC en 2012, tandis que le taux de couverture est resté stable à 9,9%.

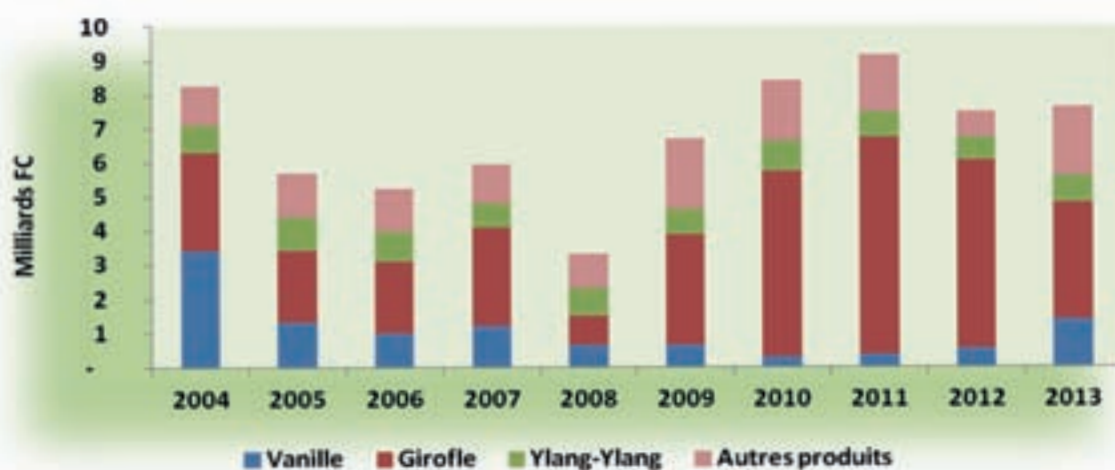
**GRAPHIQUE 10 : EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE
(EN MILLIONS FC ET EN % DU PIB)**



Source : Direction des Etudes Economiques, Monétaires et Financières, BCC

1.1.1 LES EXPORTATIONS DE BIENS

GRAPHIQUE 11 : EVOLUTION DES EXPORTATIONS 2004-2013



Source : Direction des Etudes Economiques, Monétaires et Financières, BCC

Les exportations de biens se sont élevées à 7,6 milliards FC contre 7,5 milliards FC en 2012, soit une hausse de 1,8%. Cette légère amélioration s'explique essentiellement par la remontée des prix à l'exportation de la vanille, qui sont passés de 7 000 FC à 15 800 FC le Kg en moyenne.

En effet, la valeur des exportations de vanille a plus que doublé en 2013, pour s'établir à 1,4 milliard FC contre seulement 0,6 milliard FC en 2012, bénéficiant à la fois d'un effet volume (les quantités exportées ont augmenté de +13,5%) et d'un effet prix (les prix à l'exportation ont doublé). Ces exportations ont contribué à hauteur de 11,5 points à la croissance des exportations en 2013 contre 2,2 en 2012 et 0,1 en 2011.

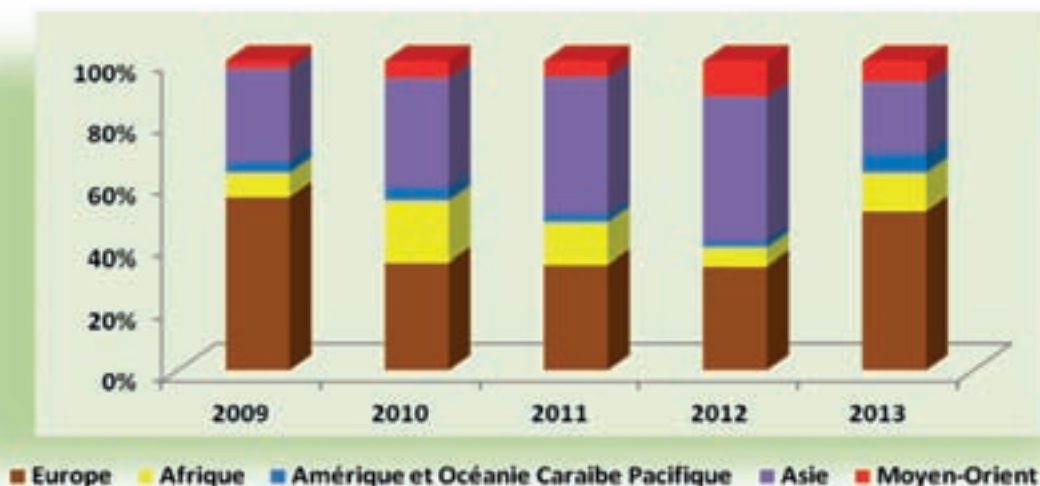
Les exportations des essences d'ylang-ylang ont également bénéficié de meilleures conditions de vente, s'élevant à 0,8 milliard FC contre 0,7 milliard FC en 2012, soit une hausse de 20%, alors qu'elles avaient diminué de 10,6% en 2012.



Gousses de vanille et fleur de girofle.

En revanche, les exportations de girofle ont diminué de 38,5% en 2013, ne rapportant que 3,4 milliards FC contre 5,5 milliards FC en 2012 et 6,4 milliards FC en 2011. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des quantités exportées, dans un contexte de repli des cours sur le marché international. En conséquence, la part de ce produit dans le total des exportations est passée de 73,6% en 2012 à 44,4% en 2013.

GRAPHIQUE 12 : ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPORTATIONS



Source : Direction des Etudes Economiques, Monétaires et Financières, BCC

L'Asie, après avoir occupé durant les trois dernières années la première place, est reléguée à la deuxième position, représentant 23,3% du total des exportations du pays contre 46,9% en 2012, en relation avec la baisse des exportations de girofle, essentiellement vers Singapour. Les exportations vers l'Afrique ont représenté 12,6% en 2013 contre 5,9% en 2012, tirés par les produits à destination de Madagascar.

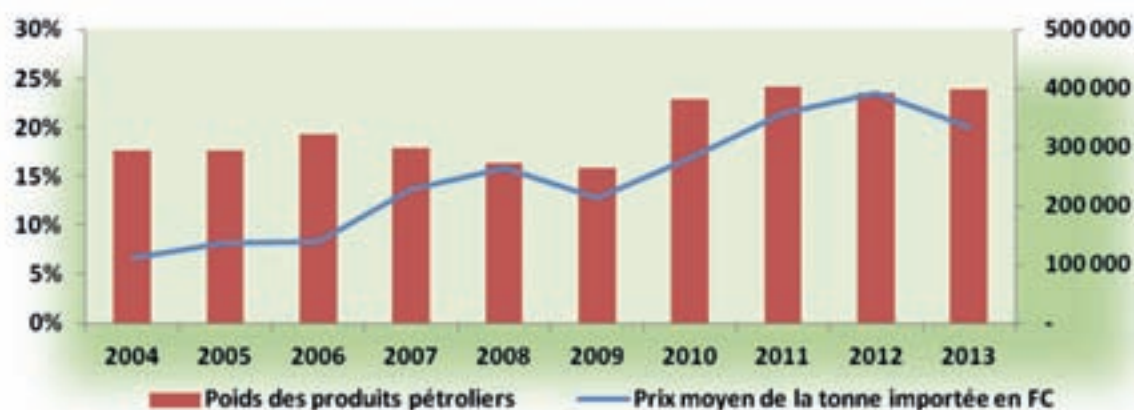
01

1.1.2 LES IMPORTATIONS DE BIENS

Les importations FOB se sont établies à 84,4 milliards FC, soit une hausse de 1,1% par rapport à 2012, en liaison avec la hausse de la facture pétrolière et des biens intermédiaires. En données CAF, les importations de produits pétroliers

ont vu leur rythme de croissance décélérer, s'établissant à 26,2 milliards FC contre 25,5 milliards FC en 2012 après 22,2 milliards FC en 2011. Cette décélération est en liaison avec le recul de 14,6% du prix d'approvisionnement moyen de la tonne, en dépit de la progression de 20,4% du volume importé.

GRAPHIQUE 13 : ÉVOLUTION DU POIDS DES IMPORTATIONS DE PRODUITS PÉTROLIERS DANS LE TOTAL DES IMPORTATIONS ET DU PRIX MOYEN DE LA TONNE IMPORTÉE



Source : Direction des Etudes Economiques, Monétaires et Financières, BCC



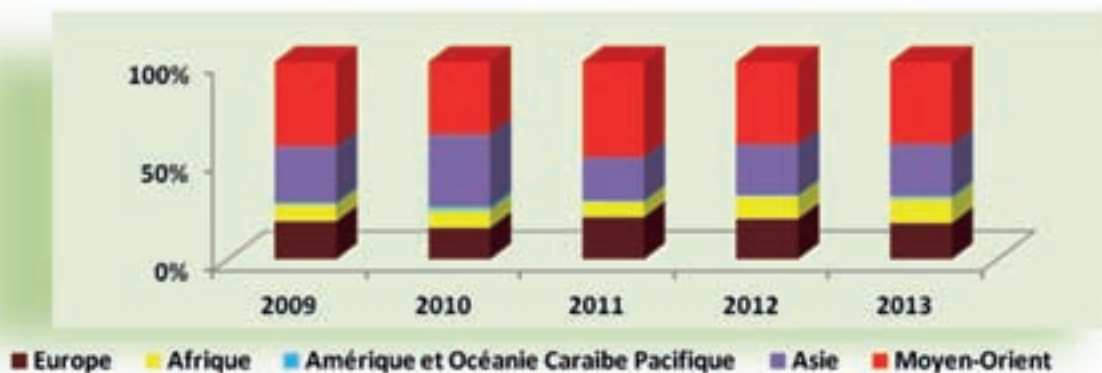
Vue sur le Port de Mutsamudu.

Les importations de biens d'équipement ont aussi augmenté de 2,7% contre un repli de 45,8% en 2012, s'établissant à 10 milliards FC, sous l'effet de l'augmentation du volume importé.

Les biens intermédiaires ont augmenté de 2,9% en 2013 pour s'établir à 10,6 milliards FC, en liaison avec l'exécution des travaux de construction d'infrastructures publiques et privées. Leur part dans le total des biens importés est restée stable à 10%.

Les biens alimentaires ont diminué de 13% pour s'établir à 21,3 milliards FC, suite d'une part au recul du volume des principaux biens, notamment le riz, la viande et la farine et d'autre part à la quasi stabilité des prix de ces biens. Leur part dans le total des importations a perdu 3,2 points pour s'établir à 20,2%.

Concernant les importations de biens, la répartition géographique a concerné 89 pays en 2013.

GRAPHIQUE 14 : ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES IMPORTATIONS

Source : Direction des Etudes Economiques, Monétaires et Financières, BCC

Le Moyen-Proche-Orient occupe le premier rang des fournisseurs de marchandises, avec 42% du total des importations, provenant principalement des Émirats Arabes Unis.

L'Asie et l'Afrique ont vu leurs parts dans les importations légèrement augmenter, pour s'établir respectivement à 26,2% et 12,7%, au détriment de celle de l'Europe qui perd 2,1 points. La part des importations en provenance des pays membres de la COI est passée de 7,6% en 2012 à 9,1% en 2013, représentant un volume de 9,7 milliards FC contre 1,7 milliard FC en 2012, en liaison avec le dynamisme des importations en provenance de Maurice et Madagascar.

1.2 LA BALANCE DES SERVICES

Le déficit du compte des services a diminué de 1,7 milliard FC, pour s'établir à 11,3 milliards FC, grâce à la consolidation de l'excédent du poste « Voyages », principal poste excédentaire.

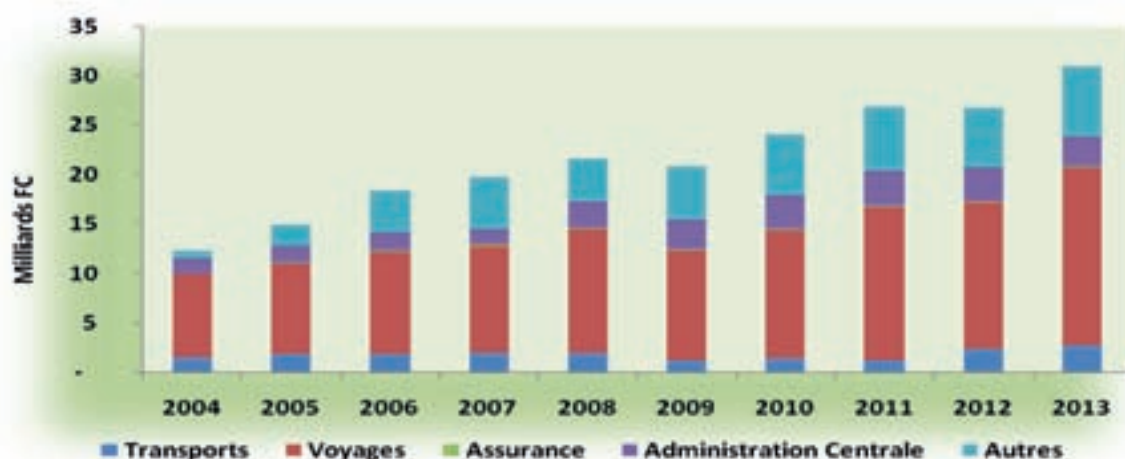
En effet, les recettes des voyages ont augmenté de 25,7% pour s'établir à 18 milliards FC, en liaison avec l'évolution du nombre des visiteurs, notamment de la diaspora, pendant que les dépenses ont progressé de 18,5% pour s'établir à 8,9 milliards FC en 2013 contre 7,5 milliards FC en 2012.



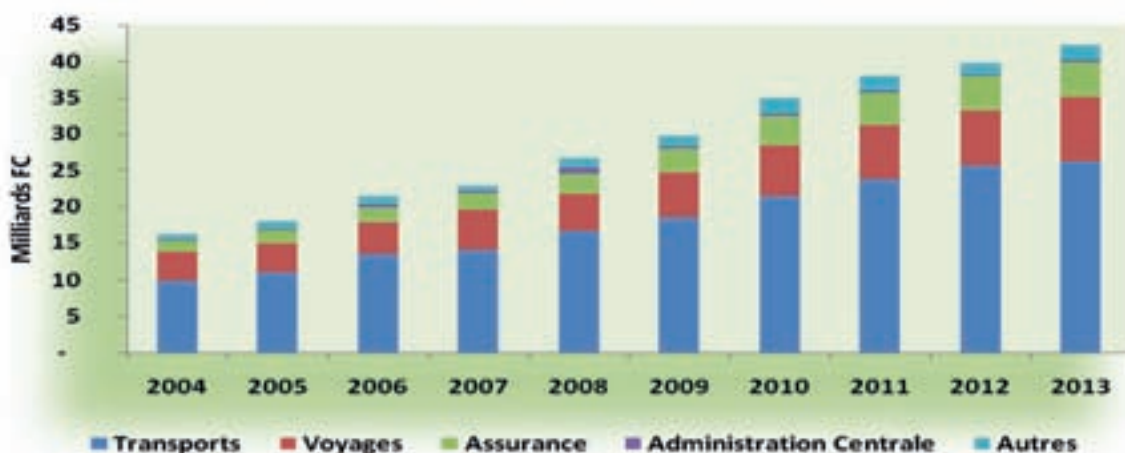
Aéroport International Prince Said Ibrahim by night.

Le solde du poste « Transports », principal poste déficitaire du compte des services, a enregistré une hausse de 1,2% par rapport à 2012, soit la plus petite progression sur la période 2003-2013, en liaison avec la faible augmentation des coûts d'assurances et de fret, liés aux importations de biens.

01

GRAPHIQUE 15 : EVOLUTION DES RECETTES DES SERVICES

Source : Direction des Etudes Economiques, Monétaires et Financières, BCC

GRAPHIQUE 16 : EVOLUTION DES DÉPENSES DES SERVICES

Source : Direction des Etudes Economiques, Monétaires et Financières, BCC

1.3 LA BALANCE DES REVENUS

Aux Comores, seule la rubrique « Revenus des Investissements » est renseignée.

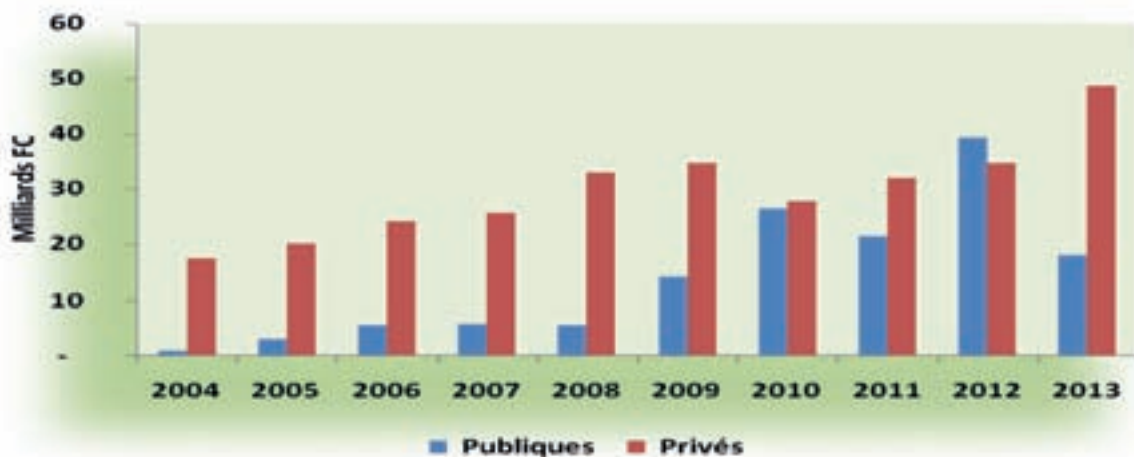
Le déficit de la balance des revenus s'est accru de 0,1 milliard FC, s'élevant à 0,8 milliard FC en 2013, en liaison avec l'évolution des revenus des investissements directs, notamment les revenus de l'activité du secteur bancaire, en dépit du recul des services de la dette.

1.4 LA BALANCE DES TRANSFERTS COURANTS

Après avoir atteint en 2012 un niveau exceptionnellement élevé, les transferts courants ont fortement diminué en 2013 pour s'établir à 66,7 milliards FC contre 73,8 milliards FC, représentant 29,1% du PIB contre 33,7% du PIB en 2012. Cette baisse est consécutive à la contraction des transferts publics nets, en liaison avec la

baisse du volume des transferts du programme de la citoyenneté économique. Les transferts publics nets sont revenus à 17,9 milliards FC après avoir atteint 39,2 milliards FC en 2012. Les transferts privés nets ont enregistré une hausse de 14,2 milliards pour s'établir 48,7 milliards FC, en liaison avec la hausse des envois des fonds de la diaspora.

GRAPHIQUE 17 : EVOLUTION DES COMPOSANTES DES TRANSFERTS COURANTS SUR LA PÉRIODE 2004-2013



Source : Direction des Etudes Economiques, Monétaires et Financières, BCC

SECTION 2

LE COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES

Le compte de capital et d'opérations financières a été fortement impacté par l'allègement de la dette publique extérieure. Il a augmenté de 9,1 milliards FC pour s'établir à 24,3 milliards FC en 2013, représentant 10,6% contre 7% en 2012. Ainsi, le compte de capital s'est établi à 63,6 milliards FC contre 19,3 milliards FC en 2012, tandis que le compte financier s'est établi à un déficit de 39,3 milliards FC, après un déficit de 4 milliards FC en 2012.

En faisant abstraction de l'annulation de la dette, le compte de capital afficherait une contraction de 20%, pour s'élever à 15 milliards FC, en liaison avec le recul par rapport à 2012 des financements des projets publics, tandis que le

compte financier aurait augmenté de 13,4 milliards FC, en liaison avec l'évolution des avoirs de réserve.

Par ailleurs, le poste « Autres investissements » est passé de 4,9 milliards FC à -53,4 milliards FC, suite à la comptabilisation de l'allègement de la dette, masquant ainsi certaines évolutions comme la baisse des engagements du système bancaire.

En faisant abstraction de l'allègement de la dette, le solde de ce poste se serait établi à -4,8 milliards FC, en liaison avec une hausse de 5,2 milliards FC du niveau des avoirs du pays, conjuguée à une baisse de 0,3 milliard FC des engagements.

Les avoirs extérieurs ont diminué de 10,6 milliards FC, en dépit de la consolidation de 1,4 milliard FC des avoirs en DTS.



CHAPITRE IV

EVOLUTION DU SECTEUR MONÉTAIRE

SECTION I : EVOLUTION DE LA MASSE MONÉTAIRE

SECTION II : LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

2.1 LES AVOIRS EXTÉRIEURS NETS 2.2 LE CRÉDIT INTÉRIEUR

2.2.1 CRÉANCES NETTES SUR L'ÉTAT 2.2.2 CRÉDITS À L'ÉCONOMIE



En 2013, la masse monétaire a enregistré une croissance de 2,8%, en retrait par rapport aux taux de 16% et 9,6% respectivement observés en 2012 et en 2011. Les forts taux de croissance observés les deux années antérieures n'ont pas pu être atteints principalement du fait de la contraction des avoirs extérieurs nets (-9,8%), en dépit de l'accroissement de 13,5% du crédit à l'économie.

Le premier semestre a été caractérisé par une évolution en retrait de la contrepartie extérieure, la croissance monétaire ayant été induite par une forte croissance de l'encours du crédit intérieur. En revanche, le deuxième semestre a vu la contrepartie extérieure insuffler le rythme de création monétaire, du fait de la hausse des transferts de fonds des comoriens de l'étranger pendant la période. Le crédit intérieur a par contre enregistré un léger repli durant le second semestre.

Au total, le taux de couverture de la masse monétaire par les avoirs extérieurs nets a fortement baissé, s'établissant à 62,9% contre 71,8% à fin décembre 2012 et 66,9% à fin décembre 2010.

SECTION 1

EVOLUTION DE LA MASSE MONÉTAIRE

La croissance de l'agrégat monétaire M2 s'est fortement ralentie, son rythme annuel s'établissant à 2,8% à fin décembre 2013, portant le niveau de la masse monétaire à 89,9 milliards FC après 87,4 milliards FC en 2012 et 75,3 milliards FC en 2011.

Cette décélération de la croissance de l'agrégat M2 s'est manifestée principalement par une quasi-stabilité de la circulation fiduciaire, accompagnée d'une légère hausse des dépôts à vue, les dépôts d'épargne affichant une hausse modérée de 6,8%, après 16,5% en 2012.

TABLEAU 16 : EVOLUTION DE LA MASSE MONÉTAIRE (EN MILLIONS FC)

	DEC 11	DEC 12	JUIN 13	DEC 13	DEC 13 /DEC 12
M1 / Moyens de paiements	48 820	56 501	52 448	56 878	0,6 %
Circulation Fiduciaire hors BEF	19 985	21 755	18 855	21 740	- 0,1 %
Dépôts à vue	28 835	34 747	33 593	35 138	1,1 %
<i>Banque Centrale</i>	364	509	630	473	- 7,2 %
<i>Banques et Etablissements</i>					
<i>Financiers</i>	28 471	34 237	32 963	34 665	1,2 %
M2 - M1 / Epargne Liquide	26 506	30 871	31 402	32 985	6,8 %
M2 / Masse Monétaire	75 327	87 373	83 850	89 862	2,8 %
Base Monétaire	45 099	53 589	42 366	45 614	- 14,9 %

Source : Direction des Etudes Economiques, Monétaires et Financières, BCC

GRAPHIQUE 18: EVOLUTION DE LA MASSE MONÉTAIRE ET DE SON TAUX DE COUVERTURE EXTÉRIEURE

Source : Direction des Etudes Economiques, Monétaires et Financières, BCC

01

La circulation fiduciaire s'est élevée à 21,7 milliards FC à fin décembre 2013 contre 21,8 milliards FC un an plus tôt, soit une légère baisse de 0,1%.

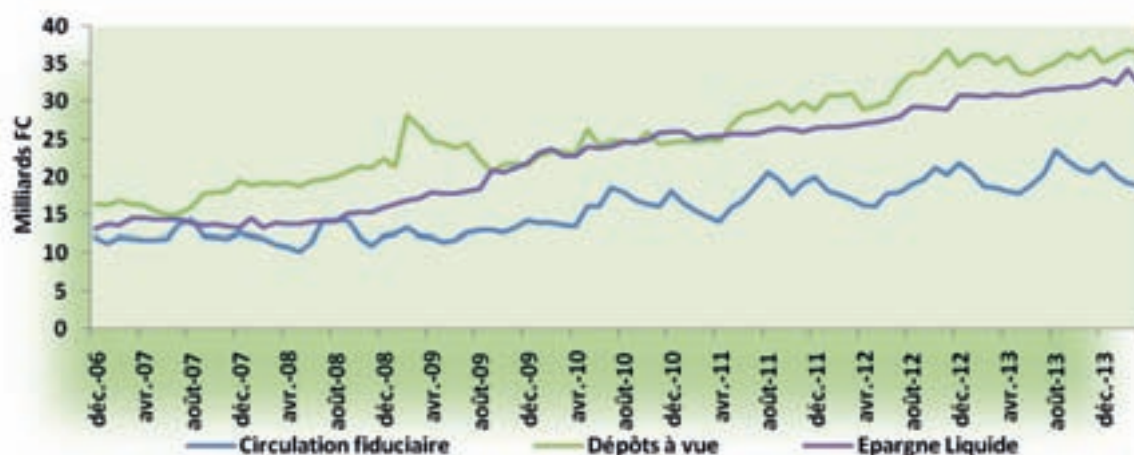
Au cours de l'année, des évolutions contrastées ont été observées, avec des fluctuations comprises entre -3 et 23%, avec un pic au cours du troisième trimestre, correspondant à la période très active d'achat de devises.

Les dépôts à vue se sont établis à 35,1 milliards FC à fin décembre 2013 contre 34,7 milliards FC à fin décembre 2012, soit une légère hausse de 1,1%.

Après un bond de 4% observé au mois de janvier 2013, les dépôts à vue se sont par la suite inscrits au cours du 1er semestre dans une tendance baissière, très marquée aux mois de mars et de mai, avant de repartir sur une pente ascendante au 2nd semestre, en relation avec la hausse des dépôts des particuliers auprès des établissements de crédit.

L'agrégat M2-M1, « épargne liquide ou quasi-monnaie » affiche un ralentissement de son taux de croissance annuelle, qui s'est établi à 7% en 2013 contre 16,5 % en 2012, portant le niveau de l'épargne (essentiellement le livret) à 33 milliards FC après 30,9 milliards FC en 2012.

GRAPHIQUE 19 : EVOLUTION DES COMPOSANTES DE LA MASSE MONÉTAIRE



Source : Direction des Etudes Economiques, Monétaires et Financières, BCC

SECTION 2

LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

En 2013, les contreparties monétaires ont enregistré des évolutions divergentes. Les « avoirs extérieurs nets » ont connu une tendance baissière pendant que le crédit intérieur augmentait, soutenu par l'accroissement du crédit au secteur privé.

2.1 LES AVOIRS EXTÉRIEURS NETS

Les avoirs extérieurs nets du système bancaire se sont élevés à 56,6 milliards FC en décembre 2013 contre 62,7 milliards FC en décembre 2012, soit une baisse de 9,8% après une hausse de 16,5% en 2012, ralentissant ainsi la croissance de la masse monétaire à hauteur de -7% contre une contribution positive de 12,4% en 2012.

Au cours du 1er semestre 2013, la contrepartie externe a fortement reculé, atteignant 49,2 milliards FC à fin juin après 61,3 milliards au mois de janvier. Ce recul s'est légèrement atténué à partir de juillet, en relation avec les entrées nettes de devises.

TABEAU 17 : ÉVOLUTION DES CONTREPARTIES DE M2 (EN MILLIONS FC)

	ENCOURS (MILLIONS FC)				VARIATION (%)
	DEC 11	DEC 12	JUIN 13	DEC 13	DEC 12 / DEC 13
AVOIRS EXTERIEURS (NETS)	53 860	62 709	49 237	56 567	- 9,8 %
Banque Centrale des Comores	49 127	62 172	48 389	50 242	- 19,2 %
Banques et Etablissements Financiers	4 733	537	848	6 325	1 077,7 %
CREDIT INTERIEUR	45 845	49 330	58 958	59 694	21,0 %
<i>Créances nettes sur l'Administration Centrale</i>	6 016	1 604	4 050	5 511	243,6 %
Dépôts (de l'Administration Centrale)	7 775	12 175	10 601	10 276	- 15,6 %
Créances brutes (sur l'Administration Centrale)	13 791	13 779	14 651	15 787	14,6 %
<i>Crédits à l'économie</i>	39 829	47 726	54 908	54 183	13, 5%
Autres Secteurs Résidents	16 269	21 613	23 373	23 871	10,4 %
Autres Sociétés Financières	0	0	21	97	-
Adm. États Fédérés et Locales	220	188	171	154	- 18,4 %
Sociétés Non Financières Publiques	1 178	512	1 850	986	92,6 %
Autres Sociétés Non Financières	22 162	25 413	29 493	29 075	14,4 %
AUTRES POSTES NETS	- 24 378	- 24 679	- 24 345	- 26 398	7,0 %
TOTAL DES CONTREPARTIES	75 327	87 359	83 850	89 862	2,9%

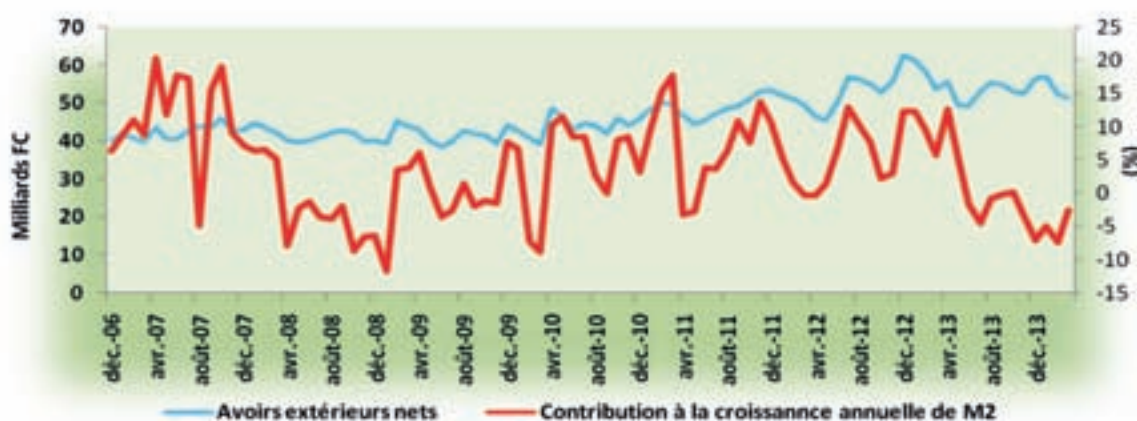
Source : Direction des Etudes Economiques, Monétaires et Financières, BCC

01

La baisse des avoirs extérieurs nets résulte à la fois de la forte contraction des mouvements cré-diteurs, en particulier la baisse des concours financiers publics et de la hausse des engagements extérieurs, en liaison avec l'augmentation des importations de biens et services. Le niveau des avoirs extérieurs demeure toutefois supérieur à celui observé en décembre 2011, en liaison avec la consolidation des transferts de fonds des comoriens de l'étranger.

En revanche, la position extérieure des établissements de crédit s'est fortement améliorée, passant de 0,5 milliard FC en décembre 2012 à 6,3 milliards FC en décembre 2013, suite à un accroissement des avoirs bruts (+95,3%), en prévision des paiements des importations.

GRAPHIQUE 20 : EVOLUTION DES AVOIRS EXTÉRIEURS NETS ET CONTRIBUTION À LA CROISSANCE ANNUELLE DE LA MASSE MONÉTAIRE



Source : Direction des Etudes Economiques, Monétaires et Financières, BCC

2.2 LE CRÉDIT INTÉRIEUR

Le crédit intérieur a poursuivi sa tendance haussière, avec une croissance de 21% en 2013 contre 7,6% en 2012 après 4,3% en 2011, portant l'encours à 59,7 milliards FC en décembre 2013 contre 49,3 milliards FC en décembre 2012.

2.2.1 CRÉANCES NETTES SUR L'ÉTAT

Les créances nettes sur l'Etat se sont fortement accrues, passant de 1,6 milliard FC en décembre 2012 à 5,5 milliards FC en décembre 2013, sous l'effet d'une hausse des créances combinée à la baisse des dépôts de l'Etat. En effet, l'encours des créances brutes est passé de 13,8 milliards FC à 15,8 milliards FC, en liaison notamment avec le décaissement des prêts FMI, suite aux validations des 5ème et 6ème revues du programme avec le FMI, respectivement en juin et

décembre 2013. En revanche, l'encours des dépôts est passé de 12,2 milliards FC à 10,3 milliards FC à fin décembre 2013.

En termes de contribution à la croissance monétaire, les créances sur l'Etat ont continué à reculer au premier trimestre, atteignant -8,4% à fin avril 2013, avant d'afficher une forte expansion durant le reste de l'année, clôturée avec une contribution de 4,5% contre une contribution négative de 5,9% en 2012.

2.2.2 CRÉDITS À L'ÉCONOMIE

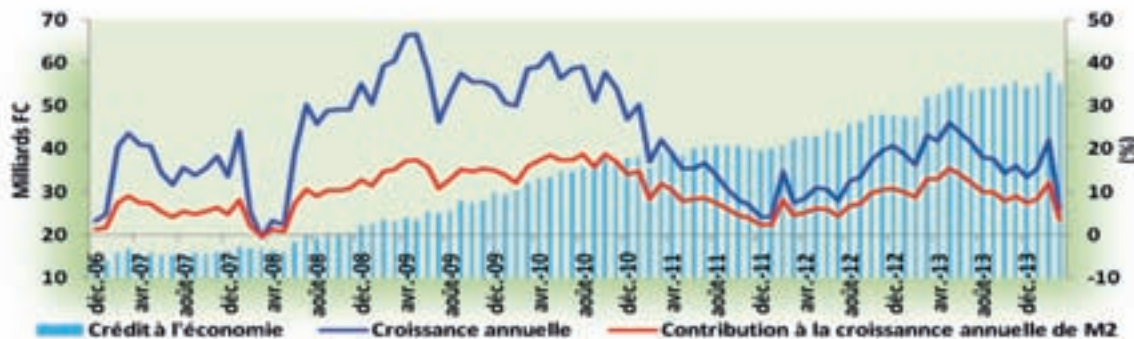
Comme en 2012, les crédits à l'économie ont constitué le moteur de la croissance du crédit intérieur, portant l'encours à 54,2 milliards FC après 47,7 milliards FC et 39,8 milliards FC respectivement en 2012 et en 2011, soit une hausse de 13,5%. Les entreprises privées ont

bénéficié de 53,7% de ces financements et les particuliers de 44,1%. La contribution moyenne à la croissance annuelle de la masse monétaire a progressé, s'élevant à 10,9% contre 7% en 2012.

En termes d'évolution intra-annuelle, l'encours des crédits a fortement augmenté au cours du premier semestre 2013, avec une croissance moyenne mensuelle de 2,4%, une grande partie répondant au financement des importations. Au cours du 2nd semestre, le taux de crois-

sance de l'encours des crédits s'est progressivement replié, pour atteindre 0,2% en moyenne sur la période. Cette évolution caractérise bien le fonctionnement de l'économie comorienne, notamment au niveau du commerce aussi bien alimentaire que des matériaux de construction. En effet, les grosses importations sont lancées en début d'année pour pouvoir faire face à la demande habituellement élevée au 3ème trimestre, en liaison avec la présence des vacanciers issus de la diaspora installée à l'étranger.

GRAPHIQUE 21 : EVOLUTION DES CRÉDITS À L'ÉCONOMIE, DE LEUR TAUX DE CROISSANCE ANNUELLE ET DE LEUR CONTRIBUTION À LA CROISSANCE ANNUELLE DE LA MASSE MONÉTAIRE



Source : Direction des Etudes Economiques, Monétaires et Financières, BCC



CHAPITRE V

INTERVENTIONS DES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT

- 5.1 LE FMI**
- 5.2 LE GROUPE DE LA BANQUE
MONDIALE**
- 5.3 LE GROUPE
DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT**
- 5.4 L'AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT**
- 5.5 L'UNION EUROPÉENNE**

5.1 LE FMI

L'Union des Comores a conclu en septembre 2009 un programme avec le FMI au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) pour un montant total de 13,57 millions de DTS. Ce programme avait pour but d'accompagner les autorités comoriennes à mettre en œuvre des réformes structurelles et de consolidation budgétaire, afin de favoriser la croissance et la lutte contre la pauvreté.

Un décaissement immédiat de 4.227.500 DTS avait été effectué, le solde restant a été décaissé au fur et à mesure de l'exécution du programme et de la validation des six revues.

La 5ème et la 6ème (et dernière) revues ont été validées respectivement aux mois de juin et de décembre 2013.

Au terme du programme à fin décembre 2013, les Comores ont bénéficié auprès du FMI de plus de 5,2 milliards FC de financement, portant l'encours de la dette auprès de cette institution à 7,1 milliards FC après annulation d'une partie de la dette (2.225.000 DTS correspondant au prêt contre les chocs exogènes) suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE en décembre 2012.

5.2 LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Depuis mai 2010, le Conseil des administrateurs du Groupe de la Banque mondiale a validé une stratégie intérimaire, qui se concentre sur deux objectifs : réduire la vulnérabilité sociale et renforcer les capacités et la responsabilisation de l'État.

La réalisation du premier objectif s'est faite à travers le Fond d'Appui au Développement Communautaire (FADC), projet visant à améliorer d'une part, l'accès à l'emploi à court terme, et d'autre part, l'accès aux infrastructures de base. Le FADC a ainsi bénéficié en avril 2013 d'un financement additionnel d'USD 3 millions pour le Projet d'Urgence en Réponse aux Crises (PURC), qu'il gère depuis 2011.

Pour la réalisation du second objectif, le projet d'Appui à la Bonne Gouvernance Economique (ABGE), mis en œuvre en 2011, a bénéficié d'un financement additionnel de l'ordre d'USD 3,8 millions (contre USD 1,8 million pour ABGE1) en date du 12 novembre 2013, dans l'objectif d'accroître l'efficacité, la responsabilisation et la transparence de la gestion des finances publiques, ainsi que l'amélioration de la gestion des ressources humaines et des traitements dans la fonction publique.

La Banque est également intervenue dans :

■ **le domaine de l'énergie** : la Banque a octroyé un don de 5 millions d'USD en septembre 2013 pour le Redressement du Secteur de l'Électricité (PRSE) pour une durée de 3 ans pour :

- (1) le renforcement des résultats commerciaux et financiers de l'entreprise publique d'électricité,
- (2) la gouvernance du secteur de l'électricité ;

■ **le domaine des télécommunications** : dans le cadre du Programme Régional d'Infrastructure de Communications (Régional Communications Infrastructure Program - RCIP), l'Union des Comores a déjà bénéficié en 2012 d'une avance de USD 700.000, pour permettre :

- (1) la réalisation des études préalables à la préparation du Projet RCIP (notamment les aspects relatifs à la libéralisation effective du secteur et aux options pour la gestion de l'infrastructure, la réalisation d'un câble sous-marin reliant la Grande-Comore à Mayotte et la conduite des études environnementales et sociales)
- (2) la mise en place de l'Unité de Gestion du Projet. En septembre 2013, un nouveau don pour le Projet Régional d'Infrastructure de Communications (RCIP4) a été accordé, pour soutenir les efforts de l'Etat comorien en vue d'étendre la couverture géographique des réseaux de haut débit ;

■ **le domaine de la pêche** : la Banque mondiale a signé un accord de don pour la Cogestion des Ressources Côtières pour

une Subsistance Durable (CoreCSuD) en date du 9 mai 2012. Ce Projet, financé à hauteur de 2,73 millions USD par le Japanese Social Development Fund (JSDF), intervient auprès des communautés côtières sur :

- (1) la sensibilisation et le renforcement de capacités,
- (2) la préparation de plans de cogestion des ressources,
- (3) l'appui à des micro-projets.

Les Comores bénéficient également du financement d'1.1 million USD apporté par le Partenariat Mondial pour les Océans (GPO) à la Commission de l'Océan Indien (COI), la Commission des Pêches du Sud-Ouest de l'Océan Indien (SWIOFC / CPS00I) et la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) pour la mise en œuvre de mesures de lutte contre la pêche illégale, non réglementée et non déclarée et pour la promotion des meilleures pratiques de gouvernance entre les Etats de la CPS00I ; En plus de tous ces projets, la Banque mondiale a mis un Trust Fund de 358.034 USD à la disposition des Comores depuis juillet 2013. Ce Fond fiduciaire aidera le pays au développement de son système statistique national, en particulier la Direction Nationale de la Statistiques (DNS, devenue depuis Institut National de la Statistique), et à la production et la diffusion des données à jour, fiables et pertinentes. Elle a aussi alloué un budget de 475.000 USD pour renforcer la capacité des Comores à développer une plateforme de gestion des risques et des catastrophes à travers le Global Facility for Disaster Reduction and Recovery (GFDRR). Un financement de 200.000 USD serait aussi mobilisé par la Banque pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet intégré de gestion des déchets de la ville de Moroni et de capture et d'utilisation du gaz méthane pour l'alimentation d'une centrale de production d'électricité pour la ville de Moroni.

Afin d'appuyer efficacement ses propositions de réformes pour la croissance soutenue et inclusive aux Comores, la Banque mondiale produit également des notes de politique sectorielle sur l'énergie, le tourisme, l'agriculture, la

01

pêche, les transports et connectivités inter et intra-iles, ainsi que les sources de croissance intermédiaire et l'emploi, protection sociale... Ces notes ont aussi contribué à l'élaboration de la nouvelle stratégie triennale de la Banque mondiale pour les Comores (2014-2016).

5.3 LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Au 31 décembre 2013, le portefeuille actif des opérations de la BAD aux Comores est le suivant :

- **Projet d'eau potable et d'assainissement (PAEPA)** – Don de 10 millions d'Unités de Compte (UC) : financé sur ressources de la facilité en faveur des états fragiles, Pilier I (8 millions d'UC) et de l'Initiative pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu rural (2 millions d'UC). Lancé le 17 décembre 2009, ce projet a enregistré un décaissement de 2,6 millions d'UC, soit un faible taux de décaissement (26,3%) faible pour un projet qui devra être clôturé au 30 juin 2015 ;
- **Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI)** – financé sur

don FAD d'un montant 5,26 millions d'UC, ce projet présente une exécution satisfaisante, avec un taux d'exécution de 69% à un an du terme du projet. En octobre 2010, ce projet a bénéficié d'un don supplémentaire d'un montant de 0,595 million d'UC, dont 0,472 millions UC ont déjà été décaissés.

Par ailleurs, en septembre 2013, la BAD a approuvé le projet d'appui au secteur de l'énergie pour l'équivalent de 13,4 millions d'UC (20,1 millions USD). Elle s'est également engagée en novembre 2013 à appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre de la SCA2D (Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable), en approuvant un montant de 0,241 millions d'UC.

5.4 L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

L'AFD intervient principalement aux Comores sous forme de subventions, dans les trois secteurs de concentration retenus par le Document Cadre de Partenariat 2012-2014 :

- La santé
- L'eau potable et l'environnement
- L'appui au secteur productif

TABLEAU 18 : FINANCEMENTS OCTROYÉS PAR L'AFD (EN MILLIONS D'EUROS)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Autorisations (dont mandat UE en 2012)	11,95	1,6	3	11,45	4,85	5,2	22,5	1,3
Décaissements	2	1,5	2	6	5,7	5,3	6,5	9,9

Source : AFD

Depuis 2006, les financements de l'AFD se sont concentrés sur trois secteurs :

- **La santé** pour un total de 19,6 M€, avec
 - (1) deux importants projets nationaux d'appui à l'amélioration de la santé maternelle et infantile (financés dans le cadre de l'initiative Muskoka en faveur de l'atteinte des OMD 4 et 5) ciblant les hôpitaux de référence du pays, (réhabilitation /reconstruction, équipement des structures de santé, formation du personnel, appui à la gestion hospitalière et financement de la santé),
 - (2) un projet d'appui à l'amélioration de la qualité des soins et au renforcement des capacités d'organisation de la Caritas Comores,

- (3) un projet de renforcement de la santé maternelle sur l'île d'Anjouan visant à contribuer à la réduction de la mortalité maternelle et infantile dans le Nyumakélé, région la plus pauvre de l'île.

■ **L'eau potable et l'environnement**, pour lequel plus de 22,1 M€ ont été octroyés pour :

- (1) la poursuite des appuis aux deux fédérations de gestion communautaire de l'eau d'Anjouan et de Mohéli (UCEA et UCEM),
- (2) la réalisation de quatre projets d'adduction d'eau potable sur l'île de la Grande Comore, à Anjouan et sur le plateau de Djandro à Mohéli.

Depuis peu, l'AFD intervient également dans le secteur de l'environnement, avec un projet de soutien au Parc Marin de Mohéli (3M€ octroyé en avril 2014), visant à protéger la biodiversité exceptionnelle du parc.

■ **L'appui au secteur productif** pour un total de 11,6 M€, avec :

- (1) la relance de l'activité de crédit de la Banque de Développement des Comores (BDC) (financement d'une expertise permanente et de la refonte de son système d'information en vue de sa privatisation),
- (2) un appui à la professionnalisation et à l'évolution stratégique de la Caisse des MECK de Moroni (microfinance),
- (3) un appui au système d'information et à la professionnalisation du réseau des SANDUK d'Anjouan (microfinance) avec la mise en place d'une ligne de crédit,
- (4) des actions de renforcement et de diversification des filières agricoles pilotées par la Vice – Présidence chargée du Ministère de la Production et de l'Environnement,
- (15) le désenclavement et le développement économique de la région de Jimilimé sur l'île d'Anjouan.

Dans le cadre de l'**insertion régionale**, les Comores bénéficient de plusieurs projets financés par l'AFD à travers la Commission de l'Océan Indien (COI) : projet de surveillance épi-

démiologique dans les îles du sud-ouest de l'Océan Indien (6 M€) et projet de lutte contre les catastrophes naturelles (2 M€). Par ailleurs, le FFEM intervient aussi en finançant la COI pour un renforcement de capacités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques (3,6 M€), ainsi qu'en appui au Parc Marin de Mohéli, dans le cadre du soutien au réseau des aires marines protégées (300 k€).

Enfin, l'institut de formation de l'AFD, le Centre d'études financières, économiques et bancaires (CEFEB), intervient aux Comores depuis son origine. Plus de 70 stagiaires comoriens ont participé à des formations dispensées en France pour des cycles longs (une année) mais aussi pour des sessions spécialisées à l'intention des dirigeants d'entreprises et des directeurs financiers.

Des séminaires ciblés de formation sont régulièrement organisés chaque année par le CEFEB sur les thèmes du management d'entreprise, des finances des entreprises et des finances publiques (gestion des collectivités locales), et de la microfinance (en coopération avec l'Institut Boulder de Turin).

Depuis 2011, un cycle de formation (2011 – 2013) spécifique au secteur de la microfinance, basé sur trois séminaires annuels, est proposé. Dirigé vers les professionnels de la microfinance, et réalisé sur place avec l'appui d'experts de la sous-région, la formation bénéficie aux institutions soutenues par l'AFD aux Comores ainsi qu'à leurs tutelles.

5.5 L'UNION EUROPÉENNE

L'action de l'UE appuie la stratégie de développement des Comores définie dans le Document de Stratégie de Croissance et Réduction de la Pauvreté (DSCR), en identifiant les principaux leviers permettant au pays de consolider les bases d'un développement durable.

Au cours des cinq dernières années, l'Union européenne a engagé plusieurs programmes dans le pays, pour un total d'environ 66,6 millions d'euros. Ces ressources proviennent

01

essentiellement du 10ème Fonds Européen de Développement (50,6 M€), de l'enveloppe pour les urgences (10 M€), ainsi que d'autres lignes budgétaires thématiques auxquelles les Comores ont eu accès (6 M€).

Quatre programmes importants sont en cours de mise en œuvre dans les secteurs des transports (27 M€), de la formation professionnelle (6,6 M€), de l'éducation (4,7 M€) et de l'eau potable (4,5 M€). D'autres projets sont en cours dans le domaine du renforcement des capacités et de l'énergie solaire (5,5 M€). En 2013, cinq subventions ont été aussi octroyées aux acteurs non étatiques et autorités locales (1,1 M€).

Dans le domaine des **transports**, l'UE vise l'entretien et la réhabilitation du réseau routier et le renforcement des capacités des institutions et du secteur privé afin d'assurer de façon durable la préservation du patrimoine routier existant. Environ 6,5 M€ ont été engagés pour compléter la boucle du réseau routier entre Ouallah-Miringoni à Mohéli (fin des travaux en novembre 2013) et l'entretien d'environ 600 km de route, dont les travaux sont en cours sur l'ensemble du territoire. Deux études devant aboutir à des schémas directeurs pour le secteur portuaire et routier sont parallèlement en cours.

En ce qui concerne l'**éducation**, l'UE vise à la fois à améliorer la qualité de l'éducation de base et de la formation technique par un renforcement des capacités de pilotage et enseignement de l'ensemble du secteur et à augmenter et diversifier l'offre de formation professionnelle, adaptée aux besoins du marché de l'emploi.

Les projets en cours dans les **autres domaines** visent essentiellement à contribuer à l'atteinte des objectifs du millénaire (accès à l'eau potable), à la gestion durable des ressources naturelles (énergie solaire et écotourisme) et à la sécurité alimentaire (agriculture) et, plus généralement, à promouvoir la participation de tous les acteurs au développement du pays.

Dans ce cadre, en 2013 l'UE a décaissé aux Comores un montant de 6,4 M€ et prévoit de décaisser 9,9M€ en 2014. L'UE prévoit également d'engager 5 M€ additionnels courant 2014. En plus, l'UE finance plusieurs projets régionaux à travers la Commission de l'Océan Indien, le COMESA et Afritac-sud, entre autres, dont l'Union des Comores bénéficie également.

Enfin, dans le cadre de l'Accord de partenariat de pêche entre l'Union européenne et l'Union des Comores et du protocole en vigueur entre 2011 et 2013, l'Union des Comores a encaissé 1,5M€, dont 0,6 M€ en 2013.

02

SYSTÈME
BANCAIRE
ET FINANCIER

BANQUE CENTRALE des COMORES





CHAPITRE I

SITUATION FINANCIÈRE DU SYSTÈME BANCAIRE

- 1.1 EVOLUTION DE L'ÉPARGNE DU SYSTÈME BANCAIRE
- 1.2 LIQUIDITÉ DU SYSTÈME BANCAIRE
- 1.3 EVOLUTION DU CRÉDIT
- 1.4 LA RENTABILITÉ

Au 31 décembre 2013, le système bancaire et financier comorien est composé de dix institutions financières agréées par la Banque centrale des Comores réparties comme suit :

Quatre banques

- La Banque de Développement des Comores (BDC)
- La Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC-Comores)
- L'Exim Bank – Comores,
- La Banque Fédérale de Commerce (BFC)

Trois Institutions Financières Décentralisées (IFD)

- L'Union des Meck
- L'Union des Sanduk d'Anjouan
- L'Union des Sanduk de Mohéli

Trois Intermédiaires financiers

- La Société Nationale des Postes et des Services Financiers (SNPSF)
- La Maison Comorienne des Transferts et des Valeurs (MCTV-SA).
- Comores Assistance internationale (CASI SA) - Transferts d'argent et opérations de change. Ce dernier intermédiaire est un nouvel entrant spécialisé dans les opérations de change et les transferts d'argent.

Le bilan consolidé des établissements de crédit a encore progressé cette année pour atteindre 90,8 milliards FC contre 87,7 milliards FC en 2012, soit une hausse de 3,4%.

Cet accroissement traduit le renforcement du financement bancaire au secteur privé avec un encours de crédit net de 47,8 milliards FC, en hausse de 13,8% par rapport à 2012. L'encours de l'épargne a suivi la même tendance en enregistrant une hausse de 3,3%.

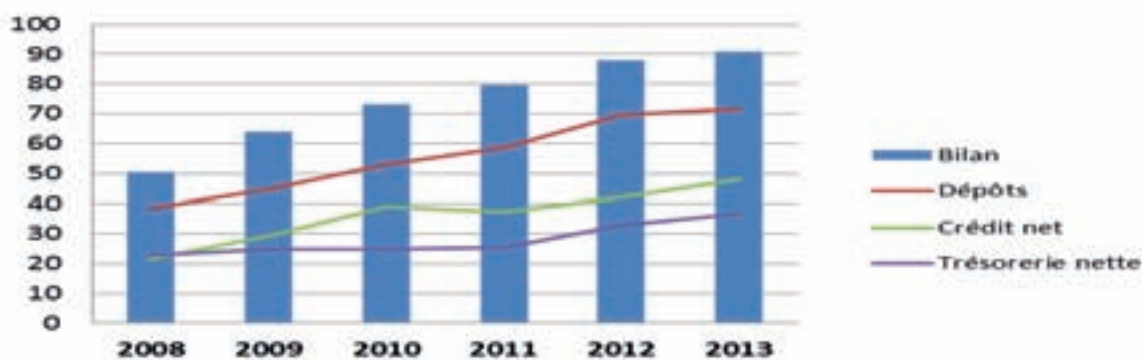
La rentabilité s'est aussi améliorée concourant au renforcement des fonds propres du système bancaire au cours de la période sous revue.

En revanche, le niveau de la liquidité du système bancaire s'est contractée, revenant de 36,6 milliards FC en 2012 à 34,1 milliards FC en 2013.

**TABLEAU 19 : BILAN CONSOLIDÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT
(EN MILLIONS FC)**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
ACTIF						
Trésorerie nette	22 642	24 905	25 555	32 536	36 640	34 103
Crédit net	21 598	29 409	39 010	37 204	42 012	47 819
Titres et divers	3 874	6 108	4 299	5 189	3 558	3 407
Immobilisations nettes	1 811	3 120	4 228	4 717	5 553	5 422
TOTAL	49 925	63 542	73 092	79 646	87 763	90 751
PASSIF						
Trésorerie passif	623	1 860	3 578	2 973	2 988	2 936
Dépôts	38 430	44 802	53 009	58 571	69 480	71 739
Titres et divers	4 026	3 966	2 823	3 038	3 137	3 214
Fonds propres	6 846	12 914	13 682	15 064	12 158	12 862
TOTAL	49 925	63 542	73 092	79 646	87 763	90 751

Sources : Direction de la Supervision Bancaire et de la Réglementation, BCC

**GRAPHIQUE 22 : EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS
DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (EN MILLIARDS FC)**

Sources : Direction de la Supervision Bancaire et de la Réglementation, BCC

1.1 EVOLUTION DE L'ÉPARGNE DU SYSTÈME BANCAIRE

Au 31 décembre 2013, les dépôts du système bancaire ont atteint 71,7 milliards FC contre 69,5 milliards FC un an plus tôt. Cet accroissement a

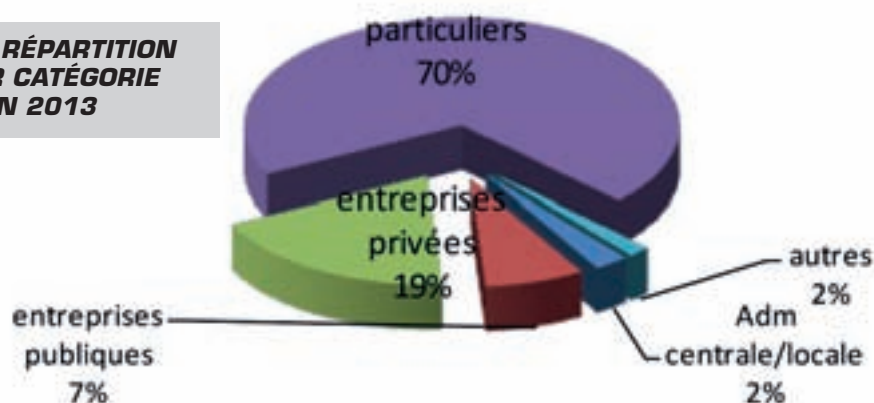
surtout concerné l'épargne des entreprises privées (+16,3%) et celle des particuliers (+3%), qui représente à elle seule 91,2% du total des dépôts. Les particuliers représentent 71,9% des dépôts, suivis par les entreprises privées (19,3%), contre 69,8% et 16,6% respectivement en 2012.

02

**TABLEAU 20 : EVOLUTION DES DÉPÔTS PAR CATÉGORIE DE CLIENTÈLE
(EN MILLIONS FC)**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Administration	747	1 065	1 003	1 879	1 783	1 842
Entreprises publiques	1 562	2 329	1 299	1 723	5 933	5 324
Entreprises privées	6 876	8 564	10 505	11 474	11 543	13 420
Particuliers	28 224	31 723	38 912	42 126	48 524	49 969
Autres	1 023	1 120	1 289	1 116	1 698	1 184
TOTAL DÉPÔTS	38 432	44 801	53 009	58 319	69 480	71 739

Source : Ministère des finances, BCC

**GRAPHIQUE 23 : RÉPARTITION
DES DÉPÔTS PAR CATÉGORIE
DE CLIENTÈLE EN 2013**Sources :
Direction
de la Supervision
Bancaire
et de la
Réglementation,
BCC

Les banques ont collecté 41,3% du total des dépôts, contre 43,1% en 2012, et les Institutions Financières Décentralisée 33,4%. Par catégorie de clients, les banques ont collecté 57,6% des dépôts des entreprises privées pendant que les IFD prenaient la première position pour la mobilisation de l'épargne des particuliers avec 41,6%.

1.2 LIQUIDITÉ DU SYSTÈME BANCAIRE**TABLEAU 21 : EVOLUTION DE LA LIQUIDITÉ DU SYSTÈME BANCAIRE
(EN MILLIONS FC, SAUF PRÉCISION)**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Trésorerie Actif	24 554	27 801	28 845	37 893	42 396	38 136
Trésorerie interbancaire Passif	1 912	2 895	3 289	5 357	5 756	4 033
Trésorerie nette	22 642	24 906	25 556	32 536	36 640	34 103
Taux de liquidité (très. Nette/dépôts)	34,7 %	55,6 %	48,2 %	55,8 %	52,7 %	47,5 %

Sources : Direction de la Supervision Bancaire et de la Réglementation, BCC

La trésorerie nette consolidée des établissements de crédit s'est contractée de 7,4%, contre une hausse de 12,5% en 2012, pour s'établir à 34,1 milliards FC contre 36,6 milliards FC en 2012, réduisant la liquidité de 7% sur la période sous revue. En dépit de ce repli, le secteur bancaire présente un niveau de liquidité confortable.

1.3 EVOLUTION DU CRÉDIT

N.B : Dans la présente section, les chiffres sur le crédit brut sont simplement agrégés, à l'inverse de ceux figurant sur les « contreparties de la masse monétaire » qui prennent en compte les opérations de la BCC.

Le regain de l'activité économique a entraîné une croissance du financement bancaire pour répondre

aux besoins de financement des entreprises et des particuliers. Dans cette dynamique, le crédit brut du système bancaire a atteint 54 milliards FC, en progression de 13,2% par rapport à décembre 2012, représentant 23,6% du PIB.

Les crédits accordés aux entreprises privées et aux particuliers ont atteint un encours de 50 milliards FC, soit 92,6% du total contre 97% en 2012. Les banques occupent la première place dans le financement des entreprises privées avec un encours de 21,4 milliards FC (78,7% des prêts accordés) tandis que les IFD sont en première position pour les crédits aux particuliers avec un encours de 13,8 milliards FC à fin 2013 contre 11,2 milliards FC à fin 2012. Cette répartition n'a pas pris en compte les entreprises individuelles évoluant dans l'informel.

**TABLEAU 22 : EVOLUTION DE LA LIQUIDITÉ DU SYSTÈME BANCAIRE
(EN MILLIONS FC, SAUF PRÉCISION)**

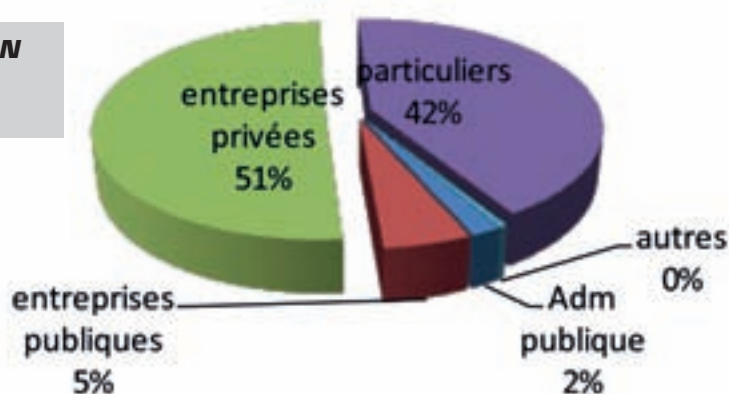
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Administration	1 466	1 240	1 606	797	852	961
Entreprises publiques	2 744	1 303	2 232	1 178	512	2 811
Entreprises privées	6 908	19 967	23 779	22 150	25 572	27 238
Particuliers	8 459	9 862	14 379	15 814	20 636	22 731
Autres	4 931	251	153	318	86	226
CRÉDITS BRUTS	24 506	32 623	42 149	40 258	47 658	53 968

Sources : Direction de la Supervision Bancaire et de la Réglementation, BCC

Le crédit à court terme domine le financement bancaire avec un encours de 29,3 milliards FC, soit 54,3% du crédit brut. Les entreprises privées sont dans une large mesure les principales bénéficiaires de ces financements pour leurs besoins en fonds de roulement.

En revanche, les crédits à long terme, qui sont octroyés uniquement par les banques, représentent 4% du total, avec un encours de 2,1 milliards FC.

**GRAPHIQUE 24 : RÉPARTITION
DU CRÉDIT BRUT
À LA CLIENTÈLE EN 2013**



Sources :
Direction
de la Supervision
Bancaire
et de la
Réglementation,
BCC

02

L'amélioration du financement bancaire à l'économie s'est accompagnée d'une détérioration de la qualité du portefeuille de crédit des établissements de crédit, avec une progression des créances en souffrance de l'ordre de 8,9% pour atteindre 9,4 milliards FC contre 8,5 milliards FC en 2012, représentant 17,4% du crédit total contre 17,9% en 2012. Une partie importante de ces créances concernent les crédits vanille qui ont subi la crise enregistrée par le secteur en 2003, après l'effondrement des prix de la vanille au niveau international.

Parallèlement, les provisions ont été renforcées en passant de 5,6 milliards en 2012 à 6,1 milliards FC en 2013, représentant un taux de couverture du risque de 65,6% contre 66,2% en 2012.

**TABLEAU 23 : EVOLUTION DE LA QUALITÉ DU PORTEFEUILLE
(EN MILLIONS FC ET EN %)**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Crédits bruts	24 506	32 623	42 147	40 257	47 658	53 968
<i>dont douteux</i>	5 119	5 353	5 138	6 283	8 526	9 377
Provisions	3 037	3 215	3 138	3 607	5 648	6 149
Taux de créances douteuses	20,9 %	16,4 %	12,2 %	15,6 %	17,9 %	17,4 %
Taux de provision	59,3 %	60,1 %	61,1 %	57,4 %	66,2 %	65,6 %

Sources : Direction de la Supervision Bancaire et de la Réglementation, BCC

1.4 LA RENTABILITÉ

Le produit net bancaire du système bancaire a atteint 8 milliards FC en hausse de 5,8% par rapport à 2012. Les banques représentent 56,3% du PNB total et affichent un coefficient d'exploitation moyen de 72,7% contre 81,7% en 2012, suivies des IFD pour 33,4%.

En 2013, la rentabilité enregistrée par les établissements de crédit affiche une évolution hétérogène. Cinq établissements sur huit ont réalisé des bénéfices pour un montant total de 1,8 milliard FC, dont trois banques, qui représentent à elles seules 56,8% des performances.

Les banques enregistrent un coefficient de rentabilité moyen (ROE) de 11,1% contre 19,5% pour les IFD et affichent un taux de marge net (résultat net sur PNB) de 22,3% (45,9% pour les IFD).

CHAPITRE II ACTIVITÉS DE LA SUPERVISION BANCAIRE

- 2.1 CADRE LÉGAL
ET RÉGLEMENTAIRE**
- 2.2 CONTRÔLE BANCAIRE**
- 2.3 COOPÉRATION
INTERNATIONALE**
- 2.4 CRÉATION DU FONDS
DE DÉVELOPPEMENT
DU SECTEUR BANCAIRE
ET FINANCIER**

2.1 CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Dans un contexte d'élargissement du secteur bancaire et financier comorien, la Banque Centrale a engagé d'importantes réformes en vue de mettre le cadre légal et réglementaire en conformité avec les normes internationales en vigueur, de mieux assurer la stabilité du système bancaire et financier, de prévenir les crises bancaires et d'améliorer la protection des dépôts, par le renforcement de la réglementation prudentielle.

Des nouvelles lois sont entrées en vigueur :

- La loi bancaire et financière n°13-003/AU du 12 juin 2013,
- La loi n°12-008 du 28 juin 2012 relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- La loi n°12-011/AU du 28 juin 2012 portant réglementation et organisation du crédit-bail en Union des Comores,

Les Comores disposent désormais d'un cadre légal modernisé et répondant aux standards requis par la communauté financière internationale, ce qui participera indéniablement à l'amélioration du climat des affaires.

Il va permettre notamment :

- de renforcer le rôle de la Banque Centrale des Comores (BCC) dans l'exercice de sa mission d'autorité de régulation du système bancaire et financier comorien ;
- de donner une définition claire des différentes catégories d'institutions financières ;
- d'améliorer le financement des entreprises par la mise en place de nouveaux instruments de financement ;
- de mieux prévenir les risques inhérents à l'activité bancaire et financière par la mise en place d'un dispositif de contrôle interne au sein de chaque institution financière.

Pour l'application de la nouvelle loi bancaire et financière, la Banque Centrale a prorogé

02

jusqu'au 31 décembre 2014, par une instruction n°001/2014/DSBR/BCC du 10 juin 2014, les textes réglementaires en vigueur avant la promulgation de la loi n°13-003/AU. Cette prorogation s'explique par le temps nécessaire pour la consultation de l'ensemble des acteurs concernés.

La nouvelle loi porte notamment sur le contrôle interne, les nouvelles exigences en fonds propres, le montant du capital minimum des institutions financières, la mise en place d'un ratio de liquidité, les nouvelles exigences en matière de provisionnement du risque crédit et la mise en place d'une procédure d'agrément des dirigeants des institutions financières.

Un nouveau texte sur les systèmes, moyens et incidents de paiement est en cours de validation et complète le texte réglementant le chèque.

2.2 CONTRÔLE BANCAIRE

Conformément aux dispositions légales, en particulier le pouvoir d'agrément des institutions

financières, la Banque Centrale a agréé, en décembre 2013, la société Comores Assistance Internationale (CASI SA), en tant qu'intermédiaire financier. Elle a ainsi émis :

- La circulaire n°001-2014/COB relative à l'agrément de CASI SA,
- La lettre circulaire n°002/2014/COB relative aux opérations de transferts d'argent et de change entre l'Union des Comores et l'étranger de la CASI SA.

Par ailleurs, la Direction de la Supervision bancaire a effectué en 2013 des missions de contrôle sur place, qui ont porté sur la gouvernance et les risques crédit.

2.3 COOPÉRATION INTERNATIONALE

LE FMI

La BCC, avec l'appui technique du FMI, a lancé en avril 2014 le chantier de rédaction d'un plan comptable bancaire harmonisé. Par ailleurs, dans le cadre de l'assistance technique du FMI



02

a la Banque centrale, notamment dans le domaine de la supervision bancaire, la direction a engagé la rédaction des textes d'application de la nouvelle loi bancaire et d'amélioration du dispositif prudentiel existant.

L'appui technique du FMI sera poursuivi en 2014 et 2015, après la mission d'évaluation des besoins prévue en novembre 2014.

AFRITAC SUD

Afritac Sud, une antenne du FMI basée à Maurice, accompagne la BCC dans le domaine de la formation et dans le processus de mise en place d'une supervision basée sur les risques – RBS. Elle a également assisté la BCC dans l'amélioration du règlement sur la gestion du risque crédit et sur les modalités de provisionnement.

BANQUE DE FRANCE

La Banque de France a mis à disposition du FMI et d'Afritac Sud ses experts, dans le cadre de l'assistance technique fournie à la Banque centrale. Par ailleurs, la BCC a bénéficié de formations sur l'analyse du risque crédit assurées par la Banque de France.

BANQUE MONDIALE

La BCC travaille avec la Banque Mondiale pour l'élaboration d'un plan de développement du secteur bancaire et financier (FSDIP) qui définira les axes stratégiques et prioritaires à mettre en œuvre. Il s'agira au final de disposer d'une feuille de route détaillée pour un développement du secteur financier comorien tant au niveau juridique qu'au niveau des infrastructures et du développement de l'inclusion financière.

2.4 CRÉATION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

Le Fonds de Développement du Secteur Bancaire et Financier Comorien a été créé par l'Arrêté ministériel n°13-050/MFEBICEP/CAB afin

de promouvoir le développement durable du secteur bancaire et financier, en soutenant ses efforts de croissance, en répondant à ses nouveaux besoins par le financement de projets structurants et en couvrant une partie des coûts de la supervision bancaire.

Ce Fonds vise à :

- favoriser l'inclusion financière ;
- promouvoir les nouveaux services bancaires et financiers répondant aux besoins de développement économique de l'Union des Comores ;
- mobiliser des ressources intérieures et celles provenant de contributeurs extérieurs de manière à les canaliser vers le développement du secteur bancaire et financier.

Ce fonds a déjà bénéficié d'un appui financier important du Trésor français à travers une aide budgétaire d'un montant de 1 million d'euros, Il a ainsi permis de soutenir des projets structurants du secteur bancaire et financier notamment :

- la mise en place de la **centrale des risques et incidents de paiement** dont le but est de créer un environnement propice à un meilleur financement de l'économie nationale. Ce chantier, dont l'étude de faisabilité a été financé par l'AFD, poursuit trois objectifs majeurs :
 - Permettre aux banques de distribuer plus de crédits, avec maîtrise de risques ;
 - Fournir aux banques et établissements financiers une information fiable sur l'endettement global de leurs clients ;
 - Donner à la BCC une visibilité sur la qualité du portefeuille de crédit du système bancaire.
- L'octroi de moyens additionnels à la supervision bancaire dans la réalisation de ses missions.
- Le renforcement du dispositif de Lutte contre le Blanchiment et Financement du terrorisme (LCB/FT).
- Le renforcement des capacités du personnel des Banques et Etablissement financiers.



CHAPITRE III

LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

SECTION I : LES PRINCIPAUX POINTS DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

SECTION II : LES ACTIONS EN 2013

2.1 COOPÉRATION RÉGIONALE 2.2 COOPÉRATION INTERNATIONALE

- 2.2.1 LE COMITÉ DE LIAISON
ANTI-BLANCHIMENT
DE LA ZONE FRANC (CLAB)
- 2.2.2 LES OFFICES RÉGIONAUX
DE TYPE GAFI (ORTG)



Réunion du Comité de Liaison Anti-Blanchiment (CLAB)
à Moroni, Février 2013.

SECTION 1 LES PRINCIPAUX POINTS DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme, l'Union des Comores a poursuivi le chantier des réformes pour améliorer le cadre juridique et réglementaire. Afin de se conformer aux recommandations internationales, notamment celles formulées par le GAFI (Groupe d'Action Financière) en février 2012, une nouvelle loi a été adoptée en juin 2012. Cette loi vient pallier certaines insuffisances observées dans l'ordonnance de 2009, notamment en définissant les infractions sous-jacentes, en édictant les règles concernant les mesures de vigilance à mettre en place par les institutions financières et établissements de crédit, et en précisant le rôle du Service de Renseignement Financier.

Deux textes, mettant place **les instances de lutte contre le blanchiment, ont été publiés**. Ainsi, le décret N°12-041/PR a mis en place le Comité National de Lutte contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme chargé de définir et de piloter les stratégies de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Le décret N° 12-040/PR a réorganisé le Service de Renseignement Financier.

Ces réformes ont été poursuivies en 2013 avec l'adoption d'une nouvelle loi bancaire et la révision du code pénal et le code de procédure pénal.

ENCADRÉ N°2 : QUELQUES DÉFINITIONS EXTRAITES DE LA LOI 12-008/AU DU 28 JUIN 2012**Le blanchiment d'argent**

La conversion, le transfert ou la manipulation de biens ou de revenus, dont l'auteur sait ou aurait dû savoir qu'ils proviennent d'un crime ou d'un délit ou d'une participation à ce crime ou délit dans le but de dissimuler ou de déguiser l'origine illicite des dits biens ou des fonds, ou d'aider toute personne qui est impliquée dans la commission de l'infraction principale à échapper aux conséquences juridiques de ses actes ;

La dissimulation ou le déguisement de la nature, de l'origine, de l'emplacement, de la disposition, du mouvement ou de la propriété réelle des biens ou des droits y relatifs dont l'auteur sait ou aurait dû savoir qu'ils proviennent d'un crime ou d'un délit. L'acquisition, la détention ou l'utilisation de valeurs par une personne qui sait, qui suspecte ou qui aurait dû savoir que lesdits biens ou lesdits revenus constituent un produit de tout crime ou délit au sens de la présente loi ».

Infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux

L'expression « infraction sous-jacente » désigne toute infraction qui génère un produit du crime et peut correspondre à tout crime ou délit prévus et réprimés par le code pénal et les autres textes répressifs.

Terrorisme et terroriste

Le terme « terrorisme » désigne l'ensemble d'actes de

violence commis pour créer un climat d'insécurité, exercer un chantage sur un gouvernement, satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays ou d'un système politique.

Il s'agit de tout acte ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur, et notamment les actes de violence, les vols, les extorsions, les destructions, dégradations et détériorations, les infractions en matière informatique, les infractions en matière d'armes, de produits explosifs ou de matières nucléaires, les infractions de blanchiment.

Le terme « terroriste » désigne toute personne physique qui commet ou qui tente de commettre des actes terroristes par tout moyen, directement ou indirectement, illégalement et délibérément, qui participe en tant que complice à des actes terroristes, qui organise des actes terroristes ou donne instruction à d'autres d'en commettre, qui contribue à la commission d'actes terroristes par un groupe de personnes agissant dans un but commun, lorsque cette contribution est intentionnelle et vise à réaliser l'acte terroriste ou qu'elle est apporté en ayant connaissance de l'intention du groupe de commettre un acte terroriste.

L'acte de terrorisme

Toute infraction en relation avec une entreprise, individuelle, ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur ;

Tout acte ayant pour but de porter volontairement atteinte à la vie ou à l'intégrité de la personne l'enlèvement et la séquestration de personnes ; Tout acte dont le contexte est d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à commettre ou s'abstenir de commettre un acte quelconque.

La connaissance, l'intention ou la motivation nécessaire en tant qu'élément de l'infraction peut être déduite de circonstances factuelles objectives.

Financement du terrorisme

Le fait de financer une entreprise terroriste en réunissant, en gérant ou en fournissant des fonds ou des biens quelconques, ou en donnant des conseils à cette fin, dans l'intention de les voir utiliser ou en sachant qu'ils sont destinés à être utilisés, en tout ou en partie, en vue de commettre un acte de terrorisme.

L'infraction est commise, que l'acte visé au paragraphe 1 se produise ou non et que les fonds aient ou non été utilisés pour commettre cet acte ;

Les infractions de financement du terrorisme seront constituées indépendamment de savoir si la personne accusée d'avoir commis les infractions est ressortissante de l'Union des Comores ou d'un autre pays que celui dans lequel sont situés les terroristes ou les organisations terroristes ou dans lequel les actes terroristes devaient se produire, se sont produits ou vont se produire.

02

SECTION 2
LES ACTIONS EN 2013

2.1 COOPÉRATION RÉGIONALE

Mission d'évaluation du plan stratégique d'activité du CAERT pour la période 2010-2013 pour la prévention et la lutte contre le terrorisme.

La Banque centrale, qui assure le Secrétariat permanent du Service de Renseignement Financier, a participé à la mission d'évaluation du plan stratégique d'activité du Centre de Recherche sur le Terrorisme (CAERT) pour la période 2010-2013, qui a eu lieu à Moroni, du 16 au 21 décembre 2013.

Cette mission, qui avait pour objectif d'évaluer le niveau de mise en œuvre du plan d'action contre le terrorisme de l'Union africaine de 2002, a permis de faire un état des lieux de l'ensemble des mesures mises en place par le Gouvernement comorien et de soulever la nécessité d'assurer une meilleure coordination des efforts déployés par les différentes institutions au niveau national.

La délégation du CAERT a identifié un certain nombre de domaines dans lesquels l'Union des Comores pourrait bénéficier d'une assistance technique renforcée notamment pour tout ce qui concerne la surveillance des frontières maritimes et aériennes.

Participation à l'équipe pays chargée de l'évaluation de l'application des chapitres 3 et 4 de la Convention des Nations Unies contre la Corruption.

En novembre 2013, une équipe pays à laquelle participe le Service de Renseignement Financier a été mise en place pour examiner l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNODC). Coordinée par la Commission Anti-corruption, avec l'assistance de l'UNODC, cette équipe qui regroupe plusieurs institutions est chargée de préparer l'évaluation de l'Union des Comores sur l'application des chapitres III (Incriminations, détection et répression) et IV (coopération internationale y compris l'extradition et l'entraide) de la Convention des Nations Unies contre la Corruption.

2.2 COOPÉRATION INTERNATIONALE

2.2.1 LE COMITÉ DE LIAISON
ANTI-BLANCHIMENT
DE LA ZONE FRANC (CLAB)

En 2013, la Banque Centrale des Comores a succédé à la BCEAO à la Présidence du Comité de Liaison Anti-Blanchiment, de la Zone Franc. A ce titre, elle a présidé les deux réunions annuelles du CLAB tenues respectivement en février, à Moroni et septembre, à Paris.

Les représentants des institutions suivantes ont participé aux réunions : la Banque de France, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent (GIABA), le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC), la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), le Ministère des Affaires Etrangères français, la Direction du Trésor, et le secrétariat du GAFI.

Ces réunions ont permis d'examiner :

- la situation dans les pays de la Zone franc (évolutions législatives et réglementaires, rôle des banques centrales, actions des Cellules de Renseignement Financier) ;
- les actions menées par les autorités de supervisions bancaires ;
- les actions menées dans le cadre des groupes régionaux (GIABA, GABAC, ESAAMLG) et la relation avec le GAFI.

2.2.2 LES OFFICES RÉGIONAUX
DE TYPE GAFI (ORTG)

Les organismes régionaux de type GAFI ont pour but de coordonner les actions de leurs pays membres en matière de lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme.

Suite à l'évaluation par le Fonds Monétaire International, en 2009, du dispositif comorien de lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme, l'Union des Comores a été admise comme

02

observateur, puis membre à part entière, du Groupe Anti-blanchiment en Afrique Orientale et Australe (GABAOA ou ESAAMLG). La participation à ce groupe s'est imposée en raison de la proximité géographique de ses pays membres avec à l'Union des Comores. Toutefois, en parallèle, des démarches ont été entreprises pour faire adhérer les Comores au sein du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le blanchiment d'Argent et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest (GIABA), groupe équivalent pour l'Afrique de l'Ouest, qui présente l'avantage d'effectuer ses travaux en anglais et en français.

En 2013, la Banque centrale et le Service de Renseignement financier ont participé aussi bien aux travaux de l'ESAAMLG qu'à ceux du GIABA.

Renforcement des capacités et Formation

La Banque centrale a participé à l'atelier sur « *les nouvelles normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et de la prolifération, ainsi que la nouvelle méthodologie*

d'évaluation » organisé par le Partenariat Multilatéral pour l'Afrique du 6 au 10 mai 2013 à Tunis. Cet atelier organisé en partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD) et le FMI a permis d'examiner le contenu des nouvelles normes GAFI adoptées en février 2012. La nouvelle méthodologie d'évaluation, comprend deux parties : l'évaluation de la conformité technique (cadre juridique et institutionnel du pays) et l'évaluation de l'efficacité qui permet de déterminer si le pays obtient l'ensemble des résultats essentiels qui sont attendus d'un système LCB/FT solide, et à analyser dans quelle mesure le cadre légal et institutionnel du pays conduit à ces résultats.

Par ailleurs, le SRF et la Direction générale des Douanes ont participé à *un atelier sur le contrôle des mouvements transfrontaliers d'espèces et l'approche basée sur le risque en matière de lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme*, organisé par le Comité contre le Terrorisme des Nations Unies (CTED) et le Centre d'analyse et de déclaration d'opérations d'Australie (AUSTRAC), en mai 2013, à Pretoria, Afrique du Sud.

ENCADRÉ N°3 : LES BANQUES OFFSHORE

La Banque Centrale des Comores informe le public, les Institutions et Organismes Internationaux que des officines non bancaires illégales se prévalent de détenir une licence les autorisant à exercer une activité offshore de banques, de sociétés financières ou d'établissements financiers, délivrée par les Iles d'Anjouan et de Mohéli. La BCC rappelle que toutes les questions concernant les Banques et Etablissements financiers sont de la compétence exclusive du Gouvernement de l'Union des Comores et non de celui des Iles (article 9 de la Constitution de l'Union des Comores).

Par ailleurs, conformément à l'article 18 de la Loi bancaire n°13-003/AU, du 12 juin 2013,

les établissements bancaires et financiers ne peuvent exercer leur activité sans l'agrément préalable de la Banque Centrale des Comores.

A ce jour, aucun agrément n'a été délivré pour l'exercice offshore des activités de banques, de sociétés financières ou d'établissements financiers rattachés d'une manière ou d'une autre à l'une des Iles constituant l'Union des Comores.

Les établissements bancaires et financiers agréés par la Banque centrale au 1er janvier 2014 sont :

■ La BIC-Comores (Banque pour l'Industrie et le Commerce-Comores),

- La BDC (Banque de Développement des Comores),
- La SNPSF (Société Nationale des Postes et des Services Financiers)
- L'EXIM Bank-Comores,
- La BFC (Banque Fédérale du Commerce),
- L'Union des MECK et les Institutions affiliées (Mutuelles d'Epargne et de Crédit – KOMOR),
- L'Union régionale des SANDUK d'Anjouan et les Institutions affiliées,
- L'Union régionale des SANDUK de Mohéli et les Institutions affiliées.
- MCTV (Maison Comorienne de Transfert et de Valeur)
- CASI (Comores Assistance Internationale)



03

LA BANQUE CENTRALE : L'ORGANISATION, LES ACTIVITÉS ET LES COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE



Conseil d'Administration de la Banque Centrale.



CHAPITRE I L'ORGANISATION

SECTION I : HISTORIQUE ET MISSIONS DE LA BANQUE

SECTION II : LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTROLE

- 2.1 LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION*
- 2.2 LE GOUVERNEMENT
DE LA BANQUE*
- 2.3 LE COMITE D'AUDIT*

SECTION III : LES RESSOURCES HUMAINES

SECTION 1

HISTORIQUE ET MISSIONS DE LA BANQUE

L'origine de la Banque Centrale des Comores est étroitement liée à l'évolution historique de l'administration coloniale et de la Zone Franc. Les Comores sous dépendance française étaient rattachées administrativement à Madagascar. Créée le 16 novembre 1950, la Banque de Madagascar et des Comores (BCM) assurait le service de l'émission monétaire ayant cours légal à Madagascar et aux Comores jusqu'au 21 décembre 1973, date à laquelle ce privilège lui a été retiré.

Le 31 décembre 1974, l'Institut d'Émission des Comores, dont le siège social est fixé à Moroni et le siège administratif à Paris, a été mis en place.

Le 1er juin 1975, l'Institut d'Émission des Comores a pris en charge le service de l'émission monétaire, un mois avant l'accession des Comores à l'indépendance.

Le 23 novembre 1979, le Ministre des finances, de l'économie et du plan de la République Fédérale Islamique des Comores (RFIC) et le Ministre français de l'Économie ont procédé à la signature de l'accord de coopération monétaire, ratifié par le Président comorien le 26 juin 1980. Cette convention prévoit l'ouverture au nom de la Banque Centrale des Comores d'un compte d'opérations dans les livres du Trésor français ainsi que les conditions de fonctionnement de ce compte.

Le 1er juillet 1981, la Banque Centrale des Comores a été créée et a pris naturellement en charge le service de l'émission monétaire autrefois assuré par l'Institut d'Émission des Comores.

En décembre 2008, les statuts de la BCC ont été renouvelés et modernisés, afin de renforcer son indépendance, améliorer sa gouvernance, consolider son dispositif de contrôle et renforcer

03

la transparence. Ces nouveaux statuts confèrent à la Banque centrale, seule autorité monétaire, les missions fondamentales suivantes :

- garantir la stabilité de la monnaie de l'Union des Comores, en définissant et en mettant en œuvre la politique monétaire de l'Union,
- assurer le bon fonctionnement du système bancaire, en exerçant la surveillance et le contrôle des banques et établissements financiers agréés et en veillant à l'application de la réglementation de la profession bancaire. Elle dispose pour cette mission de pouvoirs réglementaire, administratif et disciplinaire,

- émettre la monnaie ayant cours légal et pouvoir libératoire en Union des Comores,
- veiller au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement et de règlement.

En outre, la BCC a des missions accessoires et d'intérêt général. Elle est l'agent du Trésor pour ses opérations de banque et conseiller économique et financier du Gouvernement.

La BCC a également une mission d'information économique et est responsable de la confection des statistiques sur la monnaie, le crédit, la balance des paiements et la position extérieure de l'Union des Comores.

SECTION 2

LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTROLE

2.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration était composé à fin 2013 de :

Madame Siti Soifiat ALFEINE TADJIDDINE, Administrateur représentant l'Etat comorien
Madame Salima HAMIDI, suppléante représentant l'Etat comorien,
Mr. Salim AHMED ABDALLAH, Président, Administrateur représentant l'Etat comorien,
Mr. Ali NASSOR, Administrateur représentant l'Etat comorien,
Mr. Emmanuel ROCHER, Administrateur représentant l'Etat français,
Mr. Frédéric CHOBLET, Administrateur représentant l'Etat français,
Mr. Jacques BIAU, Administrateur représentant l'Etat français,
Mr. Jean-François VAVASSEUR, Administrateur représentant l'Etat français.

En 2013, le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois en séance ordinaire, le 20 juin à Paris et le 10 décembre à Moroni.

Il a été consulté à domicile en septembre 2013 pour donner son accord de tirage sur les avances statutaires à l'Etat.

2.2 LE GOUVERNEMENT DE LA BANQUE

Le Gouvernement de la Banque est composé de :

M. Mzé Abdou MOHAMED CHANFIOU, Gouverneur, nommé par décret du Président de la République,
M. Madi AHAMADA, Vice-gouverneur, nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Vice-président en charge du Ministère des Finances.

2.3 LE COMITE D'AUDIT

Le Comité d'Audit a été mis en place par le Conseil d'administration du 07 juin 2007. Il est composé d'un administrateur, des deux censeurs et d'un expert Auditeur.

Sa composition au 31 décembre 2013 était la suivante :

Présidente : Mme Siti Soifiat A. Tadjidine,
M. Djohar Boinariziki,

03

M. Anselme IMBERT,
Ivy-Sтивен GUIHO, Expert auditeur, remplacé
en 2014 par Jean-Charles NORMAND.

Les missions du comité d'audit sont définies
par l'article 59 des statuts et par l'article 7 du
règlement intérieur de la Banque, et peuvent
être résumées comme suit :

- **Le contrôle de comptes et de l'information
financière**, en s'assurant notamment que

les comptes sont arrêtés selon les
méthodes comptables préalablement définies,

- **La maîtrise des risques et le contrôle
interne**, en s'assurant notamment de
l'existence de procédures de conformité
aux obligations légales et réglementaires,

Le Comité d'Audit se réunit au moins une fois
par an et remet un rapport au Conseil d'admini-
stration à l'issue de chaque réunion.

SECTION 3

LES RESSOURCES HUMAINES

La Banque a continué à renforcer ses ressources humaines par le recrutement de cadres de niveau
III et de niveau II. Au 31 décembre 2013, en dehors de l'Assistant Technique, l'effectif était réparti
de la manière suivante :

TABEAU 24 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

CATÉGORIE	2013	2012	2011	2010	2009
HORS CATEGORIE	02	02	02	01	02
CATEGORIE IV	07	03	03	03	03
CATEGORIE III	19	23	23	17	17
CATEGORIE II	27	26	27	27	23
CATEGORIE I	05	06	06	06	04
TOTAL	60	60	61	54	49

Source : Secrétariat Général, BCC

La Banque a été tristement confrontée au décès
de Mr Youssouf Saïd, affecté à l'agence d'An-
jouan depuis son recrutement en 1996, survenu
en février 2013. Par ailleurs, la Banque a pour-
suivi sa politique de formation et de renforce-
ment des capacités. En 2013, les cadres de la
banque ont bénéficié des formations suivantes :

■ Formation interne

- comptabilité bancaire,
- authentification des billets de banque
(FC, Euros)

■ Formation extérieure :

- Evaluation des dispositifs de sauvegarde
des banques centrales (Partenariat
Multilatéral pour l'Afrique),
- Comptabilité bancaire (BCEAO),
- Technique d'archivage et de documen-
tation (Mémoire et Développement),
- Indicateurs de solidité financière (FMI),
- Audit interne et gestion des risques
(IBFI - Banque de France),
- Introduction aux modèles DSGE, (IBFI
- Banque de France).

CHAPITRE II LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE

SECTION I : LA CONDUITE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

SECTION II : LES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

2.1 L'ÉMISSION DE BILLETS ET DE PIÈCES 2.2 LA COMPENSATION DES VALEURS 2.3 LES OPÉRATIONS DE CHANGE

SECTION III : PUBLICATIONS DE LA BANQUE

SECTION 1

LA CONDUITE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

La Banque centrale des Comores dispose essentiellement de trois instruments de régulation de la liquidité de l'économie et du niveau des réserves de change :

- les taux d'intérêt,
- les réserves obligatoires,
- les plafonds de refinancement.

En 2013, considérant une croissance soutenue de la masse monétaire et un taux d'inflation projeté à 4,1%, la Banque centrale a maintenu le taux de constitution des réserves obligatoires à 20%, niveau fixé depuis juillet 2012.

En revanche, lors de sa réunion en date du 10 décembre 2013, considérant le ralentissement de la croissance de la masse monétaire et du niveau général des prix, de la baisse du niveau de liquidité du système bancaire et des perspectives d'inflation faible et de croissance économique modérée, son Conseil d'Administration, dans le souci de soutenir la croissance en favorisant la distribution de crédit, a décidé d'abaisser le taux de constitution des réserves obligatoires de 20% à 15% à compter du 1er janvier 2014.

Les taux de la BCC sont indexés au taux du marché interbancaire de la BCE (EONIA).

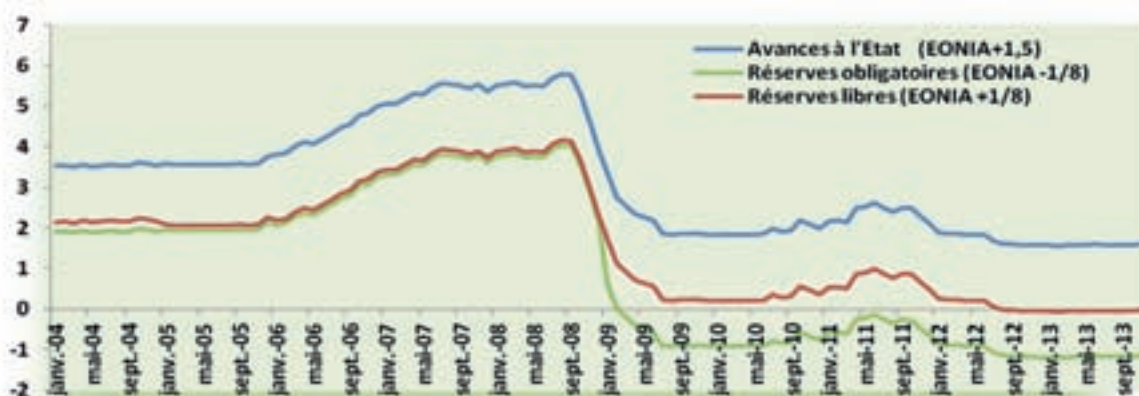
En 2013, les taux d'intérêt de la Banque n'ont pas été modifiés, ils ont tout simplement subi les évolutions de l'EONIA et de la politique monétaire accommodante menée par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Les décisions du Conseil des gouverneurs de procéder à deux réductions du taux des opérations principales de refinancement, respectivement en mai et en novembre, ont stimulé une remontée de l'EONIA.

03

Le graphique ci-après retrace ces évolutions :

GRAPHIQUE 26 : EVOLUTION DES PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊT DE LA BCC



Source : Direction des Etudes Economiques Monétaires et Financières, BCC

- Le taux d'escompte, calculé comme celui des avances à l'Etat ($EONIA + 1,5$) est passé de 1,57% à fin décembre 2012 à 1,59% à fin juin 2013, avant de s'établir à 1,67% à fin décembre 2013. En moyenne, il s'est établi à 1,59% contre 1,78% en 2012 après 2,37% en 2011,
- La rémunération des dépôts des établissements de crédit auprès de la BCC est fixée à $EONIA - 1,25$ pour les réserves obligatoires et à $EONIA - 1/8$ pour les réserves libres.

Du fait du niveau bas de l'EONIA, le taux de rémunération des réserves obligatoires ressort négatif depuis mars 2009, annulant la rémunération des réserves obligatoires. En moyenne sur l'année, le taux est ressorti à -1,17% en 2013 contre -0,97% en 2012 et -0,38% en 2011. Le taux de rémunération des réserves libres est ressorti négatif à partir du mois d'août 2012 et est ressorti positif de 0,04% en décembre 2013. Par ailleurs, les taux débiteurs ont été maintenus sur la base d'une fourchette de [7%-14%] et le taux minimum pour la rémunération des dépôts de la clientèle auprès des établissements de crédit est aussi maintenu à 1,75%.



Réunion du CA de la BCC.



SECTION 2

LES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Le volume des prélèvements et des versements aux guichets de la Banque Centrale en 2013 s'est élevé à 181,8 milliards FC, en baisse de 2,2% par rapport à 2012.

2.1 L'ÉMISSION DE BILLETS ET DE PIÈCES

A fin décembre 2013, la circulation fiduciaire a affiché une stabilité par rapport à son niveau de fin décembre 2012, s'établissant à 21,7 milliards FC contre 21,8 milliards FC un an auparavant, en dépit de la diminution des opérations d'achats euros enregistrée par la BCC.

TABLEAU 25 : GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

	2012			2013		
(EN MILLIONS FC)	BILLETS	PIÈCES	TOTAL	BILLETS	PIÈCES	TOTAL
Stock émis au 1 ^{er} /01	29 265	617	29 882	31 997	644	32 641
Émissions de l'exercice	8 438	27	8 465	8 036	63	8 099
Destruction	- 5 706	0	- 5 706	- 5 993	0	- 5 993
STOCK ÉMIS AU 31/12	31 997	644	32 641	34 040	707	34 747

Sources : Direction de la Caisse et des Opérations Bancaires, BCC

03

ENCADRÉ N°5 : EMISSION D'UNE NOUVELLE PIÈCE DE 250 FC

Depuis 2006, la Banque a poursuivi la politique de modernisation et de renforcement de la sécurité de la circulation fiduciaire.

Le 2 janvier 2014, une nouvelle pièce de 250 FC a été mise en circulation. Le Président de la République, SEM Dr IKILILOU DHOININE, a présidé la cérémonie de lancement à l'Assemblée nationale en présence des membres du gouvernement, des hautes personnalités comoriennes, de représentants du corps diplomatique accrédités en Union des Comores, des Directeurs des banques et des établissements financiers, des administrateurs et du personnel de la Banque centrale.

A cette occasion, après avoir signé l'Arrêté marquant le lancement de la pièce de 250 FC, le Vice-président en charge des Finances, dans son allocution, a expliqué que « l'émission de cette nouvelle pièce répond à un accroissement important de la demande des agents économiques en signes monétaires ».

Le Gouverneur de la Banque Centrale, a rappelé les actions et les innovations de la Banque qui sont orientées vers trois axes : « promouvoir le développement harmonieux du secteur bancaire et financier, offrir aux secteurs économiques les moyens de mobiliser les ressources nécessaires pour financer leur besoins, soutenir durablement l'économie comorienne vers la voie du développement ». Pour le Gouverneur de la BCC, l'émission de cette nouvelle pièce de 250 FC « marque un moment historique pour notre institut d'émission car il consacre un long travail de conception et un investissement financier important pour la production de 8 millions de pièces

pour toute la gamme qui apporteront une réponse pérenne à l'accroissement des besoins en petites monnaies exprimés par la population. » Il a salué la qualité du travail réalisé par Monnaie de Paris

L'Ambassadeur de France, a d'abord fait un rappel historique de la coopération monétaire entre la France et les Comores et son impact positif sur la stabilité monétaire de l'Union des Comores. Il a ensuite prononcé le discours du PDG de la Mon-

naie de Paris, qui lui a été transmis pour l'occasion. Le PDG de la Monnaie de Paris rappelle que « la pièce de 250 FC est une création et elle fait l'objet d'un développement spécifique entre la Banque Centrale et la Monnaie de Paris. Il s'agit d'une pièce bicolore alliant deux alliages massifs : le Nordic Gold de couleur jaune et l'Inox, de couleur blanche ».

Le Président de la République, SEM Dr Ikililou Dhoinine, a lancé officiellement l'émission de la nouvelle pièce de 250 FC. Dans son allocution, il a salué le travail de « la Banque Centrale des Comores pour les actions entreprises pour conduire cette noble et combien exaltante mission de gestion de nos moyens de paiement ». Evoquant sa visite à la Banque centrale le 31 décembre 2013, le chef de l'Etat a souligné « la qualité du travail fourni, les importants efforts de modernisation de ses capacités d'intervention et les chantiers engagés pour accompagner le développement du secteur bancaire national ». Par ailleurs, le président a relevé que les taux d'intérêts des établissements de crédit étaient encore élevés.

A la veille du lancement de cette nouvelle pièce, le Président de la République, Son Excellence Dr IKILILOU DHOININE, a effectué une visite au siège de la Banque Centrale le 31 décembre 2013, accompagné des Vice-présidents et du Gouverneur de l'Ile de Ngazidja. Il s'agit de la première fois, dans l'histoire de la Banque centrale, qu'un Président de la République effectue une visite au sein de cette haute institution de l'Etat. Durant cette visite, le Président a échangé avec les jeunes cadres de la Banque qui composent sa force vive et est entré dans les salles fortes. Il a apprécié l'organisation et le dispositif informatique et de sécurité de la Banque. Dans le livre d'or, mis en place à cette occasion, le Président s'est « réjoui des efforts réalisés ces derniers temps par la Banque centrale, notamment l'agrément de nouvelles banques, la modernisation de la loi bancaire et la mise en place effective du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ».





Visite du Président de l'Union des Comores à la BCC.

2.2 LA COMPENSATION DES VALEURS

Sept établissements financiers participent aux activités de la chambre de compensation des chèques et des virements.

En 2013, les valeurs présentées en compensation se sont élevées à 99,6 milliards FC contre 92,8 milliards FC en 2012, soit un accroissement de 7,3%, pour un nombre d'opérations en hausse de 18,1%, soit 60.617 opérations contre 51.334 en 2012. Elles se décomposent comme suit :

- Le nombre de chèques présentés à la compensation a augmenté de 16,2%, passant de 47.302 chèques en 2012 à 54.985 chèques en 2013, et la valeur associée a augmenté de 15,1%, passant de 47 milliards FC à 54,1 milliards FC sur la période;

- 1.673 chèques ont fait l'objet de rejets, pour un montant de 1,8 milliard FC, soit 3,3% du montant total présenté. En 2012, 1.365 chèques avaient été rejetés, représentant 1,5 milliard FC (3,3% du montant). L'insuffisance de provisions demeure le principal motif de rejet ;
- Les opérations de virements se sont également inscrites en hausse, passant de 4.032 opérations à 5.632, soit une hausse de 39,7%. En valeur, le montant s'est légèrement contracté, passant de 45,8 milliards FC en 2012 à 45,4 milliards FC en 2013, soit une baisse de 0,9% ;
- 74 virements ont fait l'objet de rejets, représentant une valeur de 139 millions FC, alors que 56 avaient été rejetés en 2012 pour un montant total plus conséquent de 680 millions FC.

**TABLEAU 26 : STATISTIQUES DE LA CHAMBRE DE COMPENSATION
(VALEURS EN MILLIARDS FC)**

	2011		2012		2013	
RUBRIQUES	NBRE	VALEUR	NBRE	VALEUR	NBRE	VALEUR
Chèques						
Présentées à la compensation	43 193	39,0	47 302	47,0	54 985	54,1
dont Chèques Rejetés	1 352	1,4	1 365	1,5	1 673	1,8
Virements						
Présentées à la compensation	2 721	35,8	4 032	45,8	5 632	45,5
dont Virements Rejetés	58	0,2	56	0,7	74	0,1

Sources : Direction de la Supervision Bancaire et de la Réglementation, BCC

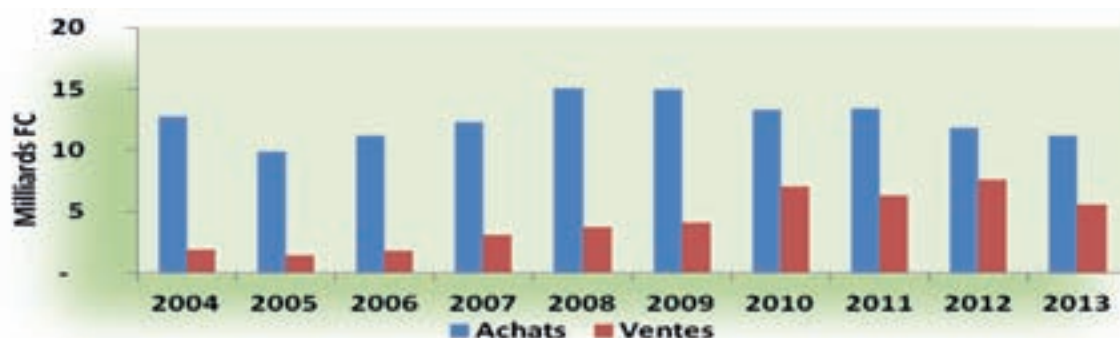
03

2.3 LES OPÉRATIONS DE CHANGE

Après avoir baissé de 11% en 2012 et de 35,6% en 2011, les opérations d'achat d'euros à la BCC ont encore diminué en 2013, s'établissant à 16,6 milliards FC après 19 milliards FC en 2012 et 21,4 milliards de FC en 2011. Cette évolution résulte notamment de l'utilisation de plus en

plus accrue des circuits des transferts par la voie formelle, la majorité des Banques et Établissements Financiers de la place ayant noué des partenariats avec les sociétés spécialisées de transferts d'argent. Les ventes de devises ont accusé une forte baisse s'élevant à l'équivalent de 8 milliards FC contre 9,5 milliards FC en 2012 et 8,7 milliards FC en 2011.

GRAPHIQUE 27 : ÉVOLUTION ANNUELLE DES OPÉRATIONS DE CHANGE À LA BCC (EN MILLIARDS FC)



Source : Direction Financière et de la Comptabilité, BCC

TABLEAU 27 : ÉVOLUTION ANNUELLE DES OPÉRATIONS EN EUROS À LA BCC (EN MILLIONS FC)

	ACHATS			VENTES		
	BILLETS	PIÈCES	TOTAL	BILLETS	PIÈCES	TOTAL
Moroni	16 487,8	16 252,6	14 466,3	7 633,9	8 953,6	7 293,4
Mustamudu	4 517,2	2 477,6	1 833,6	634,4	282,0	403,9
Fomboni	441,5	271,8	326,8	397,1	243,6	297,7
TOTAL	21 446,4	19 002,0	16 626,7	8 665,4	9 479,3	7 995,0

Source : Direction Financière et de la Comptabilité, BCC

SECTION 3

PUBLICATIONS DE LA BANQUE

En plus du rapport annuel et des deux notes de conjoncture semestrielles, la banque publie sur son site internet un bulletin trimestriel qui retrace d'une part, l'évolution des principaux indicateurs quantitatifs relatifs aux évolutions

monétaires, bancaires et financières, et d'autre part, l'évolution des soldes d'opinion issus de l'enquête de conjoncture réalisée auprès de certains secteurs d'activités. Par ailleurs, dans chaque bulletin, une note thématique est publiée. Depuis son lancement en février 2014, 3 sujets y ont été abordés, traitant de l'inflation, des transferts de la diaspora, et du financement de l'économie.

CHAPITRE III LES COMPTES ANNUELS

SECTION I : LE BILAN

1.1 ACTIF 1,2 PASSIF

SECTION II : LE COMPTE DE RÉSULTAT

SECTION III : L'AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les comptes de la Banque sont arrêtés au 31 décembre de chaque fin d'exercice et sont audités par un cabinet international. Ils sont ensuite soumis au contrôle du comité d'audit, avant leur approbation par le Conseil d'Administration de la Banque.

SECTION 1 LE BILAN

Le bilan de la Banque à fin 2013 présente un total de 85,4 milliards de FC contre 94,3 milliards FC à fin 2012. Cette baisse de 9,4 % résulte, à l'actif, de la diminution des avoirs extérieurs, essentiellement les placements au niveau du compte d'opérations, qui ont régressé de 14,8 milliards (-23%) et, au passif, de la baisse des engagements à vue, notamment de la circulation fiduciaire (-2,2%), des dépôts des institutions financières (-25,6%) et de ceux de l'Etat (-16,7%).

Les actifs immobilisés et les fonds propres ont aussi reculé de 2,9% et de 0,6% respectivement.

1.1 ACTIF

La valeur des **avoirs en or** est passée de 394 millions FC en 2012 à 272 millions FC en 2013, soit une baisse de 31%, imputable à l'effondrement du cours de l'or en 2013.

Les **avoirs en DTS** ont progressé de 1,4 milliard FC entre 2012 et 2013, pour s'élever à 8 milliards FC décembre 2013, en liaison avec les décaissements de 3,1 millions de DTS dans le cadre du programme avec le FMI.

L'encours des **placements en devises auprès des correspondants à l'étranger** ont enregistré une baisse de 23%, passant de 68,2 milliards FC en 2012 à 48 milliards FC en 2013, en relation avec la baisse des mouvements créditeurs au bénéfice de l'Etat.

03

Les créances à l'Etat ont augmenté de 14% suite aux tirages sur les avances statutaires et dans le cadre du programme avec le FMI. La hausse très importante des **comptes de régularisation** est expliquée par les opérations de la chambre de compensation de fin d'année 2013, qui se sont rapidement dénouées en début d'année 2014.

Les **actifs immobilisés nets** ont baissé de 3% entre 2012 et 2013 en atteignant 2,7 milliards FC à fin décembre 2013, en relation avec l'amortissement intégral de la nouvelle gamme de billets.

1.2 PASSIF

Les **billets et pièces en circulation** ont baissé de 2,2% atteignant 23,9 milliards FC en décembre 2013 contre 24,4 milliards FC en décembre 2012. Les **dépôts** des établissements de crédit, de l'Etat et ceux des entreprises publiques sont passés de 41 milliards FC en 2012 à 31 milliards FC en 2013, soit une baisse de 23 %.

Les **engagements extérieurs** sont en hausse de 13% suite aux tirages de 3,1 millions de DTS auprès du FMI en 2013.

TABLEAU 28 : BILAN AUX 31 DÉCEMBRE 2012 ET 2013 (EN MILLIONS DE FC)

ACTIF	2012	2013	ÉCART	PASSIF	2012	2013	ÉCART
Avoirs en or	394	272	- 122	Billet et pièces en circulation	24 456	23 912	- 544
Avoirs en devise	65 524	53 584	- 11 940	Engagements en devise	149	174	+ 26
- Encaisses en devises	2 670	5 538	+ 2 868				
- Comptes en devise	62 855	48 046	- 14 808	Relations avec le FMI	15 226	16 305	+ 1 079
Relations avec le FMI	11 612	12 843	+ 1 231	- Allocations DTS	4 877	4 674	- 203
- Avoirs en DTS	6 508	7 951	+ 1 443	- Emprunts FMI	5 572	7 052	+ 1 481
- Quote-part FMI	5 105	4 892	- 212	- Comptes du FMI	4 777	4 579	- 199
Créances sur les banques	0	0	0	Comptes des banques résidentes	28 626	21 231	- 7 395
Créances sur le trésor	13 114	14 980	+ 1 866	Comptes du trésor	11 435	9 533	- 1 902
- Avances à l'Etat	6 662	7 064	+ 402	Compte des entreprises publiques	215	168	- 47
- Prêts FMI	5 572	7 052	+ 1 480	Autres dépôts	36	37	+ 1
- Allocation DTS utilisées	411	394	- 17	Comptes de régularisation et divers	608	580	- 28
- Prêt portage des actions BDC	469	469	0	Capitaux propres	13 259	13 183	- 76
Autres créances	823	873	+ 50				
Comptes de régularisation et divers	69	226	- 157	Résultat	279	325	+ 46
Actifs immobilisés	2 752	2 671	- 81	TOTAL	94 289	85 449	- 8 840
- Immobilisations	2 702	2 621	- 81				
- Titres de participations BDC	50	50	0				
Résultat	0	0	- 68				
TOTAL	94 289	85 449	- 8 840				

Source : Direction Financière et de la Comptabilité, BCC

SECTION 2

LE COMPTE DE RÉSULTAT

Après la perte enregistrée en 2009, les comptes de la Banque affichent des bénéfices, en croissance progressive, en passant de 78 millions FC en 2010 à 325 millions FC en 2013 après 279 millions en 2012, soit un accroissement de 16%. Les

opérations sur avoirs extérieurs présentent un résultat net de 1.422 millions FC en 2013, soit une progression de 98 millions FC (+7,4%) entre 2012 et 2013. Cette progression provient de la hausse des intérêts perçus sur le compte d'opérations et les gains de change sur avoirs en devises. Les produits et charges d'intérêts sur les comptes au FMI ont continué à régresser en 2013 suite à la baisse des taux.

03

Cependant, le résultat dégagé demeure positif, atteignant 1,4 million FC en 2013 contre 1,2 million FC en 2012. Les avoirs en DTS ont augmenté suite aux tirages sur les emprunts FMI en 2013 et qui se sont rajoutés aux allocations DTS non utilisées par l'Etat.

Le résultat des opérations avec la clientèle a progressé de plus de 7% entre 2013 et 2012, en relation avec l'augmentation du volume des opérations avec la clientèle et la baisse des charges d'intérêts versés à la clientèle. Le résultat sur les opérations avec les institutions financières a globalement progressé de 7,4% entre 2012 et 2013.

Les frais généraux ont progressé de 7,4% en un an. Les charges de personnel ont augmenté de 18,6 % en liaison avec la titularisation des agents recrutés en 2012 et l'augmentation des charges sociales. En revanche, les charges d'émission ont baissé de 8,2% en 2013 suite à l'amortissement intégrale de la 1ère production de la nouvelle gamme de billets

Les autres frais de fonctionnement ont accusé une hausse de près de 7% en un an en passant de 212 millions FC en 2012 à 227 millions FC en 2013. Le résultat de l'exercice 2013 a atteint 324 millions FC et conformément aux statuts de la Banque, 50% sont affectés au fonds général de réserve et 50% comme dividendes à l'Etat.

TABLEAU 29 : COMPTE DE RÉSULTATS 2011 À 2013 (EN MILLIONS DE FC)

CATÉGORIE	2011	2012	2013	ÉCART
Intérêts perçus sur le compte d'opération et le compte spécial	1 211	1 319	1 336	+ 17
Intérêts perçus sur les autres placements et dépôts	23	16	93	+ 77
Charges d'intérêts sur le compte FMI	- 17	- 6	- 4	- 3
Charges sur opérations de marché	0	- 5	- 3	- 2
Résultat sur avoirs extérieurs	1 217	1 324	1 422	+ 98
Intérêts perçus sur concours au Trésor	160	131	125	- 6
Intérêts perçus sur compte clientèle	36	3	2	- 1
Autres produits reçus de la clientèle	172	197	219	+ 21
Intérêts versés aux établissements bancaires	- 39	- 11	0	- 11
Charges sur opérations avec la clientèle	0	0	0	0
Résultat sur opération avec la clientèle	328	320	345	+ 25
Produit Net Bancaire	1 545	1 644	1 757	+ 123
Frais Généraux	- 1 228	- 1 109	- 1 191	+ 82
Charges d'exploitation	- 509	- 524	- 621	+ 97
Charges de matériel d'émission	- 487	- 373	- 343	- 30
Autres Charges	- 232	- 212	- 227	+ 16
Autres produits d'exploitation	17	16	17	0
Dotations aux amortissements et provisions	- 316	- 380	- 385	+ 5
Reprise de provision	81	102	116	+ 14
Résultat d'exploitation	99	273	273	+ 174
Produits exceptionnels	3	9	2	- 7
Charges exceptionnelles	- 0	- 2	1	- 1
Résultat exceptionnel	3	6	1	- 6
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	102	279	324	+ 45

Source : Direction Financière et de la Comptabilité, BCC

03

SECTION 3

L'AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Tel : +230 202 3000
Fax: +230 202 9993
www.bdo.mu

10, Frère Félix de Valois Street
Port Louis, Mauritius
P.O. Box 799

BANQUE CENTRALE des COMORES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

Ce rapport est destiné aux membres du Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Comores "la Banque". Nos travaux d'audit ont été effectués afin de nous permettre de faire état des éléments requis dans notre rapport d'audit et dans aucun autre but. Nous n'acceptons et n'assumons aucune responsabilité envers quiconque autre que la Banque Centrale des Comores et l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour nos travaux d'audit, pour notre rapport, ainsi que les opinions qui y sont formulées.

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers de la Banque Centrale des Comores, figurant aux pages 2 à 21 qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013 et le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, et un résumé des principaux principes comptables et autres notes explicatives.

Responsabilités du Conseil d'Administration

D'après les statuts de la Banque, il est de la responsabilité des membres du Conseil d'Administration de tenir des registres comptables adéquats qui reflètent avec suffisamment d'exactitude et à tout moment la situation financière de la Banque et de s'assurer que les états financiers sont conformes au Référentiel Comptable de la Banque. Le Conseil d'Administration est également responsable de la protection des biens de la Banque et par conséquent, il se doit de prendre des mesures raisonnables pour la prévention et la détection des fraudes et autres irrégularités. Cette responsabilité inclut: la mise en place, l'application et la gestion de contrôles internes pertinents à l'élaboration et à une présentation sincère des états financiers, ne comportant pas d'anomalies significatives, dues à des fraudes ou des erreurs; la sélection et l'application de normes comptables appropriées; et l'émission d'estimations comptables raisonnables par rapport aux circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il est de notre responsabilité d'exprimer, sur la base de notre audit, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales de vérification et de certification des comptes ("International Standards on Auditing"). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences d'éthique et que nous planifions et effectuons notre audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste en un examen au moyen de contrôles, des justificatifs relatifs aux montants et aux renseignements contenus dans les états financiers. Le choix des contrôles dépend du jugement des commissaires aux comptes, y compris l'évaluation des risques d'anomalies significatives, dues à des fraudes ou des erreurs. En procédant à ces évaluations des risques, les commissaires aux comptes prennent en compte les contrôles internes pertinents à l'élaboration et une présentation sincère des états financiers permettant la mise en place de procédures d'audit appropriées, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de la Banque. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables et les estimations significatives retenues par le Conseil d'Administration ainsi que la présentation d'ensemble des états financiers.

BDO & CO

1

BDO & Co, a firm of Chartered Accountants in Mauritius, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



BANQUE CENTRALE des COMORES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

Nous estimons que les éléments probants recueillis lors de notre audit constituent une base suffisante et appropriée pour exprimer notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers figurant aux pages 2 à 21 reflètent fidèlement et sincèrement la situation financière de la Banque Centrale des Comores au 31 décembre 2013, le résultat de ses opérations ainsi que le flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et sont conformes aux Référentiel Comptable propre à cette Banque.

BDO & CO
BDO & CO
Experts Comptables

Ameenah
Ameenah Ramdin, FCCA, ACA
Licensed by FRC

Port Louis,
Mauritius.

11 juin 2014

BANQUE CENTRALE DES COMORES



ANNEXES



Annexe 1 : Indicateurs macro-économiques des Comores - en millions FC, sauf autre indication

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
PIB au prix du marché	128 980	138 426	145 852	150 475	159 264	166 229	175 697	185 625	197 056	207 485	218 582	229 234
Taux de croissance réel du PIB	2,3%	2,1%	1,9%	2,8%	2,6%	0,8%	0,4%	1,9%	2,2%	2,6%	3,0%	3,5%
Taux d'inflation	3,3%	3,7%	4,5%	3,2%	3,4%	4,5%	4,7%	4,9%	3,8%	1,8%	6,3%	1,6%
Monnaie												
Monnaie	36 290	35 540	34 512	36 948	41 568	46 541	50 793	57 571	68 747	75 327	87 373	89 862
Créances nettes à l'Etat / Crédit Intérieur	11,3%	-2,1%	-2,9%	7,1%	12,5%	9,6%	11,5%	13,3%	19,4%	9,6%	16,0%	2,8%
Epargne brute (Quasi-Monnaie)	11 426	11 082	11 476	15 351	13 184	13 400	16 024	21 817	26 097	26 506	30 871	32 985
Epargne brute / PIB	8,9%	8,0%	7,9%	10,2%	8,3%	8,1%	9,1%	11,8%	13,2%	12,8%	14,1%	14,4%
Crédit Intérieur	11 387	13 542	11 394	15 997	17 367	19 413	27 503	37 172	43 704	45 845	49 330	59 694
Crédit Intérieur / PIB	8,8%	9,8%	7,8%	10,6%	10,9%	11,7%	15,7%	20,0%	22,2%	22,1%	22,6%	26,0%
Crédits à l'économie	10 129	13 093	10 503	14 038	14 496	16 475	22 257	29 906	37 961	39 829	47 726	54 183
Crédits à l'économie / PIB	7,9%	9,5%	7,2%	9,3%	9,1%	9,9%	12,7%	16,1%	19,3%	19,2%	21,8%	23,6%
Créances nettes à l'Etat par le système bancaire												
Créances nettes à l'Etat / Crédit Intérieur	11,1%	3,3%	7,8%	12,2%	16,5%	15,1%	19,1%	19,5%	13,1%	13,1%	3,3%	9,2%
Avoirs extérieurs nets	41 018	38 553	38 011	37 799	40 166	43 156	40 203	44 114	45 974	53 860	62 737	55 567
Reserves de change (en mois d'importation de marchandises et de services)	ND	10,5	9,6	8,3	7,9	7,5	5,6	5,9	5,5	5,9	6,1	5,4
Fourchette des taux d'intérêt des crédits	9 - 15	9 - 15	8 - 14	8 - 14	7 - 14	7 - 14	7 - 14	7 - 14	7 - 14	7 - 14	7 - 14	7 - 14
Taux d'intérêt minimum sur les dépôts	3	3,5	3,5	3	2,5	2,5	2,5	2 puis 1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Taux d'escompte	4,79	3,62	3,55	3,59	4,34	5,36	5,36	2,21	1,93	2,37	1,78	1,59
Exportations de marchandises (FOB)	10 057	11 695	7 382	4 757	4 089	4 912	2 423	5 297	7 655	8 908	7 215	6 989
Importations de marchandises (CAF)	21 484	30 311	33 749	38 952	45 249	49 716	60 323	74 532	86 482	97 935	104 676	105 416
Achats de devises par le système bancaire	10 439	9 255	13 721	14 986	16 792	17 139	23 639	22 785	18 169	21 076	21 073	23 864
Transferts formels	3 697	4 681	5 542	6 300	7 080	9 442	10 254	12 651	14 210	17 598	21 126	22 264
Apports en nature	1 218	1 080	1 601	1 748	1 859	2 000	2 758	2 656	2 120	2 810	2 810	3 162
Biens et services importés (estimations)	15 344	15 016	23 608	4 995	5 594	5 713	7 180	7 598	6 056	8 430	8 429	9 546
TOTAL Envois des migrants	11,9%	10,8%	16,2%	18,7%	20,3%	20,6%	25,3%	24,8%	20,6%	24,0%	24,4%	25,7%
Envois des migrants / PIB												
Déficit/excédent du compte courant	1 350	8 020	8 201	10 618	8 831	11 350	23 078	13 892	14 597	19 615	15 753	22 104
Déficit/excédent du compte courant en % du PIB	1,0%	-5,8%	-5,6%	-7,1%	-5,5%	-6,8%	-13,1%	-7,5%	-7,4%	-9,5%	-7,2%	-9,6%
Recettes de l'Etat	21 404	25 482	26 434	30 509	29 534	32 578	41 553	44 776	58 869	50 907	65 971	55 081
Recettes de l'Etat / PIB	16,6%	18,4%	18,1%	20,3%	18,5%	19,6%	23,8%	24,1%	29,9%	24,5%	30,2%	24,0%
Recettes intérieures	16 975	22 335	22 445	23 972	21 556	21 160	23 267	26 401	28 875	34 793	45 989	37 416
Recettes intérieures / PIB	13,2%	16,1%	15,4%	15,9%	13,5%	12,7%	13,2%	14,2%	14,7%	16,8%	21,0%	16,3%
Dépenses de l'Etat	26 273	31 202	28 847	30 426	33 599	37 961	46 339	43 628	44 703	47 793	58 192	57 025
Dépenses de l'Etat / PIB	20,4%	22,5%	19,8%	20,2%	21,1%	22,8%	26,4%	23,5%	22,7%	23,0%	26,6%	24,9%
Dépenses courantes de l'Etat	19 189	22 769	22 546	23 524	25 766	27 298	29 656	34 241	33 115	35 785	41 898	35 403
Dépenses courantes de l'Etat / PIB	14,9%	16,4%	15,5%	15,6%	16,2%	16,4%	17,0%	18,4%	16,8%	17,2%	19,2%	15,4%
Déficit / Excédent de l'Etat (SBB)	-	-	-	468	-	-	-	-	-	-	-	-
Déficit / Excédent global de l'Etat en % du PIB	-2,6%	-1,1%	-1,4%	0,3%	-1,9%	-2,9%	-3,6%	-3,3%	-2,2%	1,0%	3,1%	-1,9%
Solde Primaire	911	719	752	1 650	1 859	3 962	4 982	4 968	3 271	3 417	8 637	2 556
Solde Primaire en % du PIB	-0,7%	0,5%	-0,5%	1,1%	-1,2%	-2,4%	-2,8%	-2,7%	-1,7%	1,6%	4,0%	-1,1%
Taux d'endettement public	ND	78,1%	75,1%	68,5%	ND	65,1%	72,1%	66,9%	64,2%	56,0%	51,3%	26,3%

Source: Ministère des Finances, Trésorerie Générale, Banque Centrale des Comores, et Commissariat Général au Plan

Annexe II : Evolution des principaux indicateurs macro-économiques mondiaux**Evolution du Taux de croissance du PIB***(variation en %, sauf indications contraires)*

	2010	2011	2012	2013*
Etats-Unis	2,5	1,8	2,8	1,9
Japon	4,7	-0,4	1,4	1,5
Zone-Euro	1,9	1,6	-0,6	-0,4
Royaume-Uni	1,7	1,1	0,3	1,7
Chine	10,3	9,3	7,7	7,7
Afrique				
UEMOA	4,6	0,9	6,6	5,7
CEMAC	4,6	4,6	5,8	1,4
Comores	2,2	2,6	3,0	3,5

Sources: BCC, Banque de France, FMI, OCDE, BRI, SER DE PEKIN,

*données provisoires

Evolution du Taux d'inflation (IPC)*(variation en %, sauf indications contraires)*

	2011	2012	2013*
Etats-Unis	1,6	3,2	2,1
Japon	-0,7	-0,3	0
Zone-Euro	1,6	2,7	2,5
Royaume-Uni	4,8	5,3	3,2
Chine	3,3	5,4	2,7
Afrique (en moy annuelle)			
UEMOA	1,4	3,9	2,4
CEMAC	1,5	2,7	3,5
Comores	3,8	1,8	6,3

Sources: BCC, Banque de France,

*données provisoires

Evolution du Solde budgétaire en % du PIB

	2010	2011	2012	2013*
Etats-Unis	-11,4	-10,7	-9,3	-6,4
Japon	-8,3	-8,8	-8,7	-9,3
Zone-Euro	-6,2	-4,1	-3,7	-3,0
Royaume-Uni	-10,2	-7,6	-6,1	-5,8
Chine	-1,7	-1,1	-1,6	
Afrique (Solde Budgétaire de Base/PIB**)				
UEMOA (hors dons)	0	-1,5	-1,5	-1,2
CEMAC	2,3	4,8	0,6	1,9
Comores	-2,2	1,0	3,1	-1,9

Sources: BCC, Banque de France, FMI, OCDE, BRI, SER DE PEKIN,

*données provisoires

** SBB = recettes totales hors dons – dépenses totales hors investissement
ressources extérieures**Evolution du Solde des transactions courantes en % du PIB**

	2010	2011	2012	2013*
Etats-Unis	-3,0	-2,9	-2,7	-2,3
Japon	3,7	2,0	1,0	0,7
Zone-Euro	0,3	0,4	1,8	2,6
Royaume-Uni	-4,4	-4,5	-4,5	-1,1
Chine	4	1,9	2,4	2,5
Afrique				
UEMOA (hors dons)	-6,1	-3,0	-6,4	-8,2
CEMAC	-7,8	0,6	-3,3	-7,4
Comores	-7,4	-9,5	-7,2	-9,6

Sources: BCC, Banque de France, FMI, OCDE,

*données provisoires

Annexe III : Evolutions menseuelles du franc comorien par rapport à quelques devises en 2013

Devises	Dollar E.U	Yen Japonais	£. Sterling	Franc suisse	Dollar Canadien	Rand Sud Africain	Yuan (Chine)	D.T.S.
Moyenne 2012	382,8178786	4,800970096	557,555971	374,3006079	351,7317027	46,69558497	60,64302357	586,3758575
Janvier	370,23	4,157	590,80	400,370	373,010	42,064	59,490	568,532
Février	368,27	3,955	570,40	400,045	365,034	41,413	59,072	562,457
Mars	379,50	4,000	572,09	401,084	370,313	41,283	61,039	570,545
Avril	377,72	3,869	577,84	400,078	370,588	41,492	61,054	568,509
Mai	378,96	3,931	579,37	396,160	371,090	40,392	64,640	567,912
Juin	373,02	3,832	577,49	399,245	362,039	37,245	60,808	564,791
Juillet	376,12	3,773	570,78	397,843	361,241	37,939	61,316	565,490
Août	369,64	3,775	572,69	398,830	355,125	36,662	60,381	561,315
Septembre	368,57	3,716	584,49	398,731	368,769	36,910	60,224	561,199
Octobre	360,81	3,690	580,70	399,441	348,230	36,366	59,112	555,348
Novembre	364,61	3,645	587,21	399,440	347,809	35,747	59,835	558,110
Décembre	359,13	3,488	586,96	401,772	338,440	34,803	59,051	552,711
Moyenne 2013	370,5485862	3,819071586	579,2349396	399,4200431	360,9740602	38,52639659	60,50190917	563,0764451

Parité fixe de l'Euro par rapport au Franc CFA et au Franc comorien :

1 Euro = 655,957 F CFA
1 Euro = 491,96775 FC

Sources : Banque Centrale des Comores, Directions des Etudes Economiques Monétaires et Financières

Banque

Annexe IV : Evolutions mensuelles de l'indice des prix (base 100, 1999)

FOINCTIONS	Pond.	janv.-13	févr.-13	mars-13	avr.-13	mai-13	juin-13	juil.-13	août-13	sept.-13	oct.-13	nov.-13	déc.-13
01- Produits Alimentaires et boissons non alcoolisées	6673	157,94	152,71	153,59	153,8	152,5	149,54	154	170,98	164,93	158,64	156,17	158,91
dont:													
- Pains et céréales	1625	148,74	148,77	148,14	148,48	148,59	141,99	148,36	148,36	147,89	148,11	148,11	148,23
- Viandes	903	122,05	120,60	124,96	125,19	124,07	122,65	118,87	118,41	117,73	116,67	118,29	117,32
- Poissons et fruits de mer	946	157,36	150,65	135,72	148,58	149,48	159,82	158,02	174,09	152,77	149,77	140,52	157,23
- Lait, fromage et œufs	531	114,91	112,85	117,21	117,21	115,00	110,79	108,73	129,33	123,53	119,41	114,66	127,75
- Huiles et Graisses	284	113,46	113,46	113,46	112,63	112,12	112,21	111,48	112,12	112,12	108,66	106,36	112,21
- Légumes et tubercules	1398	226,66	212,89	221,84	211,86	206,05	200,10	210,72	249,23	226,76	221,62	227,46	232,11
02- Boissons alcoolisées et tabac	130	130,58	130,65	130,65	129,43	128,81	129,43	129,43	129,43	129,43	129,43	129,43	129,43
03- Article d'habillement et chaussures	483	144,91	144,91	144,91	145,06	145,06	145,06	146,48	146,48	146,48	146,48	146,48	146,58
04- Logement,Eau,Gaz, Electricité et autres combustibles	1539	208,72	206,67	206,02	207,71	208,47	208,23	207,75	206,85	207,42	207,85	206,77	208,06
dont:													
- Autres combustibles	264	203,25	191,28	187,44	197,28	201,71	199,79	196,97	191,77	195,07	197,60	191,26	198,80
05- Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison	208	132,19	132,19	132,19	132,39	132,39	132,39	132,39	132,80	132,80	132,80	132,55	132,55
06- Santé	135	153,76	153,76	158,68	158,68	158,68	160,65	160,65	160,65	160,27	160,27	160,27	161,47
07- Transports	246	166,71	166,71	166,17	166,17	166,17	166,17	166,17	166,17	166,17	166,17	163,97	163,97
08- Communications	12	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06
09- Loisirs et cultures	45	148,30	148,30	148,30	148,30	148,30	148,30	148,30	148,30	148,30	148,30	148,30	148,30
10- Enseignement	392	112,08	112,08	112,08	112,08	112,08	112,08	112,08	112,08	112,08	112,08	112,08	112,08
11- Restaurants et Hôtels	6	357,06	357,06	357,06	359,14	359,14	359,14	359,14	361,23	361,23	361,23	361,23	361,23
10- Biens et Services divers	131	192,69	192,69	192,69	194,28	194,28	194,28	194,28	194,44	194,44	194,44	194,81	194,81
INDICE Année N	10000	163,02	159,22	159,75	160,17	159,41	157,44	160,41	171,62	167,66	163,53	161,66	163,70
variation mensuelle		0,03	-0,02	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,02	0,07	-0,02	-0,02	-0,01	0,01
INDICE Année N-1	10000	161,84	160,71	158,31	160,63	159,54	157,26	163,27	164,05	159,44	159,03	155,18	158,20
taux d'inflation annuel		0,01	-0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	-0,02	0,05	0,05	0,03	0,04	0,03
Source : Commissariat Général au Plan													

Annexe V : Exécution du budget de l'Etat

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes intérieures	12 828	9 481	11 120	10 528	12 844	16 975	22 335	22 445	23 972	21 556	21 180	23 267	26 402	28 875	34 793
- Fiscales	11 968	9 025	10 295	9 835	10 983	13 870	19 622	19 407	17 797	17 260	16 678	18 176	20 515	22 449	23 520,1
- Non-fiscales	860	436	825	693	1 861	3 105	2 713	3 038	6 175	4 296	4 482	5 091	5 887	6 426	11 273,2
Dépenses courantes	13 012	11 426	11 223	11 372	13 699	16 520	20 262	21 940	22 093	23 309	24 674	27 763	30 875	30 667	30 911
- Traitements et salaires	8 553	7 190	6 307	6 028	6 190	6 778	11 493	12 631	12 872	13 205	15 392	15 690	17 034	18 500	18 409
- Biens et Services	3 307	2 927	3 486	4 075	5 620	7 250	5 297	6 038	5 160	5 568	5 122	8 122	7 447	7 553	7 662
- Transferts	265	390	622	309	488	887	2 041	1 989	2 879	3 392	3 382	2 678	5 325	3 578	3 889
- Intérêts sur la dette	887	919	908	960	1 401	1 605	1 431	1 282	1 182	1 144	778	1 273	1 069	1 036	952
Solde	-184	-1 965	-103	-844	-855	455	2 073	505	1 879	-1 753	-3 514	-4 496	-4 473	-1 792	3 882

Source: Ministère des Finances, Trésorerie Générale

* A partir de 2003, Anjouan inclus

** : Chiffres provisoires

Annexe VI : Evolution des principaux taux d'intérêts

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aut	Sep	Oct	Nov	Déc
2011												
Avances à l'Etat (EONIA+1,5)	2,4672	2,178	2,1483	2,5016	2,523	2,633	2,5033	2,3972	2,4963	2,4835	2,2845	2,1168
Dépôts des BEF non soumis Res.Obl (EONIA - 1/8)*	0,5422	0,583	0,5233	0,8766	0,898	1,008	0,8783	0,7722	0,8713	0,8585	0,6595	0,4918
Dépôts des BEF soumis Res.Obligataires												
- Réserves libres (EONIA - 1/8)	0,5422	0,583	0,5233	0,8766	0,898	1,008	0,8783	0,7722	0,8713	0,8585	0,6595	0,4918
- Réserves obligatoires (EONIA - 1,25)	-0,5628	-0,572	-0,6017	-0,2484	-0,227	-0,117	-0,2467	-0,3528	-0,2537	-0,2665	-0,4655	-0,6332
Escompte Banq. Centrale (EONIA+1,5)	2,1672	2,178	2,1483	2,5016	2,523	2,633	2,5033	2,3972	2,4963	2,4835	2,2845	2,1168
Comptes sur livret	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Dép. à terme inférieurs à 3 mois	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Dép. à terme supérieurs à 3 mois	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Taux débiteurs	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14
EONIA	0,6672	0,6780	0,6483	1,0016	1,0230	1,1330	1,0033	0,8972	0,9963	0,9835	0,7845	0,6168
Prêt Marginal												
EURIBOR 1 mois	0,794	0,893	0,902	1,129	1,243	1,278	1,419	1,371	1,347	1,364	1,222	1,141
EURIBOR 6 mois	1,254	1,353	1,485	1,622	1,706	1,748	1,818	1,736	1,776	1,776	1,704	1,670
EURIBOR 12 mois	1,550	1,716	1,927	2,087	2,147	2,144	2,183	2,093	2,067	2,110	2,042	2,002
2012												
Avances à l'Etat (EONIA+1,5)	1,8877	1,8662	1,8587	1,8475	1,837	1,8333	1,6864	1,6104	1,6003	1,5909	1,5786	1,5723
Dépôts des BEF non soumis Res.Obl (EONIA - 1/8)*	0,2627	0,2412	0,2337	0,2225	0,212	0,2083	0,0614	-0,0146	-0,0247	-0,0341	-0,0464	-0,0527
Dépôts des BEF soumis Res.Obligataires												
- Réserves libres (EONIA - 1/8)	0,2627	0,2412	0,2337	0,2225	0,212	0,2083	0,0614	-0,0146	-0,0247	-0,0341	-0,0464	-0,0527
- Réserves obligatoires (EONIA - 1,25)	-0,8623	-0,8338	-0,8913	-0,9025	-0,913	-0,9167	-1,0636	-1,1396	-1,1497	-1,1591	-1,1714	-1,1777
Escompte Banq. Centrale (EONIA+1,5)	1,8877	1,8662	1,8587	1,8475	1,837	1,8333	1,6864	1,6104	1,6003	1,5909	1,5786	1,5723
Comptes sur livret	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Dép. à terme inférieurs à 3 mois	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Dép. à terme supérieurs à 3 mois	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Taux débiteurs	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14
EONIA	0,3877	0,3662	0,3587	0,3475	0,3370	0,3333	0,1864	0,1104	0,1003	0,0909	0,0786	0,0723
Prêt Marginal	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50
EURIBOR 1 mois	0,838	0,627	0,469	0,409	0,394	0,380	0,218	0,132	0,119	0,111	0,109	0,111
EURIBOR 6 mois	1,506	1,346	1,166	1,042	0,972	0,935	0,779	0,608	0,488	0,411	0,362	0,324
EURIBOR 12 mois	1,837	1,679	1,500	1,371	1,288	1,220	1,060	0,879	0,741	0,650	0,589	0,549
2013												
Avances à l'Etat (EONIA+1,5)	1,5709	1,5683	1,5702	1,5819	1,5784	1,5947	1,5929	1,5824	1,5805	1,5924	1,6057	1,6694
Dépôts des BEF non soumis Res.Obl (EONIA - 1/8)*	-0,0541	-0,0567	-0,0548	-0,0431	-0,0466	-0,0303	-0,0321	-0,0426	-0,0445	-0,0326	-0,0193	0,0444
Dépôts des BEF soumis Res.Obligataires												
- Réserves libres (EONIA - 1/8)	-0,0541	-0,0567	-0,0548	-0,0431	-0,0466	-0,0303	-0,0321	-0,0426	-0,0445	-0,0326	-0,0193	0,0444
- Réserves obligatoires (EONIA - 1,25)	-1,1791	-1,1817	-1,1798	-1,1681	-1,1716	-1,1563	-1,1571	-1,1678	-1,1695	-1,1576	-1,1443	-1,0906
Escompte Banq. Centrale (EONIA+1,5)	1,5709	1,5683	1,5702	1,5819	1,5784	1,5947	1,5929	1,5824	1,5805	1,5924	1,6057	1,6694
Comptes sur livret	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Dép. à terme inférieurs à 3 mois	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Dép. à terme supérieurs à 3 mois	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Taux débiteurs	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14
EONIA	0,0709	0,0683	0,0702	0,0819	0,0784	0,0947	0,0929	0,0824	0,0805	0,0924	0,1057	0,1694
Prêt Marginal	1,50	1,50	1,50	1,50	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,75	0,75
EURIBOR 1 mois	0,112	0,120	0,118	0,118	0,112	0,120	0,125	0,128	0,128	0,128	0,132	0,216
EURIBOR 6 mois	0,343	0,363	0,330	0,324	0,302	0,320	0,335	0,342	0,340	0,341	0,372	0,327
EURIBOR 12 mois	0,573	0,596	0,546	0,529	0,485	0,506	0,525	0,543	0,543	0,541	0,506	0,544

Sources : Banque Centrale des Comores, Directions des Etudes Economiques Monétaires et Financières

Banque de France

Annexe VII : Evolution de la Balance des paiements
NOM DU PAYS: Comores CODE SFI: _____
UNITES: en millions FC

Periode 1er janvier au 31 décembre

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Compte des transactions courantes											
Biens											
credit	-15 193	-22 729	-30 927	-34 288	-40 039	-55 776	-53 361	-57 488	-61 466	-75 941	-76 743
debit	13 082	8 243	5 691	5 221	5 929	3 296	6 684	6 386	9 128	7 469	7 609
Marchandises generales	-28 275	-30 972	-36 618	-39 509	-45 968	-59 072	-60 045	-65 874	-70 594	-83 411	-84 352
Exportations FAB	-16 560	-23 590	-31 861	-35 420	-41 056	-56 649	-58 219	-64 749	-70 687	-76 195	-77 363
Importations FAB	11 695	7 382	4 757	4 089	4 912	2 423	5 297	7 655	8 908	7 215	6 989
Biens importes ou exportes pour transformation	-28 275	-30 972	-36 618	-39 509	-45 968	-59 072	-60 045	-65 874	-70 594	-83 411	-84 352
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Reparations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de biens dans les ports par les transporteurs	1 387	861	934	1 132	1 017	873	1 388	731	221	254	620
credit	1 387	861	934	1 132	1 017	873	1 388	731	221	254	620
debit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Or non monetaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Services											
credit	-2 760	-2 059	-1 227	-3 181	-3 047	-5 080	-8 928	-10 820	-11 172	-12 933	-11 260
debit	13 079	14 321	16 899	18 358	19 767	21 601	20 833	24 092	26 874	26 817	30 955
Transports	-15 839	-16 380	-18 126	-21 539	-22 813	-26 680	-29 761	-34 911	-38 046	-39 751	-42 215
credit	-8 123	-8 432	-9 231	-11 593	-12 106	-14 638	-17 312	-19 984	-22 549	-23 194	-23 472
debit	1 512	1 509	1 846	1 794	1 897	1 966	1 949	1 360	1 227	2 414	2 687
Transports maritimes	-9 635	-9 941	-11 077	-13 387	-14 003	-16 587	-18 477	-21 344	-23 776	-25 608	-26 159
credit	-4 880	-5 461	-6 285	-7 275	-8 005	-9 712	-12 000	-13 924	-15 768	-16 853	-16 972
debit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transports aeriens	-3 243	-2 971	-2 846	-4 318	-4 102	-4 927	-5 312	-6 060	-6 782	-6 341	-6 500
credit	1 512	1 509	1 846	1 794	1 897	1 966	1 949	1 360	1 227	2 414	2 687
debit	-4 755	-4 480	-4 792	-6 112	-5 999	-6 875	-6 478	-7 420	-8 009	-8 755	-9 187
Autres transports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Voyages	3 346	4 741	5 550	6 201	5 417	7 370	5 184	5 923	8 030	7 242	9 092
credit	6 788	8 462	9 340	10 521	10 664	12 496	11 251	13 018	15 485	14 773	18 027
debit	-3 442	-3 721	-3 790	-4 320	-5 448	-5 126	-6 067	-7 095	-7 455	-7 531	-8 935
Voyages a titre professionnel	-12	-202	17	125	-434	15	-533	-464	94	-170	-89
credit	853	1 664	963	1 061	1 355	914	593	650	1 219	1 247	1 249
debit	3 358	-4 066	-3 956	-1 956	-1 559	-914	-1 146	-1 114	-1 024	-1 417	-1 438
Voyages a titre personnel	3 346	4 933	5 550	6 096	5 881	7 386	5 742	6 387	7 265	7 412	9 346
credit	5 985	7 598	8 357	9 440	9 730	11 693	10 659	12 368	14 266	13 626	16 778
debit	-2 607	-2 665	-2 824	-3 364	-3 879	-4 327	-4 942	-5 981	-6 330	-6 114	-7 597
Services de communication	2 752	2 351	3 487	3 662	3 309	4 078	3 365	5 501	5 777	5 620	6 425
credit	3 030	2 687	4 114	4 320	5 321	4 362	5 425	6 160	6 468	6 092	7 138
debit	-278	-336	-627	-658	-12	-284	-60	-659	-691	-472	-713
Services de construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Services d'assurance	-1 394	-1 560	-1 799	-2 049	-2 248	-2 770	-3 391	-3 968	-4 463	-4 766	-4 816
credit	0	0	13	89	88	54	56	39	42	46	50
debit	-1 394	-1 560	-1 812	-2 139	-2 336	-2 824	-3 447	-4 007	-4 505	-4 811	-4 866
Services financiers (autres qu' assurances)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Annexe VII : Evolution de la Balance des paiements
NOM DU PAYS : Comores CODE SFI : _____
UNITES : en millions FC

Periode 1er janvier au 31 décembre

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Services informatique et d'information											
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	-205	-306	-96
debit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Redevances et droits de licence											
credit	402	0	0	0	0	0	0	0	-205	-306	-96
debit	402	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres services aux entreprises											
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit	-791	-468	-474	-498	-433	-922	-1 294	-1 002	-1 055	-965	-1 163
Services fournis ou recus par les administrations publiques, n.c.a.											
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
debit	-791	-468	-474	-498	-433	-922	-1 294	-1 002	-1 055	-971	-1 168
Services personnels, culturels et recreatifs											
credit	-101	-108	-149	-156	-164	-172	-216	-216	-83	-87	-92
debit	-101	-108	-149	-156	-164	-172	-216	-216	-83	-87	-92
Revenus											
credit	1 149	1 417	1 389	1 253	1 179	1 974	2 735	3 131	3 479	3 313	2 874
debit	1 347	1 663	1 586	1 634	1 597	2 740	2 935	3 652	3 652	3 047	3 047
Remuneration des salaires											
(y compris frontaliers, saisonniers et autres salaires)											
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus des investissements											
credit	-1 282	-1 520	-1 367	-663	557	-598	-439	-316	-277	-648	-786
debit	1 780	1 115	966	1 321	1 911	1 863	1 130	1 201	1 342	1 440	1 526
Revenus des investissements directs											
credit	-3 062	-2 635	-2 333	-1 984	-1 354	-2 461	-1 569	-1 517	-1 619	-2 088	-2 312
debit	-708	-749	-676	-579	-566	-919	-616	-672	-852	-854	-1 574
Revenus des investissements de portefeuille											
credit	-708	-749	-676	-579	-566	-919	-616	-672	-852	-854	-1 574
debit	65	65	75	9	75	75	88	88	88	97	102
Autres investissements											
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit	-639	-829	-700	-83	1 048	246	88	268	487	108	686
Transferts courants											
credit	11 215	18 107	22 903	29 301	31 178	38 375	48 836	54 027	53 301	73 770	66 685
debit	15 592	24 655	31 185	37 692	39 956	50 005	59 942	69 439	71 217	92 961	88 019
Administrations publiques											
credit	-4 377	-6 548	-8 282	-8 391	-8 778	-11 630	-11 105	-15 412	-17 916	-19 191	-21 335
debit	395	851	2 947	5 314	5 509	5 443	14 224	26 344	21 418	39 244	17 946
Autres secteurs (secteur prive)											
credit	468	892	3 066	5 379	5 663	5 474	14 282	26 425	21 743	39 523	18 019
debit	-73	-41	-119	-65	-154	-32	-58	-81	-326	-279	-73
Compte de capital et d'operations financieres											
Compte de Capital											
credit	9 395	7 112	7 956	8 173	11 150	27 927	12 448	13 328	15 601	15 220	24 317
debit	3 147	3 836	5 868	7 240	23 044	16 677	16 532	26 445	20 972	19 256	63 578
Transferts de capital											
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit	3 147	3 836	5 868	7 240	22 883	16 009	16 595	26 445	20 974	19 256	63 578
Acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits											
credit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
debit	0	0	0	0	161	668	-64	0	-2	0	0
	0	0	0	0	164	837	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	-3	-169	-64	0	-2	0	0

Annexe VII: Evolution de la Balance des paiements
NOM DU PAYS: Comores CODE SFI: _____
UNITES: en millions FC

Periode 1er janvier au 31 décembre

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Compte des opérations financières											
Investissements directs											
A l'étranger (par des résidents)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dans l'économie déclarante (par des non-résidents)	346	266	221	324	2 761	1 556	4 882	3 099	8 171	3 973	3 504
Investissements de portefeuille											
Avoirs	-5	-8	-10	-10	-10	-10	-17	-17	0	0	0
Engagements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits financiers dérivés (net)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits financiers dérivés, avoirs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits financiers dérivés, engagements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres investissements											
Avoirs	4 971	2 740	242	-304	-9 805	9 700	2 792	-13 991	-7 493	4 892	-53 389
Engagements	1 041	1 515	-996	-2 920	502	2 832	1 267	-3 524	-3 928	3 537	-5 104
Credits commerciaux	-660	1 341	644	167	-206	622	-718	-590	-313	423	57
Prets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Monnaie fiduciaire et dépôts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres avoirs	1 701	174	-1 640	-3 087	708	2 210	1 985	-2 934	-3 615	3 114	-5 161
Engagements											
Credits commerciaux	3 930	1 225	1 238	2 616	-10 307	6 868	1 525	-10 467	-3 565	1 355	-48 284
Prets	901	901	1 281	1 537	1 117	2 652	3 552	2 987	2 863	1 685	185
Monnaie fiduciaire et dépôts	3 930	729	6	829	135	4 536	-6 697	-15 650	-7 163	-1 259	826
Autres engagements	-174	-345	23	87	106	-22	4 091	280	214	-125	-176
Autres engagements	-519	-72	-72	163	-11 665	-297	579	1 915	521	1 054	-49 119
Avoirs de réserve											
Or monétaire	936	278	1 635	923	-4 841	3	-11 741	-2 208	-6 050	-12 901	10 625
Droits de tirages spéciaux	1	3	-33	-12	-22	-17	-44	-86	-46	-45	122
Position de réserve au FMI	15	0	0	-4	2	2	-3 571	-1 092	-1 049	-789	-1 444
Devises étrangères	29	0	-9	12	18	-9	5	-17	-9	-14	14
Autres créances	890	180	1 682	921	-4 833	44	-8 101	-1 057	-4 950	-12 063	11 940
Autres créances	1	95	-5	6	-6	-17	-30	43	4	11	-8
Erreurs et omissions nettes											
	-1 375	1 089	2 662	658	201	-4 849	1 444	1 269	4 014	533	-2 213

Sources: Banque Centrale des Comores, Directions des Etudes Economiques Monétaires et Financières

Annexe VIII : Evolution des échanges commerciaux

	2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013*	
	En Tonne	En Millions FC	En Tonne	En Millions FC	En Tonne	En Millions FC	En Tonne	En Millions FC	En Tonne	En Millions FC	En Tonne	En Millions FC	En Tonne	En Millions FC
Exportations														
Vanille	64	1 222	35	654	66	645	39	309	40	350	79	552	89	1 413
Grofile	2 722	2 866	849	848	2 683	3 221	4 064	5 410	2 946	6 361	2 242	5 494	1 422	3 380
Ylang-Ylang	31	711	48	815	44	762	50	881	39	745	34	666	39	797
Autres essences	0	54	0	33	0	26	0	0	3	18	0	0	0	0
Autres produits	687	60	941	74	1 938	643	3 575	1 056	2 981	1 434	1 234	503	1 434	1 400
Total	3 504	4 912	1 875	2 423	4 730	5 297	7 728	7 655	6 008	8 908	3 588	7 215	2 984	6 989
Importations														
Riz	38 281	5 871	21 840	5 756	38 362	8 297	38 338	7 254	50 468	12 168	56 635	11 395	51 815	10 770
Viande, poisson	5 116	3 359	5 808	3 799	8 199	3 821	10 936	5 184	9 991	5 285	9 987	5 284	8 692	4 555
Farine	5 204	939	5 452	1 250	8 393	1 634	9 734	1 739	9 995	2 240	12 040	2 763	10 201	2 412
Sucre	4 026	950	3 646	746	6 713	1 443	8 286	2 278	7 355	2 406	8 495	2 844	5 138	1 461
Produits laitiers	1 489	902	1 592	1 155	2 658	1 611	2 941	1 696	3 664	2 160	3 858	2 182	3 972	2 086
Produits pharma	204	549	201	625	279	672	431	508	246	738	308	1 292	248	700
Tissus confection	898	751	957	501	1 502	684	1 755	646	1 523	566	1 305	533	1 575	729
Produits pétroliers	35 837	10 649	36 460	12 505	44 851	12 356	53 619	19 529	47 861	22 190	50 232	25 519	60 480	26 244
Ciment	41 508	2 432	63 529	3 264	120 846	5 840	138 448	5 804	145 660	6 812	137 684	6 529	144 686	6 007
Véhicules	2 540	2 989	3 440	6 000	5 035	7 014	5 775	11 361	8 604	17 988	5 358	9 741	5 871	10 003
Fer, fonte, acier	3 167	1 133	4 957	1 856	9 580	3 332	9 629	2 919	9 730	3 406	12 151	3 745	14 395	4 563
Autres produits	26 679	19 191	68 112	22 865	75 808	27 829	65 249	27 565	68 213	21 976	66 124	32 849	72 981	35 885
Total	164 949	49 716	215 993	60 323	322 225	74 532	345 142	86 482	363 310	97 935	364 177	104 676	380 054	105 416

*: Données provisoires

Source: Direction générale des douanes

Traitement: Banque Centrale

Annexe IX : Evolution de la masse monétaire et de ses contreparties

Masse Monétaire	déc.-01	déc.-02	déc.-03	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	mars-13	juin-13	sept.-13	déc.-13
Monnaie															
- billets et pièces en circulation.	22 682	24 865	24 458	23 036	21 597	28 384	32 141	34 769	35 754	42 650	48 820	53 611	52 448	58 538	56 878
- dépôts à vue	12 400	12 548	11 550	11 775	11 188	12 045	12 723	12 335	14 291	18 115	19 985	18 573	18 855	22 122	21 740
	10 282	12 317	12 909	11 260	10 409	16 339	19 418	22 435	21 464	24 534	28 835	35 038	33 593	36 416	35 138
Quasi - monnaie	9 935	11 426	11 082	11 476	15 351	13 184	13 400	16 024	21 817	26 097	26 506	30 979	31 402	31 931	32 985
Total	32 617	36 290	35 540	34 512	36 948	41 568	45 541	50 793	57 571	68 747	75 327	84 590	83 850	90 468	89 862
Contreparties de la Masse Monétaire															
Avoirs extérieurs	38 577	41 018	38 553	38 011	37 799	40 166	43 156	40 203	44 114	45 974	53 861	53 681	49 237	54 888	56 567
Créances sur l'Etat	656	1 258	450	891	1 959	2 871	2 938	5 246	7 266	5 743	6 016	4 356	4 050	7 340	5 511
Crédits à l'économie	9 177	10 129	13 093	10 503	14 038	14 496	16 475	22 257	29 906	37 961	39 829	51 976	54 908	54 324	54 183
Autres postes	-15 792	-16 115	-16 555	-14 893	-16 848	-15 965	-17 028	-16 913	-23 715	-20 932	-24 378	-25 423	-24 345	-26 082	-26 398
Total	32 617	36 290	35 540	34 512	36 948	41 568	45 541	50 793	57 571	68 747	75 327	84 590	83 850	90 468	89 862

Source: Banque Centrale des Comores

Direction des Etudes et Statistiques Monétaires

Annexe X : Evolution de la situation monétaire et financière

	dec-01	dec-02	dec-03	dec-04	dec-05	dec-06	dec-07	dec-08	dec-09	dec-10	dec-11	dec-12	mars-13	juin-13	sept-13	dec-13
SITUATION DES AUTRES INSTITUTIONS DE DÉPÔTS																
RÉSERVES	9 542,850	13 560,090	13 994,872	14 247,563	13 481,412	11 916,703	13 557,373	14 175,299	19 026,072	20 548,833	24 925,966	31 314,045	28 302,817	22 974,366	24 132,558	23 222,869
CRÉANCES SUR LES AUTORITÉS MONÉTAIRES: TITRES	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
AUTRES CRÉANCES SUR LES AUTORITÉS MONÉTAIRES	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ACTIFS EXTÉRIEURS	4 674,655	3 124,558	1 435,654	1 024,168	2 950,058	6 482,325	5 062,454	3 611,613	2 089,106	5 023,141	8 637,899	5 523,985	4 541,452	5 634,149	9 572,905	10 787,319
CRÉANCES SUR L'ADMINISTRATION CENTRALE	0,745	1,341	0,093	480,736	0,908	504,430	770,702	1 465,954	1 240,348	1 291,546	577,173	664,134	694,160	736,499	776,207	807,883
CRÉANCES SUR LES ADMINISTRATIONS D'ÉTATS FÉDÉRÉS ET LOCALES	0,000	0,000	0,000	0,000	300,140	0,000	0,000	0,000	0,000	314,930	219,863	188,263	182,665	171,301	162,572	153,597
CRÉANCES SUR LES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES PUBLIQUES	309,375	91,582	965,272	175,672	297,033	959,143	1 039,637	2 744,040	1 303,357	2 231,711	1 177,688	511,942	2 947,453	1 849,613	509,060	986,118
CRÉANCES SUR LE SECTEUR PRIVÉ	8 710,805	9 607,351	11 220,561	10 111,066	13 292,658	13 344,681	15 172,114	19 304,556	27 850,029	34 959,772	38 031,544	46 124,559	47 863,278	51 933,106	52 674,812	51 990,895
CRÉANCES SUR LES AUTRES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	0,235	7,572	10,304	18,087	9,900	38,040	102,812	2,952	2,118	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DÉPÔTS À VUE	8 512,271	10 197,419	10 584,874	9 280,576	8 625,247	15 271,034	17 393,922	21 100,106	20 922,522	23 972,552	28 321,741	34 201,411	34 501,027	32 845,724	35 800,044	34 476,996
DÉPÔTS À TERME, DÉPÔTS D'ÉPARGNE ET DÉPÔTS EN DEVISES	10 059,818	11 535,783	11 332,094	11 833,129	15 377,229	13 190,000	13 426,484	16 077,272	21 869,162	26 152,806	26 655,920	30 907,176	31 123,722	31 519,306	32 012,352	33 172,987
INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DÉPÔTS RESTRICTIFS	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS	43,153	58,165	110,021	23,687	493,564	827,919	1 187,193	889,847	1 468,412	3 383,535	3 904,888	4 938,463	4 836,302	4 785,971	4 922,433	4 462,639
DÉPÔTS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE	509,351	500,360	690,400	798,411	828,717	380,943	366,076	423,444	657,951	538,823	1 320,346	997,082	933,743	884,715	779,037	1 008,993
CRÉDITS DES AUTORITÉS MONÉTAIRES	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	1,934	1,934	1,934	1,934	0,000	0,000
ENGAGEMENTS ENVERS LES AUTRES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
COMPTES DE CAPITAL	2 326,676	2 288,128	2 377,565	2 449,084	1 910,598	3 213,310	5 261,724	5 805,931	11 395,168	11 941,805	14 729,977	11 912,751	12 470,386	12 377,878	12 033,535	12 469,225
AUTRES POSTES (NET)	1 793,396	1 811,800	2 631,804	1 677,204	3 096,758	3 62,115	-1 930,307	-2 992,188	-4 802,186	-1 619,588	-1 363,674	1 347,911	643,000	904,581	2 294,395	2 455,048
Vérification Verticale SEI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52	0	0	0

Source: Banque Centrale des Comores
Direction des Etudes et Statistiques Monétaires

Annexe XI : Liste des institutions financières agréés au 31 Décembre 2013

(conformement à la loi 80-07, art 6 et à l'instruction n° 004/2004/COB, art 4)

1 - les Banques, telles que définies aux articles 4et 5 de la loi n°80-07 portant réglementation des banques et établissements financiers,**- BANQUE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE-COMORES (BIC-C)**

Place de France
 B.P 175 Moroni, Union des Comores
 Tél : (269) 773 02 43 / Fax : (269) 773 12 29
 Tél : (269) 771 01 71 / Fax : (269) 771 10 64

- BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES COMORES (BDC)

Place de France
 B.P 298 Moroni, Union des Comores
 Tél : (269) 773 08 18 / Fax : (269) 773 03 97
 Tél : (269) 771 04 84
 Tél : (269) 772 10 69 / Fax : (269) 772 49 99

- EXIM BANK

Place de France
 B.P 8298 Moroni, Union des Comores
 Tél : (269) 773 94 01 / Fax : (269) 773 94 00
 Tél : (269) 771 12 68

- BANQUE FEDERALE DU COMMERCE (BFC)

Place de France
 B.P 6274 Moroni, Union des Comores
 Tél : (269) 773 88 80 / 81 / 82

2 - les Institutions Financières Décentralisées, telles que définies par le décret n° 04-069/PR portant réglementation des Institution Financières Décentralisées du 22 juin 2004,**- UNION DES MECK (13 MECK de base affiliées)**

B.P 1234 Moroni, Union des Comores
 Tél : (269) 773 36 40 / Fax : (269) 773 36 40

- UNION REGIONALE DES SANDUK D'ANJOUAN (32 caisses affiliées)

B.P 47 Domoni, Union des Comores
 Tél : (269) 771 95 20 / 771 04 93

- UNION REGIONALE DES SANDUK DE MOHELI (4 caisses affiliées)

B.P 54 Fomboni, Union des Comores
 Tél : (269) 772 02 24 / 762 40 53

3 - les Intermédiaires Financiers, tels que définis à l'article 2 de la loi n°80-07 portant réglementation des banques et établissements financiers,**- SOCIETE NATIONALE DES POSTES ET DES SERVICES FINANCIERS (SNPSF)**

Moroni Port
 Moroni, Union des Comores
 Tél : (269) 774 43 01 / Fax : (269) 773 80 30
 * CAISSE NATIONALE D'EPARGNE (CNE) - COMPTES CHEQUES POSTAUX (CCP)
 * TRANSFERTS INTERNATIONAUX D'ARGENT
 * OPERATIONS DE CHANGE EN EURO

- MAISON COMORIENNE DES TRANSFERTS ET DES VALEURS (MCTV)

B.P 1360 Moroni, Union des Comores
 Tél : (269) 773 88 06 / 773 87 85 / 763 50 54

- COMORES ASSISTANCE INTERNATIONALE (CASI)

B.P 117 Mustamudu, Union des Comores
 Tél : (269) 771 17 67

Annexe XII : Organigramme de la Banque Centrale des Comores au 31 décembre 2013

